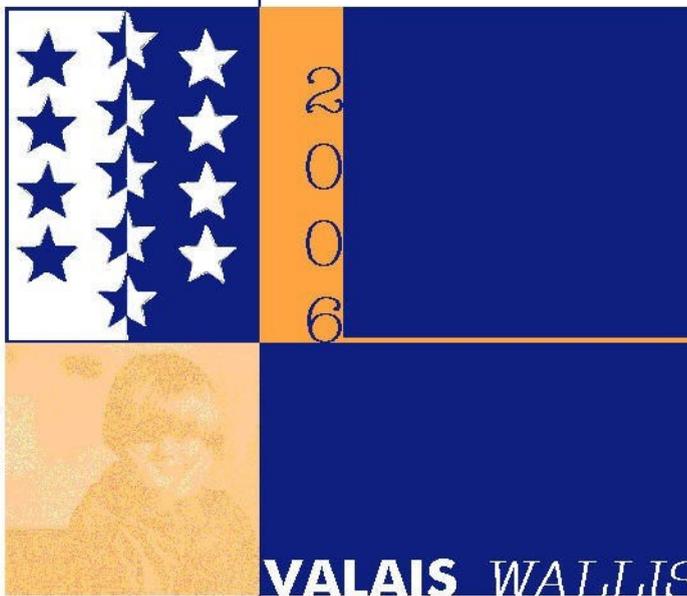


**RAPPORT DE PLANIFICATION DES INSTITUTIONS D'EDUCATION SPECIALISEE
POUR ENFANTS ET JEUNES**

*PLANUNGSBERICHT DER SOZIALPÄDAGOGISCHEN EINRICHTUNGEN FÜR
KINDER UND JUNGE MENSCHEN*



**Service cantonal de
la jeunesse
Direction
Avenue Ritz 29
1951 SION**

*Kantonale Dienststelle für
die Jugend
Direktion
Avenue Ritz 29
1951 SITTEN*

Département de l'éducation, de la culture et du sport
Departement für Erziehung, Kultur und Sport

**RAPPORT DE
PLANIFICATION DES
INSTITUTIONS
D'EDUCATION
SPECIALISEE**

2
0
0
6

PLANUNGSBERICHT DER SOZIALPÄDA-
GOGISCHEN EINRICHTUNGEN

VALAIS ROMAND
OBERWALLIS

ACTIVITÉS DE LA COMMISSION CANTONALE POUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE TÄTIGKEITSBERICHT DER KANTONALEN KOMMISSION FÜR DIE FÖRDERUNG UND DEN SCHUTZ DER JUGEND	9
L'OFFRE SOCIOPÉDAGOGIQUE INSTITUTIONNELLE DAS SOZIALPÄDAGOGISCHE HEIMANGEBOT	15
OFFRE INSTITUTIONNELLE ET UTILISATION DE L'OFFRE CANTONALE HEIMANGEBOT UND NUTZUNG DES KANTONALEN ANGEBOTES	20
POPULATION DES INSTITUTIONS VALAISANNES DIE INSASSEN DER WALLISER HEIME	30
PLACEMENTS HORS CANTON AUSSERKANTONALE PLATZIERUNGEN	42
ÉCHANGES INTERCANTONAUX INTERKANTONALER AUSTAUSCH	48
INFORMATIONS PAR INSTITUTION BESCHRIEB DER EINRICHTUNGEN	52
FLEURS DES CHAMPS	54
L'ÎLOT DE PORT-VALAIS	58
L'INSTITUTION CITE PRINTEMPS	62

JUGENDWOHNGRUPPE ANDERLEDY	66
L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL CPS	70
L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL CPA	74
L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL CPAM	78
L'INSTITUTION LA FONTANELLE	82
FOYER LA CHALOUPE	86
L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL FJT	90
LA MAISON D'ÉDUCATION AU TRAVAIL DE PRAMONT	94
PRIX DE LA JOURNÉE DES INSTITUTIONS D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE POUR MINEURS TAGESPREIS DER SOZIALPÄDAGOGISCHEN EINRICHTUNGEN FÜR MINDERJÄHRIGE	98
TABLE DES MATIÈRES ET INDEX INHALTSVERZEICHNIS UND INDEX	100

CHAPITRE I:

1.1 COMMISSION POUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

La Commission cantonale pour la promotion et la protection de la jeunesse est une commission permanente, présidée par le Chef de Département. Les tâches de cette commission sont définies dans la loi en faveur de la jeunesse.

Lors des séances semestrielles de l'année 2006 les points suivants ont été abordés :

1) RAPPORT DE PLANIFICATION

La commission est chargée de discuter et de valider le rapport de planification des institutions d'éducation spécialisée. Ce rapport est établi conformément à des directives et au moyen d'un programme informatique de l'OFJ.

Lors de la discussion du rapport, la question a été posée de savoir dans quelles mesures les besoins du canton étaient en adéquation avec les prestations fournies. D'autre part, les membres ont souhaité qu'un prochain rapport puisse anticiper les développements futurs dans le domaine des prises en charge socio-pédagogiques stationnaires, ainsi que les mesures qui seront nécessaires.

Dans le chapitre 2.12, on parle d'échanges intercantonaux. Cette terminologie est également utilisée dans d'autres chapitres. La terminologie "échanges" est inadéquate et devrait être remplacée. Il s'agit en effet du ratio entre le nombre de placements de jeunes d'autres cantons placés dans les institutions

KAPITEL I:

1.1 KOMMISSION ZUR FÖRDERUNG UND ZUM SCHUTZ DER JUGEND

Die kantonale Kommission zur Förderung und zum Schutz der Jugend ist eine ständige kantonale Kommission, die vom Departementsvorsteher geleitet wird und im Jugendgesetz vorgesehen ist.

An den semesteriellen Sitzungen wurden folgende Schwerpunkte behandelt :

1) PLANUNGSBERICHT

Eine wichtige Aufgabe der Kommission besteht in der Besprechung und der Annahme des Planungsberichtes. Dieser wird gemäss Angaben des Kantons und des Bundesamtes für Justiz ausgearbeitet und präsentiert.

Kommissionsmitglieder vertraten die Meinung, dass der Planungsbericht vermehrt darauf eingehen sollte, inwieweit das Leistungsangebot mit den Bedürfnissen des Kantons übereinstimmt. Zudem wäre es wichtig, dass der Planungsbericht zukünftige Entwicklungen behandeln könnte und diesbezüglich Lösungen aufzeigt.

Weiter wurde vermerkt, dass der Titel des Kapitels 2.12 "Interkantonaler Austausch" falsch ist und anders formuliert werden muss. Dies trifft auch für weitere Kapitel zu. In der Tat handelt es sich nicht um einen Austausch, sondern um die Platzierung von Minderjährigen aus anderen Kantonen in



valaisannes et le nombre de mineurs domiciliés en Valais et placés dans une institution hors canton. Il serait souhaitable que, dans le prochain rapport, le mot "échanges" soit remplacé par une formulation plus adéquate.

Il a été demandé de présenter une statistique qui différencie, par exemple, les réfugiés des étrangers de la 3^{ème} génération.

2) PROMOTION DE LA JEUNESSE

La brochure "Manuel pratique à l'attention des communes et des responsables de jeunesse" a été présentée. Elle va être prête dans le mois à venir. Mis à part les tâches de rédaction, un investissement doit encore être porté au niveau des graphiques et des dessins. Dans les grandes lignes, la Commission approuve le travail réalisé.

3) MÉDIATEUR

Afin de répondre à certaines manifestations de violence émanant de jeunes et de jeunes adultes, 4 communes du Chablais ont engagé un médiateur.

4) MANDATS DE CURATELLES ÉDUCATIVES

Ces dernières années, l'Office pour la protection de l'enfant (OPE) a enregistré un nombre toujours plus important de mandats de curatelles éducatives. Il s'avère qu'il n'est plus possible avec les ressources actuelles de cet office de répondre de manière appropriée à ces mandats de l'autorité civile. Nos différents partenaires ont reconnu qu'il y a eu une évolution dans ce domaine et que l'OPE manque de ressources. Une solution doit être en ce qui concerne l'organe chargé de ces mandats et le financement des intervenants.

den Erziehungsheimen des Kantons Wallis und von Minderjährigen aus dem Kanton Wallis in Erziehungseinrichtungen anderer Kantone. Der Begriff "Austausch" sollte im neuen Planungsbericht nicht mehr angewandt werden (Kapitel 2.12 und 2.13).

Betreffend der Aufteilung zwischen Flüchtlingen und Ausländer in Dritter Generation sollte in Zukunft eine Differenzierung gemacht werden.

2) AUSSERSCHULISCHE JUGENDFÖRDERUNG

Die Broschüre "Praktischer Leitfaden für die Gemeinden und Jugendverantwortlichen" wurde kurz vorgestellt. Die Arbeit soll in den kommenden Monaten bezüglich Redaktion und Darstellungen zu Ende geführt werden. Grundsätzlich unterstützt die Kommission die Arbeit.

3) MEDIATOR

Um spezifischen Problemen der Jugendgewalt im Unterwallis besser begegnen zu können haben 4 Gemeinden aus dem Chablais einen Mediator angestellt.

4) ERZIEHUNGSBEISTANDSCHAFTEN

In den vergangenen Jahren stellt das kantonale Amt für Kinderschutz zunehmend fest, dass die Zahl der zivilrechtlichen Massnahmen eine starke Steigerung erfahren haben. Mit dem derzeitigen Personalbestand ist es nicht möglich die Aufträge termingerecht und umfassend auszuführen. Die starke Zunahme der Mandate und die Notwendigkeit der zusätzlichen Ressourcen sind unbestritten. Es bleibt zu klären, wer die Ressourcen zur Verfügung stellen soll und die Finanzierung sicherstellen müsste.

T.2 CONFÉRENCE DES DIRECTEURS D'INSTITUTIONS D'EDUCATIONS SPECIALISEE, DES SERVICES AEMO ET DE LA DIRECTION DU SCJ

Cette conférence siège au printemps et en automne. Elle traite notamment les questions qui seront discutées lors de la séance de la Commission cantonale pour la promotion et la protection de la jeunesse, dans la mesure où il s'agit d'un problème en lien avec la protection de l'enfant.

CONTRATS DE PRESTATIONS

Le Chef du DECS, M. le Conseiller d'Etat Claude Roch, a demandé au SCJ d'élaborer une systématique et un projet de contrats de prestations type. Il serait souhaitable d'utiliser la même systématique que l'Administration cantonale dans le cadre d'EDICS. Cette solution a été retenue, suite à des discussions qui ont eu lieu avec des spécialistes du domaine des contrats de prestations.

Délais pour la remise des données informatisées servant à établir le rapport de planification

Afin de disposer du temps nécessaire pour effectuer les analyses et les observations relatives aux prestations des institutions d'éducation spécialisée, les dates suivantes ont été fixées :

- envoi des disquettes informatiques : fin mai-début juin
- retour : juin-juillet.

1.2 KONFERENZ DER DIREKTIONEN DER SOZIALPÄDAGOGISCHEN INSTITUTIONEN DER SPFB UND DER LEITUNG DER KDJ

Die Konferenz trifft sich im Frühjahr und im Herbst zu einer ordentlichen Sitzung. Fragen des Kinderschutzes, die in der kantonalen Kommission zur Förderung und zum Schutz der Jugend behandelt werden, werden in der Regel in der Konferenz vorbesprochen.

DIE LEISTUNGSVERTRÄGE

Im Auftrag des Vorstehers des DEKS, Hr. Staatsrat Claude Roch, hat die KDJ erste Vorarbeiten für die Schaffung von Leistungsverträgen gemacht. Grundsätzlich möchte man die gleiche Systematik anwenden wie beim System EDICS, welches die Grundlage der Leistungsverträge in der Kantonsverwaltung darstellt.

Daten für den Planungsbericht

Um genügend Zeit für die Darstellung, die Analyse und die Beurteilungen des Planungsberichtes zu haben wurden folgende Daten festgelegt :

- Nachfrage der Daten : Ende Mai, anfangs Juni
- Antworten : im Juni-Juli.

Mission des institutions d'éducation spécialisée et des institutions relevant de l'enseignement spécialisé

Aufgabenbereiche der sozialpädagogischen und der schulischen Heime

Afin de clarifier les tâches et les prestations des institutions, un document a été élaboré en collaboration avec le SCJ, en respectant les conventions existant entre les institutions et l'OFJ. Il a été validé par le chef du DECS.

Um eine Klärung der Aufgaben und der Leistungen vorzunehmen wurde von jeder Institution verlangt, dass diese sich in Absprache mit der KDJ und dem BJ definieren.

Il est prévu qu'un travail analogue soit réalisé par l'Office de l'enseignement spécialisé en ce qui concerne les institutions relevant de l'enseignement spécialisé. Les travaux devront également être validés par le chef du DECS.

Sämtliche sozialpädagogischen Institutionen haben diese Arbeit beendet. Der Vorsteher des DEKS hat die verschiedenen Arbeiten validiert. Eine ähnliche Arbeit wird das Amt für Hilfs- und Sonderschulen mit den Schulheimen machen und durch den Vorsteher des DEKS validieren lassen.

BUDGET PERSONNEL DES MINEURS PLACÉS EN INSTITUTIONS D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

WEISUNGEN DES PERSÖNLICHEN BUDGETS FÜR MINDERJÄHRIGE IN SOZIALPÄDAGOGISCHEN EINRICHTUNGEN

La conférence convient qu'il faut adapter les directives élaborées en 1995.

Diese Weisungen aus dem Jahre 1995 müssen überarbeitet werden.

Pour ce faire, un groupe de travail doit être constitué, composé des partenaires suivants :

Grundsätzlich denkt man, dass nachfolgende Vertreter sich an dieser Arbeit beteiligen sollten :

- un représentant des institutions d'éducation spécialisée
- un représentant des CMS
- un représentant du Service de l'action sociale
- un représentant du SCJ.

- ein Vertreter der sozialpädagogischen Einrichtungen
- ein Vertreter der SMZ
- ein Vertreter der Dienststelle für Sozialwesen
- ein Vertreter der KDJ.

Il est également souhaité que le projet de nouvelles directives soit soumis au comité de la Fédération des communes valaisannes

Zudem müsste die neue Fassung der Konferenz der Heimleiter-Direktion KDJ und dem Vorstand des Dachverbandes der Wallisergemeinden vorgestellt werden.

entre le début et la fin du placement sont
comptés.

me und dem Austritt in die Berechnung ein-
bezogen.

2.2 DÉFINITION DES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉTABLISSEMENTS

Groupe I: Types d'institution avec clientèle LPPM, indépendamment de la question de savoir si l'institution est reconnue ou non par l'OFJ:

- 1 Accueil / transition
- 2 Observation
- 3 Education pour enfants avec école interne
- 4 Education pour enfants sans école interne
- 5 Education pour adolescents avec classe de perfectionnement / travaux manuels
- 6 Thérapie (93ter CP)
- 7 Rééducation (93ter CP)
- 8 Education pour adolescents ayant quitté l'école, sans occupation / formation interne (jusqu'ici: apprenti[e]s)
- 9 Institution pour jeunes adultes (jusqu'ici: éducation au travail)
- 10 Détention préventive / détention (moins de quatre ans)
- 11 Détention (art. 25, al. 2 DPMin)
- 12 Prise en charge externe en studio

Groupe II: Offres supplémentaires reconnues par l'OFJ (cf. Directives sur les subventions)

- 13 Prise en charge partielle
- 14 Places extra muros

Groupe III: Autres institutions et offres supplémentaires de l'aide aux enfants et adolescents en internat:

- 15 Autres offres supplémentaires non reconnues par l'OFJ
- 16 Grandes familles pédago-thérapeutiques, Familles d'accueil, etc.
- 17 Ecoles spéciales non reconnues par l'OFJ
- 18 Institutions de la pédopsychiatrie
- 19 Foyers pour enfants en bas âge
- 20 Autres institutions de l'aide à la jeunesse en internat

2.2 DEFINITION DER VERSCHIEDENEN HEIMTYPEN

Gruppe I: Institutionstypen mit LSMG-Klientel, unabhängig davon, ob die Einrichtung durch das BJ anerkannt ist oder nicht:

- 1 Durchgangsheim
- 2 Beobachtungsheim
- 3 Erziehungsheim für schulpflichtige Kinder mit Grundschule
- 4 Erziehungsheim für schulpflichtige Kinder ohne Grundschule
- 5 Erziehungsheim für schulentlassene Jugendliche mit internem Beschäftigungs-/ Ausbildungsangebot
- 6 Therapieheim (93ter StGB)
- 7 Anstalt für Nacherziehung (93ter StGB)
- 8 Heim für schulentlassene Jugendliche ohne internes Beschäftigungs- / Ausbildungsangebot (bisher: Lehrlings- / Lehrtöchterheim)
- 9 Institution für junge Erwachsene (bisher: Arbeiterziehungsanstalt)
- 10 U-Haft / Freiheitsentzug (weniger als vier Jahre)
- 11 Freiheitsentzug (Art. 25 Abs. 2 JStG)
- 12 Begleitetes Wohnen, Betreutes Wohnen, Wohnexternat

Gruppe II: Durch das BJ anerkannte Zusatzangebote (vgl. Beitragsrichtlinien)

- 13 Teilbetreutes Angebot
- 14 Assoziierte Plätze

Gruppe III: Weitere Einrichtungen und Zusatzangebote der stationären Kinder- und Jugendhilfe:

- 15 Andere durch das BJ nicht anerkannte Zusatzangebote
- 16 Heilpädagogische Grossfamilien, Grosspflegefamilien, etc.
- 17 Sonderschulen ohne BJ-Anerkennung
- 18 Einrichtungen der Kinder- und Jugendpsychiatrie
- 19 Kleinkinderheime
- 20 Übrige Einrichtungen der stationären Jugendhilfe

2.3 DÉFINITIONS RELATIVES AUX TABLEAUX DES PAGES SUIVANTES.

NOMBRE DE PLACES OFFERTES PAR CHAQUE INSTITUTION.

(stock de places offertes).

CAPACITÉ CANTONALE DE PLACES:

Nombre total de places offertes par les institutions prises en compte (stock de places offertes).

JOURS D'OUVERTURE :

Le nombre des jours d'ouverture est calculé sur 365 jours. Pour le reste, les directives fédérales sont appliquées.

JOURNÉES D'EXPLOITATION :

Ces journées sont le produit des journées d'ouverture par le nombre de places offertes (jours d'ouverture x places).

JOURNÉES DE SÉJOUR :

Nombre de journées durant lesquelles le mineur séjourne dans l'institution ou à l'extérieur sous la responsabilité de celle-ci pendant l'année considérée; les différents types (interne, externe, PCE) de journées de séjour sont additionnés. Les brèves périodes d'absence, jusqu'à concurrence de 7 jours maximum par absence ne sont pas déduites.

TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION EN % :

Le taux est obtenu en divisant le nombre de journées de séjour par le nombre de jours d'exploitation.

CAPACITÉ NON UTILISÉE :

Places non utilisées, calculées en jours.

Jours d'exploitation - Jours de séjour

2.3 DEFINITIONEN BETREFFEND DIE AUF DEN NÄCHSTEN SEITEN PUBLIZIERTEN TABELLEN.

ANZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE PRO INSTITUTION.

(Gesamtbestand an verfügbaren Plätzen).

KANTONALE GESAMTZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE :

Die gesamte Anzahl verfügbarer Plätze der hier erwähnten Institutionen.

ÖFFNUNGSTAGE :

Die Anzahl Öffnungstage entspricht für ein ganzes Jahr 365 Tage. Es gelten sonst die Bestimmungen vom Bundesamt für Justiz.

ANZAHL BETRIEBSTAGE :

Diese Tage entsprechen der Anzahl offener Tage im Jahr mal die Anzahl Plätze im jeweiligen Heim (Öffnungstage x Plätze).

ANZAHLAUFENTHALTSTAGE :

Anzahl Tage, die der Minderjährige im Heim verbringt oder unter Aufsicht des Heimes ist, während des Erfassungsjahres; die verschiedenen Aufenthalts-Typen (intern, extern, ENB) werden zusammengezählt. Kurze Abwesenheiten werden nicht abgezogen, sofern sie 7 Tage nicht überschreiten.

DER JÄHRLICHE BELEGUNGSSATZ IN %:

Dieser Satz wird folgendermaßen ermittelt: Anzahl Betriebstage geteilt durch Anzahl Aufenthaltstage.

UNBENUTZTE KAPAZITÄT:

Anzahl nicht genutzter Kapazität, berechnet in Tage.

Anzahl Betriebstage - unbenutzte Aufenthaltstage.

2.4 INSTITUTIONS VALAISANNES CONCERNÉES.

LA SITUATION EN 2006:

L'Office fédéral de la justice a changé de nombreux paramètres à partir de la planification 2004. Comme vous le savez, ce présent rapport de planification doit se calquer sur ces nouvelles exigences puisqu'il est à la fois outil de planification pour le canton du Valais mais également sert de guide d'information pour la Confédération.

Ces modifications de paramètres ont bien entendu des répercussions importantes sur le dé-

pouillement de la statistique. En d'autres termes, une grande série de graphiques et tableaux ont dû être adaptés, certains nouveaux tableaux ajoutés. Cette édition 2006 se base donc sur la typologie mise en place en 2004 et permet une comparaison avec les chiffres des années précédentes et 2005 sert donc de ce fait comme "année de référence". Il convient cependant

d'attendre quelques années pour permettre d'avoir une vision plus globale permettant de reconnaître véritablement les tendances de l'offre institutionnelle du canton du Valais. L'offre institutionnelle se retrouvait auparavant dans 6 types différents, depuis l'année 2005 le nombre de types respectivement la classification est devenue plus fine et propose 20 types différents. Ceci permet bien entendu une différenciation plus

Reconnues / Anerkennung	Canton Kanton	OFJ BFJ	Type d'établissement Heimtypus																
			2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	19						
CITE PRINTEMPS, Sion	X	X			X											X			
ST-RAPHAEL, FJT, Sion	X	X								X									
FLEURS DES CHAMPS, Montana	X																X		
ILOT ¹ , Port-Valais																	X		
ANDERLEDY ² , Brig	X	X			X					X									
ST-RAPHAEL, CPS, Champlan	X	X			X														
ST-RAPHAEL, CPA, Champsec	X	X							X										
ST-RAPHAEL, CPM, Champlan	X	X							X										
LA FONTANELLE, Mex et Vérossaz	X	X						X											
PRAMONT	X	X	X						X	X		X	X	X					
LA CHALOUPE, Collombey	X	X			X														

2.4 DIE ERWÄHNTEN WALLISER INSTITUTIONEN.

LAGBBURTBLUNG 2006:

Das Bundesamt für Justiz hat viele neue und verschiedene Parameter für den Planungsbericht ab 2004 verlangt. Wie Sie wissen, muss dieser Planungsbericht sich darauf stützen, denn er ist auf der einen Seite ein wichtiges Planungsinstrument für den Kanton Wallis aber auf der anderen Seite auch ein wichtiges Nachschlagewerk für den Bund und nützt ihn als Informationsquelle.

Diese Veränderungen der Parameter haben natürlich Auswirkungen auf die statistische Auswertung der Daten. Anders aus-

gedrückt, eine große Anzahl von Grafiken und Tabellen haben angepasst werden müssen, andere haben neu erstellt werden müssen. Die Auflage 2006 basiert auf die neuen Typenbezeichnung welche 2004 eingeführt wurde und ermöglicht einen Vergleich mit den letzten Jahren: 2005 dient als "Referenzjahr". Es erfordert natürlich ein paar Jahre um eine bessere Sicht zu bekom-

men und die wahren Tendenzen des institutionellen Angebotes des Kantons Wallis hervorzuheben. Das institutionelle Angebot konnte vorher in 6 verschiedenen Typen klassifiziert werden, seit 2005 stehen nun 20 verschiedene Typen zur Verfügung. Dies ermöglicht eine bessere Differenzierung der geleisteten Arbeit in den verschiedenen Heimen, kann aber auch bei der statistischen Auswertung sprunghafte Verände-

précise du travail fourni par les institutions mais peut également provoquer lors du dépouillement statistique à un plus grand écart d'une année à l'autre donnant ainsi une defluctuation plus importante alors qu'elle n'est que la conséquence de la plus grande diversité de typologie. En effet, la plupart des institutions offrent des séjours de différents types. Les années suivantes permettront une analyse tant au niveau cantonal que national unifiée, plus lisible pour toutes les parties impliquées.

Sur la page précédente le présent tableau présente les typologies de chaque institution selon les catégories mises en place en 2004 et validée par celle-ci. Comme vous pouvez le constater, le nombre d'institutions est resté le même. En effet, en 2002, le paysage institutionnel du canton du Valais avait subi de profondes modifications puisque 3 institutions avaient dû être fermées. Il s'agissait des institutions LA ROCHETTE, LE TRAJET et L'ÉTAPE-CHABLAIS. Pour combler partiellement cette perte de places, une nouvelle institution avait vu le jour, il s'agissait de l'institution LA CHALOUBE offrant 10 places de type 4. Le tableau tient également compte d'une institution uniquement reconnue par le canton (FLEURS DES CHAMPS) et une qui dispose d'une autorisation d'exploitation par le canton (ILOT DE PORT-VALAIS). Ceci fait donc que dix institutions sont reconnues par le canton du Valais et que 9 sont reconnues par la Confédération. La convention qui liait l'État du Valais et FLEURS DES CHAMPS a été dénoncée au 31 décembre 2006 et sa partie institutionnelle fermée à cette date.

Par souci de clairvoyance et de précision, ce présent rapport de planification détaille tous les types de séjours effectués dans les différentes institutions valaisannes et ne se limite pas, comme exigence minimale exigée par l'Office fédéral de la justice, à la typologie officielle reconnue pour l'institution en question afin de promouvoir les institutions valaisannes et maintenir la grande diversité des prestations par celles-ci. Vous verrez donc sur les pages suivantes parfois plusieurs types par institution. À ce sujet, nous vous prions de consulter à la fin de ce présent document les fiches signalétiques des différentes institutions qui vous offrent une vue encore plus complète des institutions figurant ici.

¹En ce qui concerne l'institution l'ILOT DE PORT-VALAIS au Bouveret, elle dispose d'une autorisation d'exploitation.

rungen von Jahr zu Jahr ergeben, was nicht falsch zu interpretieren ist. Dies kann starke Ausschläge hervorrufen und ergibt Fluktuationen welche nur wegen des breiten Angebots von verschiedenen und spezifischen Platzierungen der Institutionen ausgelöst werden. Um eine einheitliche Auswertung geben können und dies nicht nur auf kantonaler sondern auch auf nationaler Ebene müssen ein paar Jahre vergehen um auch eine einfachere Lesbarkeit für alle betroffenen Parteien zu geben.

Auf der Seite nebenan können Sie die Tabelle sehen, wo die neue Typenbezeichnung für die Heime des Kantons angewandt worden ist. Wie Sie feststellen können, ist die Anzahl der Institutionen gleich geblieben. In der Tat, wie Sie wissen wurde das institutionelle Angebot des Kantons Wallis im Jahr 2002 grundlegend verändert, da 3 Institutionen haben geschlossen werden müssen. Es handelte sich um die Institution LA ROCHETTE, LE TRAJET und L'ÉTAPE-CHABLAIS. Um diesen Verlust an Plätzen teilweise zu kompensieren, wurde eine neue Institution ins Leben gerufen nämlich das Heim LA CHALOUBE welches 10 Plätze des Typus 4 anbietet. Die Tabelle berücksichtigt ebenfalls eine Einrichtung, die nur vom Kanton anerkannt ist (FLEURS DES CHAMPS) und eine weitere, die im Besitze einer Betriebsbewilligung durch den Kanton ist (ILOT DE PORT-VALAIS). Dies ergibt somit 10 kantonale anerkannte Institutionen und neun von der Eidgenossenschaft. Die Vereinbarung welche zwischen dem Kanton Wallis und der Institution FLEURS DES CHAMPS bestand wurde am 31. Dezember 2006 gekündigt. Der institutionelle Teil wurde an diesem Tag geschlossen.

Um ein noch klareres und genaueres Bild geben zu können, gibt dieser Planungsbericht das genaue Bild wieder des Gebrauchs der verschiedenen institutionellen Ressourcen, nicht nur wie die vom Bundesamt für Justiz geforderte Minimallösung der offiziellen Nutzung laut Typenbezeichnung des Heimes, sondern das effektiv benützte Angebot; dies nicht zuletzt um auch die geleistete und qualitativ hochwertige Arbeit der verschiedenen Heime zu würdigen und zu promovieren. Sie werden somit auf den folgenden Seiten manchmal verschiedene Typen pro Heim feststellen können. Um der Genauigkeit gebührend Rechnung zu tragen, wird im vorliegenden Bericht ein kurzer Steckbrief jeder Einrichtung wiedergegeben.

²Die einzige Institution im Oberwallis ist die JUGENDWOHNGRUPPE ANDERLEDY in Brig.

2.5 PLACES OFFERTES PAR CHAQUE INSTITUTION ET CAPACITÉ CANTONALE DE PLACES.

LE NOMBRE DE PLACES OFFERTES:

Le tableau PLACES OFFERTES nous permet de prendre connaissance des différents établissements classés selon leurs types de places entre 2002 et 2006.

L'institution CITÉ PRINTEMPS garde le nombre de places par rapport à la planification 2004. L'offre de l'institution CITÉ PRINTEMPS est à 54 places de type 4. Cette institution offre 24 % du nombre total de places offertes par le canton du Valais.

Le FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS (FJT) garde le même nombre de places qu'en 2004. Il reste à 15 unités de type 9 et 13.

L'institution LE TRAJET offrant des places de type III (selon l'ancienne typologie) n'existe plus depuis 2002.

L'institution FLEURS DES CHAMPS a gardé le nombre de places de type 19 par rapport à l'année précédente. Il reste à un total de 7 places. Cette institution a fermé au 31 décembre 2006.

L'institution ÎLOT DE PORT-VALAIS offre au total 12 places de type 19. Le nombre est resté identique par rapport à l'année précédente.

L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL CPS (Centre pédagogique et scolaire) de type 3 offre toujours 27 places de ce type. Cette institution offre 12 % du nombre total de places offertes par le canton du Valais.

L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL CPM (Centre de préapprentissage mixte) garde le même nombre de places que l'année précédente. Il s'élève à 9 places de type 5.

L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL CPA (Centre de préapprentissage) garde le même nombre de places que l'année précédente, c'est-à-dire exactement 21 unités de type 5 et 13. Cette institution offre 9 % du nombre total de places offertes par le canton du Valais.

2.5 ANZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE PRO INSTITUTION UND KANTONALE GESAMTZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE.

DIE ANZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE PRO INSTITUTION:

Die Tabelle Anzahl Plätze ermöglicht uns, die verschiedenen Heimtypen nach Art des Aufenthaltes zwischen 2002 und 2006 kennen zu lernen.

Die Institution CITÉ PRINTEMPS behält die gleiche Anzahl verfügbarer Plätze gegenüber 2004. Wir können feststellen, daß es 54 Plätze des Typus 4 in dieser Institution gibt. Dieses Heim bietet 24 % der gesamten Anzahl Plätze im Kanton Wallis an.

Das Institut SAINT-RAPHAËL (FJT) behält die gleiche Anzahl Plätze wie 2004, nämlich 15 Plätze des Typus 9 und 13.

Das Heim LE TRAJET des Typus III (nach alter Typenbezeichnung) existiert nicht mehr seit 2002.

Das Heim FLEURS DES CHAMPS verfügt über 7 Plätze des Typus 19. Die Anzahl Plätze ist gegenüber 2005 gleich geblieben. Diese Institution wurde am 31. Dezember 2006 geschlossen.

Das Heim ÎLOT DE PORT-VALAIS bietet ebenfalls Plätze des Typs 19 an. Es sind dies insgesamt 12 Plätze. Das Angebot ist gleich geblieben.

Das Heim SAINT-RAPHAËL CPS (Centre pédagogique et scolaire) bietet Plätze des Typus 3 an. Das Angebot ist im Jahr 2006 gleich geblieben, genau genommen 27 Plätze. Dieses Heim bietet 12 % der gesamten Anzahl Plätze im Kanton Wallis an.

Die Anzahl verfügbarer Plätze des Typus 5 des Heimes SAINT-RAPHAËL CPM (Centre de préapprentissage mixte) ist im Jahr 2006 gleich geblieben. Es sind dies genau 9 Plätze.

Das Angebot des Heimes SAINT-RAPHAËL CPA (Centre de préapprentissage) ist gleich geblieben und beläuft sich auf 21 Plätze des Typus 5 und 13. Dieses Heim bietet 9 % der gesamten Anzahl Plätze dieses Typus im Kanton Wallis an.

permettent de constater que celle-ci a terminé ces transformations. À ce sujet, nous vous prions de consulter également la fiche signalétique à la fin de ce présent rapport pour plus de précisions. Par rapport à l'année précédente, l'institution garde le nombre total de places offertes. Cette institution offre 15% du nombre total de places offertes par le canton du Valais.

L'institution L'ÉTAPE-CHABLAIS offrant des places de type III (selon l'ancienne typologie) n'existe plus depuis 2002.

Si nous analysons l'offre de 2006 par rapport à l'année précédente, nous constatons qu'ormis l'introduction de la prestation 12 "Prise en charge externe en studio" à Pramont, aucun changement n'est intervenu et l'offre de places n'a pas subi de modification. Ainsi en 2006, comme l'année précédente le canton du Valais offre 220 places. Nous devons remarquer, qu'après la fermeture en 2001 de trois institutions, le nombre total de places offertes n'a jamais plus atteint ce nombre.

LA CAPACITÉ CANTONALE DE PLACES :

Le TABLEAU 1 (capacité cantonale de places) nous montre l'évolution du nombre de places offertes. La ventilation de ce tableau nous permet de prendre connaissance également de la répartition à l'intérieur des institutions des différents types de places.

La ventilation des données nous permet de constater que la plus grande part de places est celle du type 4 avec un nombre de 75 places. Il convient de dire que la quasi-totalité de places de ce type est offerte par une seule institution. Ce type de place représente environ 34% de la capacité totale de places offertes par le canton du Valais. Au deuxième rang, arrive l'offre de places de type 5 avec 44 unités ce qui représente environ 20 % de l'offre totale du canton. Au troisième rang, figure l'offre de places de type 3 avec environ 12% ou exprimé en chiffres absolus, 27 places. L'offre la moins importante est celle du type 8 avec 3 places ou environ 1,4% de la capacité totale.

nun bekommen haben für das Jahr 2006, ermöglichen uns festzustellen, dass die Institution die komplette Veränderung ihres Angebotes vollzogen hat. Zu diesem Zweck, möchten wir Sie bitten, ebenfalls den Steckbrief dieser Institution am Ende des Planungsberichtes anzusehen, um nähere Einzelheiten zu bekommen. Gegenüber dem letzten Jahr behält die Institution trotzdem ihre Anzahl Plätze. Diese Institution bietet 15 Prozent der Gesamtzahl an Plätzen des Kantons Wallis an.

Das Heim L'ÉTAPE-CHABLAIS des Typus III (nach alter Typenbezeichnung) existiert nicht mehr seit 2002.

Wenn wir das Angebot von 2006 mit dem letzten Jahr vergleichen, stellen wir fest, dass ausser dem Angebot 12 „Externe Unterkunft im Studio“ in der Institution Pramont keine Auswirkungen auf das Platzangebot zur Folge hat. Wir können somit im Jahr 2006 auf ein gleich bleibendes Angebot wie das vorherige Jahr vorweisen. Wir müssen auch klar unterstreichen, dass nach der Schließung von 3 Heime im Jahr 2001, die Gesamtzahl an verfügbarer Plätze nie mehr diese Grösse erreicht hat.

KANTONALE GESAMTZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE.

Die TABELLE 1 (Gesamtzahl verfügbarer Plätze) zeigt uns die Entwicklung des Angebotes an Plätzen im Kanton. Die detaillierte Analyse ermöglicht uns ebenfalls die Aufteilung der Plätze nach Institution zu erfahren.

Die Analyse dieser Tabelle ermöglicht uns festzustellen, daß die größte Anzahl verfügbarer Plätze des Typus 4 sind. Es sind dies genau 75 Plätze und entspricht somit ca. 34% der Gesamtkapazität des Kantons Wallis. Es muss jedoch noch eine wichtige Bemerkung diesbezüglich gemacht werden, nämlich, dass beinahe das gesamte Angebot dieses Typus von einer einzigen Institution angeboten wird. Es folgt dann das Angebot von Plätzen des Typus 5 mit 44 Einheiten. Es entspricht ca. 20 Prozent der vorhandenen Kapazität. Es folgen dann die Angebote der Typen 3 mit 12 Prozent oder ausgedrückt in Zahlen 27 Plätze. Das kleinste Angebot ist jenes des Typus 8 mit 3 Plätzen oder ungefähr 1,4% der gesamten Anzahl von Plätzen.

TABLEAU 1 / B1

2006

ETABLISSEMENT / HEIM	TYPE / TYPUS									TOTAL
	3	4	5	7	8	9	10	13	19	
FLEURS DES CHAMPS	0	0	0	0	0	0	0	0	7	7
ILOT	0	0	0	0	0	0	0	0	12	12
CITE PRINTEMPS	0	54	0	0	0	0	0	0	0	54
ANDERLEDY	0	9	0	0	3	0	0	0	0	12
ST-RAPHAEL, CPS	27	0	0	0	0	0	0	0	0	27
ST-RAPHAEL, CPA	0	0	18	0	0	0	0	3	0	21
ST-RAPHAEL, CPM	0	0	9	0	0	0	0	0	0	9
LA FONTANELLE	0	0	17	0	0	0	0	0	0	17
LA CHALOUPPE	0	12	0	0	0	0	0	0	0	12
ST-RAPHAEL, FJT	0	0	0	0	0	12	0	3	0	15
PRAMONT	0	0	0	18	0	7	9	0	0	34
TOTAL	27	75	44	18	3	19	9	6	19	220

Illustration 2: TABLEAU 1 La capacité cantonale de places
Abbildung 2: TABELLE 1 Die Gesamtzahl verfügbarer Plätze

TYPE / TYPUS	JOURNEES D'OUVERTURE / ANZAHL OFFENER TAGE					
	2006	2005	2004	2003	2002	
19	FLEURS DES CHAMPS	365	365	366	365	365
19	ILOT	365	365	366	365	365
4	CITE PRINTEMPS	365	365	366	365	365
3	ST-RAPHAEL, CPS	365	365	281	265	267
4 + 8	ANDERLEDY	365	365	366	365	365
5 + 13	ST-RAPHAEL, CPA	365	365	296	291	279
5	ST-RAPHAEL, CPM	365	365	296	289	285
5	LA FONTANELLE	365	365	366	365	365
4	LA CHALOUPPE	353	365	352	365	365
9 + 13	ST-RAPHAEL, FJT	365	365	366	365	365
7 + 9 + 10	PRAMONT	365	365	366	365	365
	TOTAL	4003	4015	3787	3765	3751

Illustration 3: Journées d'ouverture
Abbildung 3: Anzahl offener Tage

2.6 JOURNÉES D'OUVERTURE - TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION.

LE NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE ANNUELLE EST CALCULÉ COMME SUIT :

365 - nombre de jours de fermeture

LE TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION EST CALCULÉ COMME SUIT :

Journées de séjour / (Nombre de places * Journées d'ouverture)

LE NOMBRE DE JOURNÉES D'OUVERTURE :

En guise d'introduction, nous devons dire que l'offre institutionnelle dans le canton du Valais n'a pas changé entre 1997 et 2001. Cependant, comme déjà expliqué plus haut, l'année 2002 était sujette à de profondes modifications du paysage institutionnel dans le canton provoqué par la fermeture de trois institutions et de l'ouverture d'une nouvelle. Pour cette raison, nous assistons à une diminution du nombre de journées d'ouverture en comparaison avec l'année 2001 de 937 jours. Le canton, respectivement les institutions s'efforcent d'offrir leurs prestations durant toute l'année aux jeunes nécessitant un séjour en institution. Cette volonté d'ouverture à l'année se réalise pour la première fois en 2005 pour la totalité de l'offre institutionnelle du canton du Valais. En effet, les institutions SAINT-RAPHAËL CPS, CPA et CPM sont pour la première fois ouvertes respectivement leurs journées d'ouverture sont calculées sur 365 jours. Ceci a bien entendu une répercussion sur le nombre total de jours qui augmente de 228 jours. Conformément à la volonté du Canton et de l'OFJ, les institutions accueillant des cas lourds, nécessitant une prise en charge stationnaire sont ouverts à 365 jours. Lorsqu'un enfant rentre le week-end chez ses parents ou passe les vacances dans une colonie ou auprès d'une famille d'accueil cette transition fait parti intégrante du projet de l'institut et des autres partenaires.

Pour prendre en compte cette réalité institutionnelle, CITÉ PRINTEMPS offre la prise en charge suivante :

- Durant 38 semaines, l'institution assure l'ouverture de quatre groupes éducatifs, du di-

2.6 OFFENE TAGE - DER JÄHRLICHE DURSCHNITTLICHE BELEGUNGSSATZ IN %.

DIE ANZAHL OFFENER TAGE WIRD FOLGENDERMAßEN BERECHNET:

365 - Anzahl geschlossener Tage

DER JÄHRLICHE BELEGUNGSSATZ WIRD FOLGENDERMAßEN BERECHNET:

Anzahl Aufenthaltstage / (Anzahl Plätze * offene Tage)

DIE ANZAHL OFFENER TAGE:

Es gilt hervorzuheben, daß sich das Platzangebot der sozialpädagogischen Einrichtungen im Kanton Wallis seit 1997 bis 2001 nicht verändert hat. Wie jedoch schon vorher erwähnt, gab es im Jahr 2002 grundlegende Veränderungen, da drei Institutionen dann nicht mehr existierten und eine neue Institution dazugekommen war. Aus diesem Grund ergibt sich eine große Differenz der Anzahl offener Tage im Vergleich zu 2001, um insgesamt 937 Tage. Der Kanton bzw. die Institutionen versuchen ihr Angebot für Minderjährige, die einen Aufenthalt in einer Anstalt benötigen, das ganze Jahr anzubieten. Dieser Wille, ein ganzjähriges Angebot für die gesamte institutionelle Palette an Platzierungen des Kantons Wallis anzubieten wird 2005 das erste Mal realisiert. In der Tat, haben die Institutionen SAINT-RAPHAËL CPS, CPA und CPM ein ganzjähriges Angebot bzw. die Anzahl offener Tage wird auf 365 berechnet. Dies hat natürlich eine Auswirkung auf die Gesamtzahl offener Tage des Kantons, welche sich um 228 Tage erhöht. Gemäss dem Wunsche des Kantons und des BFJ sind Institutionen an 365 Tagen offen. Verbringt ein Kind das Wochenende in der Familie oder die Ferien in einem Ferienlager respektive in einer Pflegefamilie, so sind diese Massnahmen Teil der sozialpädagogischen Planung der Institution und weitere mit der Platzierung verantwortlichen Instanzen.

Diese Tatsache widerspiegelt sich im Angebot dieser Institution, denn sie bietet folgendes Angebot an.

- Während 38 Wochen, werden 4 Erziehungsgruppen,

JOURNEES D'OUVERTURE / ANZAHL OFFENER TAGE

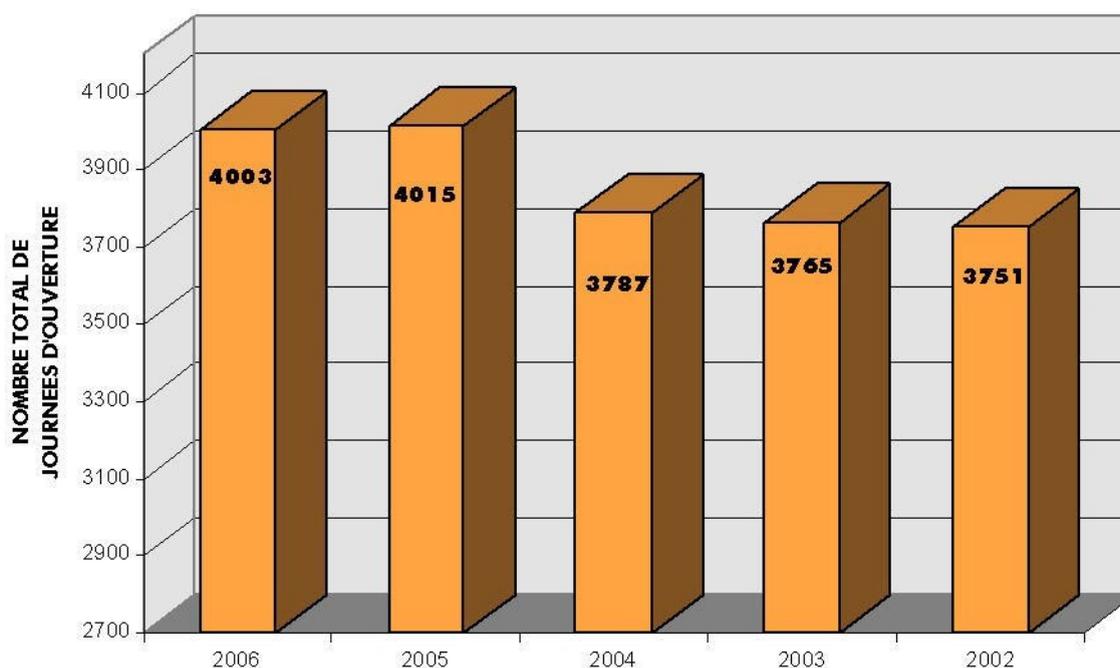


Illustration 4: GRAPHIQUE 1 Journées d'ouverture
Abbildung 4: GRAFIK 1 Anzahl offener Tage

TYPE / TYPUS		TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION EN % / DER JÄHRLICHE BELEGUNGSSATZ IN %				
		2006	2005	2004	2003	2002
19	FLEURS DES CHAMPS	48.69	58.51	80.21	90.06	91.1
19	ILOT	109.25	109.00	114.57	100.05	106.1
4	CITE PRINTEMPS	90.05	89.33	92.50	96.15	79.8
3	ST-RAPHAEL, CPS	75.45	76.60	94.23	102.21	96.1
4 + 8	ANDERLEDY	96.64	95.62	89.75	85.51	74.1
5 + 13	ST-RAPHAEL, CPA	80.07	88.68	93.26	93.91	86.5
5	ST-RAPHAEL, CPM	77.72	82.37	91.10	94.81	85.4
5	LA FONTANELLE	91.44	91.33	89.62	95.65	85.9
4	LA CHALOUPPE	96.98	85.09	79.92	91.18	99.78
9 + 13	ST-RAPHAEL, FJT	85.02	78.08	92.73	92.86	83.0
7 + 9 + 10	PRAMONT	71.24	90.86	99.09	85.94	86.7
		84.10	87.11	93.52	93.60	82.98

Illustration 5: Taux annuel moyen d'occupation en %
Abbildung 5: Der jährliche Belegungssatz in Prozent

	TYPE / TYPUS					TOTAL
	3	4	5	9	19	
ETABLISSEM. / HEIM	3	4	5	9	19	
FLEURS D. CHAMPS	-	-	-	-	48.69	48.69
ILOT	-	-	-	-	109.25	109.25
CITE PRINTEMPS	-	90.05	-	-	-	90.05
ANDERLEDY	-	96.64	-	-	-	96.64
ST-RAPHAEL, CPS	75.45	-	-	-	-	75.45
ST-RAPHAEL, CPA	-	-	80.07	-	-	80.07
ST-RAPHAEL, CPM	-	-	77.72	-	-	77.72
LA FONTANELLE	-	-	91.44	-	-	91.44
LA CHALOUPE	-	96.98	-	-	-	96.98
ST-RAPHAEL, FJT	-	-	-	85.02	-	85.02
PRAMONT	-	-	-	71.24	-	71.24
TOTAL	75.45%	96.81%	83.07%	78.13%	78.97%	84.10

Illustration 6: TABLEAU 5 Taux annuel moyen d'occupation par institution
Abbildung 6: TABELLE 5 Der jährliche Belegungssatz pro Institution

manche soir au vendredi midi (trois groupes pour les 6 - 15 ans et un groupe pour les 15 - 18 ans).

- Durant 52 semaines (ouverture à l'année), CITÉ PRINTEMPS assure l'ouverture de deux groupes éducatifs (un groupe pour les 6 - 15 ans et un autre pour les 15 à 18 ans).

Si nous comparons entre 2005 et 2006, nous pouvons constater que le nombre total des journées d'ouverture a diminué car l'institution LA CHALOUPE a diminué de 12 unités les journées d'ouverture. Sans cela, nous aurions la même situation que 2005.

2.7 JOURNÉES D'EXPLOITATION - JOURNÉES DE SÉJOUR - CAPACITÉ NON-UTILISÉE

La première constatation que nous pouvons faire, concernant le taux annuel moyen d'occupation est de constater que celui-ci a diminué de 3,01 points par rapport à 2005.

vom Samstagabend bis Freitag Mittag (3 Gruppen für die 6 bis 15-Jährigen und eine Gruppe für die 15 bis 18-Jährigen) angeboten

- Während 52 Wochen (Jahresbetrieb), bietet CITÉ PRINTEMPS 2 Erziehungsgruppen an (eine Gruppe für die 6 bis 15-Jährigen und die andere für die 15 bis 18-Jährigen).

Wenn wir vergleichen zwischen 2005 und 2006, können wir feststellen, dass die Gesamtzahl offener Tage gesunken ist, da das Heim LA CHALOUPE die Anzahl offener Tage um 12 Einheiten vermindert hat, ansonsten hätten wir die gleiche Situation wie im Jahr 2005.

2.7 ANZAHL BETRIEBSTAGE - ANZAHL AUFENTHALTSTAGE - UNBENUTZTE KAPAZITÄT

Die erste Feststellung, die wir machen können, betrifft den durchschnittlichen Belegungssatz: Er ist gegenüber 2005 um 3,01 Punkte gesunken. Genauer betrach-

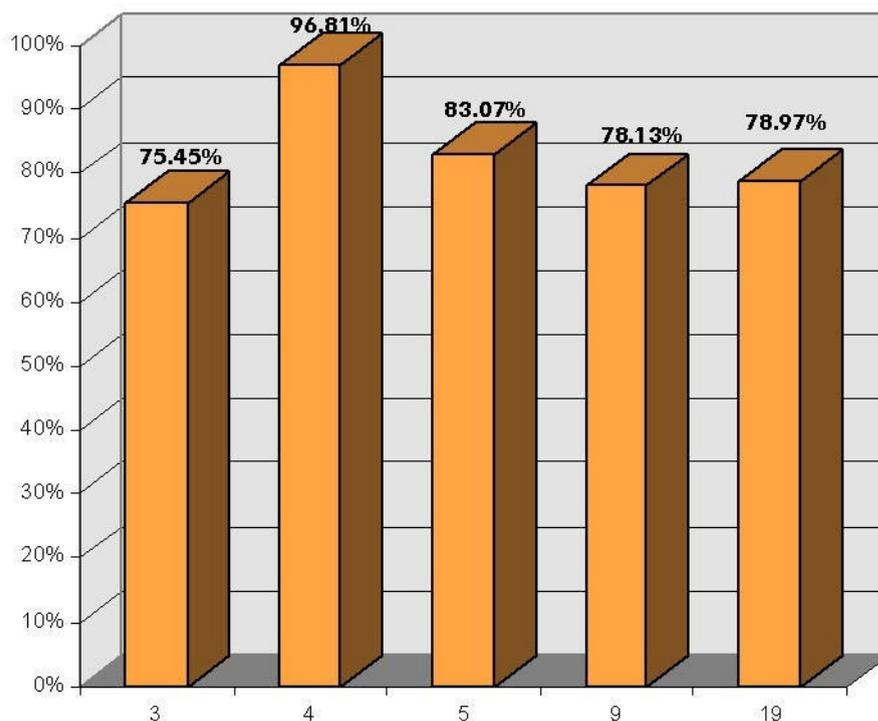


Illustration 7: GRAPHIQUE 12 Taux annuel moyen d'occupation
Abbildung 7: GRAFIK 12 Der jährliche durchschnittliche Belegungssatz

Le détail nous permet de constater que la tendance vers la baisse du taux d'occupation ne peut pas être généralisée. L'augmentation la plus importante par rapport à 2005 vient de l'institution LA CHALOUBE avec une augmentation de 11,89 points. Une augmentation peut être remarquée pour l'institution ST-RAPHAEL, FJT avec 6,94 points. À l'inverse, les baisses concernent les institutions FLEURS DES CHAMPS avec une diminution de 9,82 points et MET PRAMONT avec une diminution de 19,62 points.

Le tableau de la page 28 nous donne le nombre de journées d'exploitation ainsi que les journées de séjour, en chiffres absolus, pour l'année 2006 et pour les 3 années précédentes. La tendance générale reflète un bon taux d'occupation des institutions valaisannes.

2.8 TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION.

Le TABLEAU 5 ainsi que le GRAPHIQUE 12 qui représentent le taux annuel moyen d'occupation par type de places ainsi que par institutions.

Une des grandes conséquences de la nouvelle typologie demandée par l'Office fédéral

tet bestätigt sich aber diese Tendenz dieser Abnahme des Belegungssatzes nicht überall. Die größte Steigerung gegenüber 2005 betrifft das Heim LA CHALOUBE mit 11,89 Punkte. Eine Steigerung des Belegungssatzes läßt sich im Heim ST-RAPHAEL, FJT mit 6,94 Punkten feststellen. Dagegen können wir eine Verminderung des Belegungssatzes im Heim FLEURS DES CHAMPS mit 9,82 Punkten feststellen und im der MET PRAMONT mit 19,62 Punkten.

Die Tabelle auf Seite 28 gibt uns Aufschluß über die Anzahl Betriebs- und Aufenthaltstage in absoluten Zahlen für die Jahre 2002 bis 2005. Wir können feststellen, dass die Walliser Heime einen guten Belegungssatz haben.

2.8 DER JÄHRLICHE DURCHSCHNITTLICHE BELEGUNGSSATZ IN PROZENTEN.

Die TABELLE 5 und die GRAFIK 12 geben, den durchschnittlichen Belegungssatz nach Aufenthaltstypus und Institution an.

Eine der grössten Konsequenzen von dieser neuen Typenbezeichnung, welche vom Bundesamt für Justiz verlangt wur-

TYPE / TYPUS	ETABLISSEMENT / INSTITUTION	JOURNEES D'EXPLOITATION / ANZAHL BETRIEBSTAGE (B4)					JOURNEES DE SEJOUR / ANZAHL AUFENTHALTSTAGE (C5.1)					CAPACITE NON UTILISEE / UNBENUTZTE KAPAZITAT				
		2006	2005	2004	2003	2002	2006	2005	2004	2003	2002	2006	2005	2004	2003	
19	FLEURS DES CHAMPS	2555	2555	2562	2555	2555	1244	1495	2055	2301	2301	1311	1060	507	254	
19	ILOT	4380	4380	4392	4380	4380	4785	4774	5032	4382	4382	-405	-394	-640	-2	
4	CITE PRINTEMPS	19710	19710	18194	16650	16650	17749	17607	17164	16009	16009	1961	2103	1030	641	
4+8	ANDERLEDY	4380	4380	4392	3650	3650	4233	4188	3942	3121	3121	147	192	450	529	
3	ST-RAPHAEL, CPS	9855	9855	7587	7155	7155	7436	7549	7149	7313	7313	2419	2306	438	-158	
5+13	ST-RAPHAEL, CPA	7665	7665	6216	6111	6111	6137	6797	5797	5739	5739	1528	868	419	372	
5	ST-RAPHAEL, CPM	3285	3285	2664	2601	2601	2553	2706	2427	2466	2466	732	579	237	135	
5	LA FONTANELLE	6205	6205	6222	6205	6205	5674	5667	5576	5935	5935	531	538	646	270	
4	LA CHALOUPPE	4236	4380	4224	3650	3650	4108	3727	3376	3328	3328	128	653	848	322	
9+13	ST-RAPHAEL, FIJ	5475	5475	5490	5475	5475	4655	4275	5091	5084	5084	820	1200	399	391	
7+9+10	PRAMONT	12410	9377	7686	12775	12775	8841	8520	7616	10974	10974	3569	857	70	1801	
TOTAL		80156	77267	69629	71207	71207	67415	67305	65225	66652	66652	12741	9962	4404	4555	

de la justice se fait ressentir sur le TABLEAU 5 et le GRAPHIQUE 12 puisqu'ils ont désormais non plus six catégories comme auparavant mais jusqu'à théoriquement 20. Nous voyons que pour l'année il y en a exactement 5 qui sont énumérées, ceci représentant l'offre totale des institutions valaisannes. Cette augmentation du nombre de types de placements a bien entendu une répercussion sur l'élaboration du taux d'occupation. En effet, ce taux peut varier très fortement d'une année à l'autre rendant les conclusions difficiles voire impossibles. Pour cette raison, nous allons uniquement commenter les plus grandes offres de places et nous tenons également à relativiser certaines augmentations voire diminutions importantes. Pour cette année ce seront les types 4, 3 et 5. En ce qui concerne l'offre de place de type 4, nous voyons qu'elle se situe dans la moyenne générale (en dessus de 12,71 points). L'offre de places de type 5 se situe quant à elle au-dessous de 1,03 point. L'offre de type 3 finalement se trouve aussi en-dessous de la moyenne générale de 8,65 points.

CONCLUSION :

Le dépouillement statistique 2006 est le troisième après les changements importants de la typologie demandée par l'OFJ et nous permet un point de comparaison. Nous pouvons constater une stabilité et des chiffres quasi identiques par rapport à 2004. En résumé, nous constatons que l'offre totale de places des institutions valaisannes est de 220 places et que ce chiffre n'a pas changé par rapport à l'année précédente. Le canton, respectivement les institutions s'efforcent d'offrir leurs prestations durant toute l'année aux jeunes nécessitant un séjour en institution. Par rapport à 2004, nous constatons une augmentation des journées d'ouverture de 5,7%, provenant de l'ouverture à l'année pour la première fois de toutes les institutions recensées.

Après analyse des différents graphiques et tableaux sur les pages précédentes, nous pouvons dire de manière générale que la demande de placements dans les institutions valaisannes est bonne également en 2006.

Le taux d'occupation de 2006 a diminué par rapport à l'année précédente de 3,15 points. Nous avons également déjà pu constater à plusieurs reprises durant ces dernières années des fluctuations importantes du taux d'occupation par type de placement. Pour cette raison, il est nécessaire de rester attentif à l'évolution des indicateurs des années à venir et de réagir si besoin est. Par rapport à la moyenne générale du taux annuel moyen d'occupation qui se situe en 2006 à 84%.

de, lässt sich direkt auf der TABELLE 5 und der GRAFIK 12 feststellen, denn es gibt nicht mehr wie bis anhin sechs verschiedene Kategorien, sondern theoretisch bis zu 20. So können wir für dieses Jahr feststellen, dass genau 5 darin enthalten sind: dies widerspiegelt das Gesamtangebot der Walliser Heime. Diese Zunahme der verschiedenen Typen hat natürlich eine große Auswirkung auf die Erstellung des Belegungssatzes. In der Tat kann dieser von Jahr zu Jahr sehr große Ausschläge bzw. Differenzen vorweisen, was natürlich präzise Rückschlüsse schwierig oder unmöglich macht. Aus diesem Grund werden wir nur die wichtigsten Typen kommentieren und möchten noch darauf hinweisen, dass manche Erhöhungen oder auch Verminderungen mit Vorsicht zu genießen sind. Für dieses Jahr sind es die Typen 4, 3 und 5. Was das Angebot von Plätzen 4 angeht, sehen wir, dass es über dem Gesamtdurchschnitt liegt mit 12,71 Punkten. Das Angebot von Plätzen des Typus 5 ist unter dem Durchschnitt mit 1,03 Punkt. Das Angebot von Plätzen des Typus 3 schlussendlich befindet sich auch unterhalb des Durchschnitts mit 8,65 Punkten.

ZUSAMMENFASSUNG:

Die statistische Auswertung 2006 ist somit die dritte nach der großen Veränderung bei der Typenbezeichnung, welche vom BFJ verlangt wurde und ermöglicht uns einen Vergleich mit dem letzten Jahr zu machen. Wir können nahezu identische Zahlen gegenüber dem Jahrgang 2004 feststellen. Zusammenfassend kann festgehalten werden, dass die Gesamtzahl der verfügbaren Plätze mit 220 Plätze gleich geblieben ist. Der Kanton bzw. die Institutionen versuchen ihr Angebot für Minderjährige, die ein Aufenthalt in einer Einrichtung benötigen, das ganze Jahr anzubieten. Gegenüber 2004 können wir eine Erhöhung der Anzahl Öffnungstage um genau 5,7 Prozent feststellen, dies wegen der ganzjährigen Öffnung sämtlicher Institutionen.

Eine detaillierte Analyse der Auswertung des erhaltenen Zahlenmaterials zeigt, dass die Nachfrage an Platzierungen in unseren Einrichtungen gut ist.

Der Belegungssatz ist im Vergleich zum Jahr 2005 um 3,15 Punkte gesunken. Grosse Schwankungen konnten wir auch schon in den letzten Jahren feststellen was den Belegungssatz nach Typus betrifft. Aus diesem Grunde ist es notwendig, die Situation kontinuierlich im Auge zu behalten und gegebenenfalls Maßnahmen einzuleiten. Der Durchschnitt des gesamten Belegungssatzes beläuft sich im Jahr 2006 auf einer Höhe von 84 %.

Grundlegend lässt sich feststellen, daß

De manière générale nous pouvons clairement dire que l'offre de places de type 4 est la plus grande en Valais. Cette offre représente plus du tiers de la capacité totale de places. Elle représente 34% de la capacité totale de places qui sont analysées dans ce présent rapport.

Par ailleurs, il convient d'ajouter que tous les taux d'occupation par type de places se situent au-delà de 75%.

2.9 POPULATION DES INSTITUTIONS VALAISANNES

2.9.1 NOMBRE ET PROVENANCE DES MINEURS PLACÉS DANS LE CANTON.

INTRODUCTION :

Vous trouverez sur les pages suivantes le TABLEAU 9 ainsi que le GRAPHIQUE 14 qui représentent le nombre et la provenance des mineurs placés dans les institutions valaisannes. Afin de faciliter la lecture de ces tableaux, voici encore quelques précisions utiles :

Il s'agit du nombre de mineurs placés dans des établissements du canton durant toute l'année considérée. Ce chiffre est supérieur au nombre de places offertes (stock) en raison des arrivées et départs (flux annuel). Il est également supérieur au nombre de mineurs placés au 31 décembre.

Le TABLEAU 9 permet de connaître le nombre exact et la provenance des mineurs placés dans le canton.

Le GRAPHIQUE 14 représente la part des mineurs valaisans ainsi que des Confédérés placés dans les institutions valaisannes.

Le TABLEAU 9 de l'année 2006 nous permet de constater que l'offre institutionnelle du canton du Valais est très sollicitée par les autres cantons. Par rapport à 2005, nous avons une augmentation du nombre de placements de 7 unités (+3,78%). Comme l'année précédente, le plus grand nombre de Confédérés placés dans notre canton vient du canton de Vaud (env. 39% des Confédérés). Le nombre de placements de ce canton a diminué (-env. 17,4%). Au 2^{ème} rang, ce sont les mineurs placés par le canton de Genève; leur nombre est en augmentation. Suivent après au 3^{ème} rang, les placements du canton de Fribourg. Au 4^{ème} rang, ce sont les placements du

das Angebot an Plätzen des Typus 4 im Kanton Wallis das größte ist. Dieses Angebot entspricht gut einem Drittel der Gesamtkapazität an Plätzen des Kantons, etwa 34% der Gesamtkapazität an Plätzen.

Es gilt außerdem noch hervorzuheben, dass in den verschiedensten Typen ein Mindestbelegungssatz von 75 % oder mehr erreicht wird.

2.9 DIE INSASSEN DER WALLISER HEIME

2.9.1 ANZAHL UND HERKUNFT DER PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN IM KANTON.

EINFÜHRUNG:

Sie finden auf den folgenden Seiten die TABELLE 9 sowie die GRAFIK 14, die uns über die Anzahl und Herkunft der platzierten Minderjährigen in den Walliser Institutionen informieren. Damit Sie diese Angaben besser analysieren können, noch einige genauere Angaben:

Es handelt sich hier um die Anzahl Platzierungen während des ganzen Jahres (2006). Diese Zahl ist größer als die Anzahl verfügbarer Plätze des Kantons wegen der Abgänge und Eintritte. Diese Zahl ist ebenfalls größer als die Anzahl platzierter Minderjähriger am 31. Dezember.

Die TABELLE 9 ermöglicht uns, die genaue Anzahl sowie die Herkunft der Minderjährigen zu erfahren, die im Kanton platziert werden.

Die GRAFIK 14 gibt uns Aufschluß über die Aufteilung der Anzahl Walliser Minderjährigen in Bezug zu den Platzierungen von Ausserkantonalen in den Walliser Institutionen (hier als Eidgenossen erwähnt).

Die TABELLE 9 des Jahres 2006 ermöglicht uns festzustellen, daß das institutionelle Angebot des Kantons Wallis von den anderen Kantonen stark beansprucht wird. Im Vergleich zu 2005 haben wir eine Erhöhung der Anzahl Platzierungen um 7 Einheiten oder 3,78 Prozent. Wie im letzten Jahr kommt die größte Anzahl von Platzierungen vom Kanton Waadt (ca. 39 Prozent der Platzierungen von Eidgenossen). Die Anzahl Platzierungen dieses Kantons ist um ca. 17,4 % gesunken gegenüber 2005. Die zweithäufigste Anzahl von Platzierungen stammt aus dem Kanton Genf. Wir können feststellen, daß die

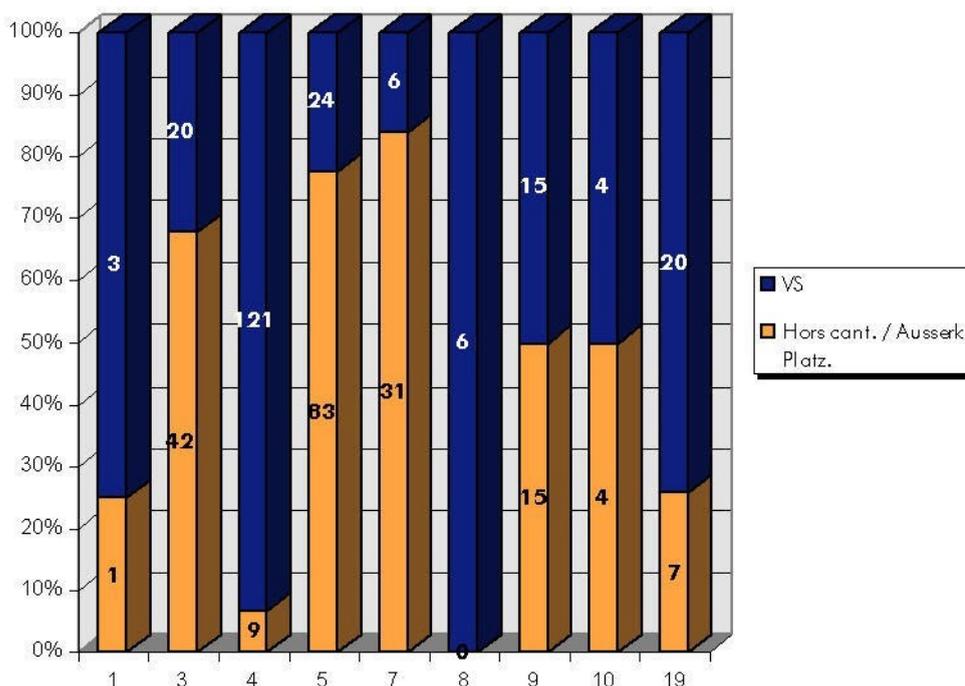


Illustration 9: GRAPHIQUE 14 Répartition par provenance des mineurs placés
Abbildung 9: GRAFIK 14 Verteilung nach Herkunft der platzierten Minderjährigen

aussi, la proportion des valaisans est inférieure. En détail, la proportion des mineurs valaisans par rapport aux mineurs Confédérés pour les placements de type 3 est de 33% (de valaisans) contre 67% (de valaisans) contre 67%. En ce qui concerne les placements de type 7, la proportion est de 17% de mineurs valaisans contre 83% de mineurs d'autres cantons.

Si nous analysons le GRAPHIQUE 4 sur une période de 5 ans, les nombres présentés amènent les conclusions suivantes : le nombre de Confédérés placés dans les institutions valaisannes a continuellement progressé entre les années 2000 et 2002. Puis nous avons constaté en 2003 une nette diminution du nombre de placements de Confédérés (-52 placements). Il était intéressant de voir, si ce fait marquant allait être poursuivi également en 2004 puis en 2005. Nous pouvons donc maintenant dire que ce fait n'a pas été poursuivi puisque nous assistons à nouveau est une augmentation du nombre de placements de Confédérés néanmoins, le chiffre se trouve encore en-dessous du record de 2002. Si nous analysons l'évolution des placements de valaisans, nous constatons que le nombre de placements est relativement identique d'année en année, hormis l'année 2002 où l'on avait assisté à nettement moins de placements. Nous pouvons donc affirmer que le rapport entre le nombre de mineurs d'autres cantons et valaisans est surtout influencé par le nom-

halten können wir sehr interessante Feststellungen machen: so ist die Anzahl Platzierungen von Ausserkantonalen des Typus 3 höher als diejenige des Kantons Wallis. Das Verhältnis ist hier 23% Walliser zu 77% Ausserkantonalen. Für die anderen Typen von Aufhalten ist das Verhältnis im Detail folgendes; das Verhältnis, was die Platzierungen des Typus 3 betrifft, ist bei 33% Walliser zu 67% Ausserkantonalen. Das Verhältnis der Platzierungen des Typus 7 ist 17% Walliser zu 83% Ausserkantonalen.

Wenn wir die Grafik 4 auf eine Periode von fünf Jahren sowie an Hand der Zahlen analysieren, können wir sehr interessante Fakten erkennen: die Anzahl von platzierten Eidgenossen in den walliser Heime stieg stetig zwischen den Jahren 2000 und 2002. Dann konnten wir aber 2003 eine markante Abnahme von Platzierungen von Eidgenossen feststellen (-52 Platzierungen). Es war nun besonders interessant zu sehen, ob diese Tatsache nur einmalig war oder nicht. Wir können jetzt sagen mit den Zahlen von 2004 und 2005, dass diese Abnahme einmalig war und sich keine Tendenz in diese Richtung zeigt, da wir wieder eine Erhöhung von Platzierungen von Eidgenossen feststellen können jedoch noch nicht so viele wie im Rekordjahr 2002. Wenn wir die Anzahl Platzierungen von Walliser betrachten, so können wir feststellen, dass die Anzahl von Jahr zu Jahr beinahe gleich gross ist, ausser im Jahr 2002 wo ein starker Rückgang der Platzierungen hat festgestellt werden können. Somit können wir behaupten,

Py. 2 / B3.1 ÂGE DES MINEURS PLACÉS / ALTER VS DER PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN

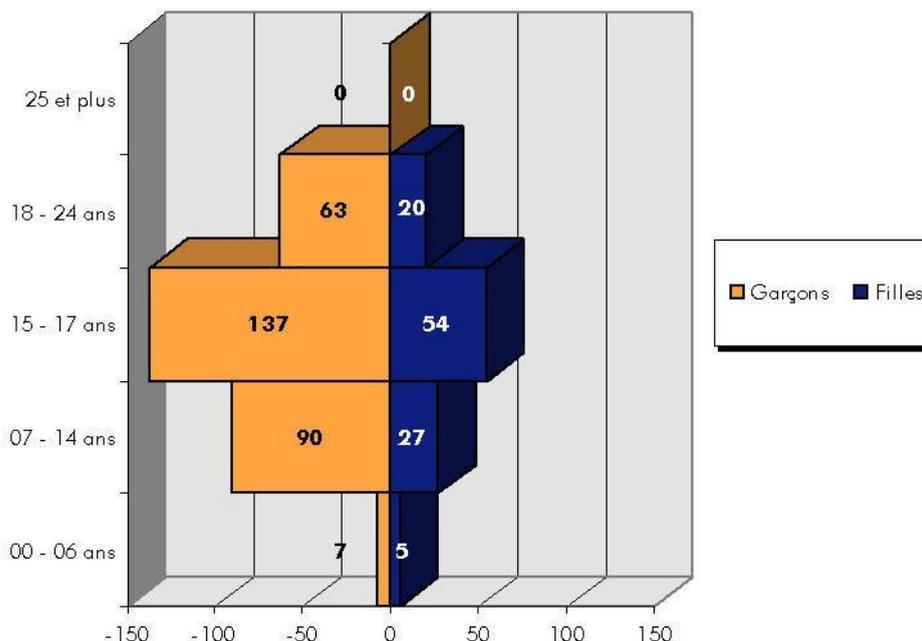


Illustration 11: PYRAMIDE 2 Âge des mineurs placés
Abbildung 11: PYRAMIDE 2 Alter der platzierten Minderjährigen

- la tranche d'âge des 15 à 17 ans est la plus importante chez les garçons et les filles.

- die Altersgruppe der 15-17 Jährige ist sowohl bei den Knaben wie bei den Mädchen die grösste.

L'analyse de la pyramide du côté des garçons nous permet de constater un "rajeunissement" de la population. Nous pouvons voir que le nombre des jeunes ayant entre 7 et 14 ans a augmenté. La tranche d'âge des 15 à 17 ans reste bien entendu la plus importante avec 137 placements (-13,83% par rapport à 2005). Ce fait est d'autant plus important qu'il s'agit d'une tranche d'âge moins étendue (uniquement 3 ans) par rapport aux autres tranches d'âge (environ 7 ans). Les 7 - 14 ans arrivent au 2^{ème} rang avec 90 (+15) personnes. La tranche d'âge comprise entre 18 et 24 ans reste importante avec 63 unités en 2006.

Die Analyse der Pyramide auf der Seite der Knaben ermöglicht uns festzustellen, daß die Bevölkerung jünger wird. Wir können sehen, daß die Anzahl Knaben, die zwischen 7 und 14 sind, zugenommen hat. Die Altersgruppe der 15- bis 17-Jährigen bleibt die grösste mit 137 Platzierungen (-13,83% gegenüber 2005). Diese Tatsache ist besonders erwähnenswert, da diese Altersgruppe nur aus drei Jahren besteht gegenüber durchschnittlich 7 Jahre bei den anderen Altersgruppen. Die Altersgruppe der 7- bis 14-Jährigen kommt auf den 2. Rang mit 90 (+15) Platzierungen. Die Altersgruppe der 18- bis 24-Jährigen ist ebenfalls groß, mit 63 Platzierungen im Jahr 2006.

En ce qui concerne les filles placées nous pouvons dire que :

Bezüglich der platzierten Mädchen halten wir fest :

- nous avons une augmentation de 11 unités de filles dans la tranche d'âge ayant entre 18 à 24 ans
- nous avons la même pyramide que 2005 pour la population globale

- Erhöhung der Platzierten der Altersgruppe 18-24-Jährigen um 11 Einheiten
- gleiche Form der Alterspyramide wie 2005

ter sur le tableau. Entre 2006 et 2005 nous pouvons observer : une diminution du nombre de placements de droit pénal de 22 unités (- 15,06 %), une augmentation des placements de droit civil de 17 unités (+ 7,72 %) ainsi qu'une augmentation des placements AI de 5 unités.

Le TABLEAU 44 de 2006 montre également une diminution de placements de 5 unités (-1,21%) par rapport à l'année 2005.

Nous pouvons constater que 31,63% des placements sont de type 4 (en chiffres absolus cela représente 130). Les placements de type 5 arrivent au deuxième rang avec 26,03% (en chiffres absolus 107) puis viennent les placements de type 3 avec 15,08 % ou bien représenté en chiffres absolus 62.

Si nous analysons la répartition selon la base légale de placement, nous pouvons constater que les placements de droit civil sont les plus importants. Ils représentent 57,66% de la totalité des placements. Vient ensuite les placements de droit pénal qui sont également très nombreux et représentent 30,17% de la totalité. Les placements AI sont peu nombreux et ne représentent plus que 3,41 % de la totalité des placements. La quatrième catégorie englobe tous les autres types de placements qui ne correspondent pas aux deux premières. Cette catégorie représente 8,75% de la totalité des placements en 2006.

2.9.4 RÉPARTITION SELON LA NATIONALITÉ DU JEUNE PLACÉ.

Le tableau et le graphique suivant figurent pour la troisième fois dans ce rapport de planification sous cette forme afin de permettre une représentation précise de la population institutionnelle en fonction de la nationalité. Les deux questions suivantes ont été posées aux institutions valaisannes: nationalité du jeune dans l'institution et le cas échéant le permis de séjour du jeune étranger. Ces deux indicateurs sont restés identiques pour cette année également néanmoins, comme déjà énoncé, la répartition selon la typologie de place a été modifiée pour satisfaire aux nouvelles exigences de l'OFJ. Mais même si le nombre de placements a diminué, le nombre de jeunes suisses a augmenté de 28 unités (+ 10,98%). Nous constatons une grande diminution du nombre de jeunes venant de l'Afrique de 12 unités et également une diminution du nombre de jeunes provenant de l'Union européenne de 14 unités.

rechtlichen Begründung der Platzierung wurde vom Bundesamt für Justiz verlangt und wurde im Planungsbericht integriert. Es gibt somit vier verschiedene mögliche Kategorien, wie Sie aus der Tabelle entnehmen können. Der Vergleich zwischen 2006 und 2005 ermöglicht uns Folgendes festzustellen: eine Abnahme der Anzahl Platzierungen im strafrechtlichen Bereich von 22 Einheiten (-15,06 %), eine Erhöhung der Platzierungen im zivilrechtlichen Bereich von 17 Einheiten (+7,72 %) sowie eine Erhöhung von 5 Einheiten der IV-Platzierungen.

Die TABELLE 44 des Jahres 2006 zeigt eine Abnahme der Anzahl von Platzierungen von 5 Einheiten (-1,21%) gegenüber 2005 auf

Wir können feststellen, dass 31,63 Prozent der Platzierungen des Typus 4 sind (130 Einheiten). Die Platzierungen des Typus 5 kommen auf den zweiten Rang mit 26,03 Prozent (107 Einheiten), dann kommen die Platzierungen des Typus 3 mit 15,08 Prozent oder 62 Einheiten.

Wenn wir die Aufteilung nach Begründung des Aufenthaltes analysieren, können wir feststellen, dass die zivilrechtlichen Platzierungen die häufigsten sind. Sie entsprechen 57,66 Prozent der gesamten Platzierungen. Danach kommen die strafrechtlichen Platzierungen welche ebenfalls sehr häufig sind mit 30,17 Prozent der Gesamtheit. Die IV-Platzierungen werden nicht oft vollzogen und machen nur 3,41 Prozent der gesamten Anzahl Platzierungen aus. Die vierte Kategorie umfasst alle Platzierungen, welche nicht den zwei oben genannten entsprechen. Diese Kategorie umfasst 8,75 Prozent der gesamten Platzierungen für 2006.

2.9.4 DIE AUFTEILUNG NACH STAATSANGEHÖRIGKEIT DER HEIMINSASSEN.

Folgende Tabelle und Grafik wird zum dritten Mal in dieser Ausführung in diesem Planungsbericht geführt, um ein genaueres Bild der Heimbevölkerung zu haben, was die genaue Aufteilung nach Staatsangehörigkeit betrifft. Es wurden den Walliser Institutionen folgende zwei Fragen gestellt: Nationalität des Heiminsassen und gegebenenfalls Aufenthaltsbewilligung, wenn er (sie) Ausländer(in) ist. Diese zwei Indikatoren sind die gleichen geblieben gegenüber dem letzten Jahr. Jedoch, wie bereits erwähnt, wurde die Aufteilung grundlegend verändert, um dem BFJ zu entsprechen. Wie oben schon gesagt, hat die Anzahl Platzierungen zugenommen, jedoch können wir feststellen, dass die Anzahl Schweizer sich um 28 Einheiten erhöht hat (+10,98 %). Wir können eine grosse Verminderung der Anzahl Ausländer aus Afrika feststellen, um 12 Einheiten. Ebenfalls gesunken in Bezug zum letzten Jahr ist die Anzahl der Platzierungen der jungen Menschen aus der Europäischen Union mit 14 Einheiten.

Gr. 27 PERMIS DE SEJOUR VS AUFENTHALTSBEWILLIGUNG

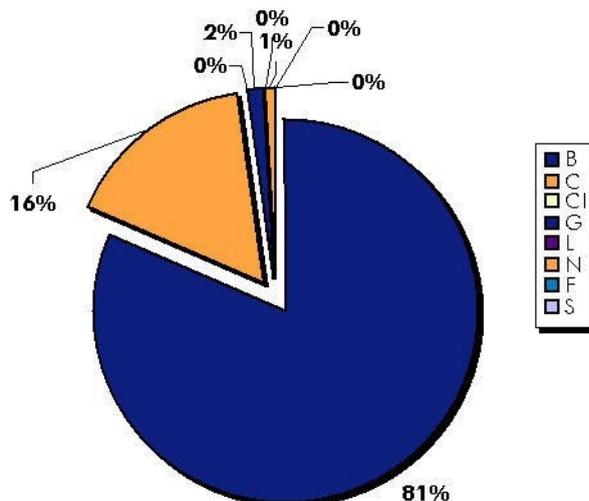


Illustration 14: GRAPHIQUE 27 Permis de séjour des jeunes étrangers
Abbildung 14: GRAFIK 27 Aufenthaltsbewilligung der ausländischen Jugendlichen

PERMIS DE SÉJOUR.

Le GRAPHIQUE 27 nous permet de prendre connaissance de la répartition de la population étrangère placée dans les institutions valaisannes par rapport à leur permis de séjour.

L'analyse plus détaillée du tableau précédent nous permet de connaître non seulement la nationalité des jeunes placés dans les institutions valaisannes mais également de connaître, le cas échéant, leur permis de séjour. Le graphique suivant permet de connaître la répartition exacte.

Comme nous pouvons constater, la grande majorité de la population étrangère en institution possède le permis de type B. Ceci représente environ 81 % (+ 5) de la totalité de la population étrangère présente dans les institutions valaisannes. 16 pourcent (- 4) des jeunes étrangers possèdent un permis de type C. Les autres permis ne sont quasiment pas représentés (seulement 2% du type G).

AUFENTHALTSBEWILLIGUNG.

Die GRAFIK 27 zeigt uns, die Aufteilung der ausländischen Jugendlichen in den Walliser Heimen gemäss Aufenthaltsbewilligung.

Die detailliertere Analyse der vorherigen Tabelle gibt uns die Möglichkeit, die Insassen der Walliser Institutionen nach Staatsangehörigkeit kennenzulernen. In der folgenden Grafik werden jetzt nur die ausländischen Heimeinsassen berücksichtigt und nach Aufenthaltsbewilligung analysiert.

Wie wir sehen können, hat der grösste Teil eine Aufenthaltsbewilligung des Typus B. Dies entspricht 81 % (+5) der gesamten ausländischen Bevölkerung, welche in den Walliser Institutionen aufgenommen werden. 16 Prozent (- 4) der ausländischen Jugendlichen haben eine Aufenthaltsbewilligung des Typus C. Die anderen Typen sind kaum vertreten (gerade mal 2% des Typus G).

2.10 RÉPARTITION SELON LE DISTRICT DE DOMICILE DU MINEUR VALAISAN.

Dans ce chapitre, nous retrouvons le nombre de mineurs placés dans une des institutions socio-pédagogiques spécialisées. Ne sont retenus ici que les mineurs placés dans une des institutions du canton du Valais.

Le dépouillement des jeunes placés en institution d'après les districts nous permet de constater que les demandes sont diverses et qu'il n'est pas possible de conclure que la demande est plus élevée pour des placements de jeunes mineurs selon le nombre de population du district respectif.

Le mélange socioculturel est un des facteurs prédominant dans les grandes variations de demande.

Pour ce rapport, le résultat détaillé du dépouillement des districts de Rarogne oriental ainsi que de Rarogne occidental est représenté ci-après.

Le recensement statistique des mineurs placés en institution nous permet de connaître le district de domicile de chaque mineur. Ci-dessous, veuillez trouver la répartition des placements par district de domicile.

MONTHEY-ST-MAURICE

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Monthey-St-Maurice est de 48 (+5) personnes.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante :

- 39 mineurs du district de Monthey (+4).
- 9 mineurs du district de Saint-Maurice (+1).

MARTIGNY-ENTREMONT

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Martigny-Entremont est de 46 (+2) personnes.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante :

- 36 mineurs du district de Martigny (=).
- 10 mineurs du district d'Entremont (+2).

2.10 DIE AUFTEILUNG NACH WOHNBEZIRK DES WALLISER MINDERJÄHRIGEN.

In diesem Kapitel wird die Zahl der Minderjährigen, welche in einer sozialpädagogischen Institution platziert worden sind, aufgeführt. Es werden nur diejenigen Minderjährigen berücksichtigt, die in einer Einrichtung im Kanton Wallis platziert wurden.

Die Aufteilung der platzierten Minderjährigen nach Bezirken zeigt, dass die Bedürfnisse unterschiedlich sind und dass die Unterschiede nicht allein durch die Zahl der minderjährigen Population im jeweiligen Bezirk erklärt werden kann.

Die gesellschaftliche und kulturelle Durchmischung ist mit ein Grund für die unterschiedlichen Bedürfnisse.

Neu werden wir in diesem Planungsbericht die Ergebnisse der Bezirke Oestlich Raron und Westlich Raron getrennt aufführen.

Die statistische Erfassung der Minderjährigen in Erziehungseinrichtungen erlaubt uns die Minderjährigen nach ihrem Wohnbezirk zu erfassen. Nachfolgend die Aufteilung der platzierten Minderjährigen nach Wohnbezirken.

MONTHEY-ST-MAURICE

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Monthey-St-Maurice sich auf 48 Personen (+5) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

- 39 Minderjährige des Bezirks Monthey (+4).
- 9 Minderjährige des Bezirks St-Maurice (+1).

MARTINACH-ENTREMONT

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Martinach-Entremont sich auf 46 Personen (+2) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

- 36 Minderjährige des Bezirks Martinach (=).
- 10 Minderjährige des Bezirks Entremont (+2).

CONTHEY-SION-HÉRENS

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Conthey-Sion-Hérens est de 70 (-8) personnes.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante:

- 17 mineurs du district de Conthey (-3).
- 49 mineurs du district de Sion (-6).
- 4 mineurs du district d'Hérens (+1).



GUNDIS-SITTEN-ERING

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Gundis-Sitten-Ering sich auf 70 Personen (-8) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

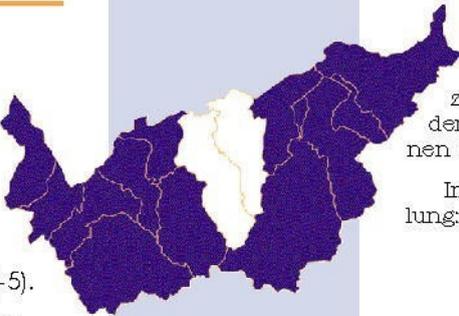
- 17 Minderjährige des Bezirks Gundis (-3).
- 49 Minderjährige des Bezirks Sitten (-6).
- 4 Minderjährige des Bezirks Ering (+1).

SIERRE-LOÈCHE

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Sierre-Loèche est de 36 (-6) personnes.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante:

- 32 mineurs du district de Sierre (-5).
- 4 mineurs du district de Loèche (-1).



SIDERS-LEUK

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Siders-Leuk sich auf 36 Personen (-6) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

- 32 Minderjährige des Bezirks Siders (-5).
- 4 Minderjährige des Bezirks Leuk (-1).

VIÈGE-RAROGNE OCCIDENTAL

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Viège-Rarogne occidental est de 10 (-5) personnes.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante:

- 8 mineurs du district de Viège (-5).
- 2 mineurs du district de Rarogne occidental (=).



VISP-WESTLICH RARON

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Visp-westlichRaron sich auf 10 Personen (-5) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

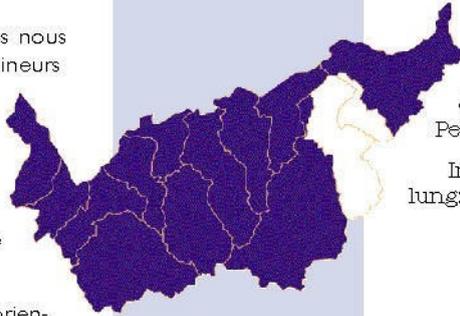
- 8 Minderjährige des Bezirks Visp (-5).
- 2 Minderjährige des Bezirks westlich Raron (=).

BRIGUE-RAROGNE ORIENTAL

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Brigue-Rarogne oriental est de 5 (-5) personnes.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante:

- 4 mineurs du district de Brigue (-5).
- 1 mineur du district de Rarogne oriental (=).



BRIG-OBSTLICH RARON

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Brig-östlich Raron sich auf 5 Personen (-5) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

- 4 Minderjährige des Bezirks Brig (-5).
- 1 Minderjähriger des Bezirks östlich Raron (=).

CONCHES

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Conches est de 1 (-1) personne.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante:

- 1 mineur du district de Conches (-1).



GOMS

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Goms sich auf 1 Person (-1) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

- 1 Minderjähriger des Bezirks Goms (-1).

DESTINATION / BESTIMMUNGORT	TYPE / TYPUS											TOTAL
	1	3	4	5	7	8	9	10	11	15	19	
AR	-	-	-	-	-	-	-	-	1	4	-	5
BE	-	2	1	-	-	-	-	-	3	-	-	6
BS	1	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	3
FR	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
GR	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
LU	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	2
NE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
TI	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	2
VD	-	-	-	-	-	-	-	-	3	1	-	4
TOTAL PLACEMENTS HORS CANTON / TOTAL DER AUSSERKANTONALEN PLATZIERUNGEN	1	3	5	1	0	0	0	0	9	6	0	25
VS	3	20	121	24	6	6	15	4	0	0	20	219
TOTAL	4	23	126	25	6	6	15	4	9	6	20	244

Illustration 15: TABLEAU 7 Répartition selon le canton de placement
Abbildung 15: TABELLE 7 Aufteilung des Bestimmungsortes nach Kanton

2.11 PLACEMENTS HORS CANTON

2.11.1 RÉPARTITION SELON LE CANTON DE PLACEMENT (DES CONFÉDÉRÉS ET MINEURS VALAISANS PLACÉS DANS LES INSTITUTIONS VALAISANNES).

INTRODUCTION :

Le TABLEAU 7 permet de connaître la répartition selon le type de placement des valaisans dans nos institutions valaisannes.

Le TABLEAU 7 permet de connaître le canton de destination du mineur valaisan placé hors canton.

Comme le canton du Valais possède dans la partie romande d'une palette très large d'institutions offrant différents types de places, ces placements hors canton demeurent très rares. Ils représentent pour 2006 10,24% de la totalité de mineurs valaisans placés en institution. Le canton du Valais ne dispose pas de toute la palette de placements.

2.11 AUSSERKANTONALE PLATZIERUNGEN

2.11.1 AUPTBEILUNG DES BESTIMMUNGORTES NACH KANTON (IN DEN WALLISER HEIMEN PLATZIERTE BIDGENOSSEN UND WALLISER MINDERJÄHRIGE).

EINFÜHRUNG:

Die TABELLE 7 ermöglicht uns, die genaue Aufteilung nach Typenbezeichnung der Anzahl an Walliser Minderjährigen die in den Walliser Institutionen platziert worden sind, zu erfahren.

Die TABELLE 7 gibt uns den Bestimmungsort des ausserkantonale platzierten Walliser Minderjährigen an.

Da der Kanton im Unterwallis über ein sehr breites Angebot an verschiedenen Typen von Platzierungen anbietet, ist die Anzahl ausserkantonale platzierten Walliser Minderjähriger sehr klein. Für das Jahr 2006 sind dies gerade mal 10,24 % der gesamten Platzierungen von Walliser Minderjährigen. Der Kanton Wallis hat nicht ein Angebot von jedem Typus.

Une remarque importante doit être faite au sujet du nombre de placements par rapport à l'année précédente. Pour des raisons thérapeutiques, certains jeunes doivent être placés pendant quelques jours uniquement dans des structures situées hors canton. Ce placement, parfois seulement quelques jours (voir graphique 16) est comptabilisé de la même manière qu'un placement de durée prolongée (par exemple de trois mois). Il est important de souligner que sur la totalité des placements en 2006, 6 placements sont de très courte durée. Ainsi, il convient de relativiser ce tableau et le nombre obtenu par rapport à l'année précédente afin de ne pas tirer les faux enseignements.

En analysant les données sur les différents tableaux sur ces pages, on constate que la plupart des mineurs valaisans placés hors canton sont accueillis en Suisse-allemande. Ce fait provient essentiellement de la situation institutionnelle de notre canton.

Nous pouvons constater qu'en 2006, sur les 25 placements de valaisans 18 provenaient du Haut-Valais. Ceux-ci représentent 72% du nombre total de placements de valaisans hors canton.

La ventilation de ces données nous permet de constater une augmentation par rapport à l'année précédente du nombre de cas de placements de mineurs Haut-Valaisans (+5 placements en 2006). Il est à noter que le nombre de places disponibles dans la seule institution Haut-Valaisanne est limité à 12 places par rapport aux 208 du Valais Romand. Ainsi, le nombre de placements hors canton est essentiellement dû au fait que l'offre institutionnelle dans le Haut-Valais est peu importante et surtout restreinte quant aux prestations.

La ventilation des données (hors placements de très courte durée) nous permet de constater que le plus grand nombre de placements se fait dans le canton de Berne. Ils représentent pour 2006 24 % de la totalité de mineurs valaisans placés en institution hors canton. Nous constatons le même nombre de placements dans ce canton (=). En seconde position viennent les placements à destination du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures. En ce qui concerne le nombre de placements dans ce canton, nous constatons à une augmentation (+2) par rapport à 2005.

À ce sujet, il faut souligner que le nombre total de jeunes mineurs valaisans placés en institution a augmenté par rapport à l'année précédente. Le nombre total a diminué par rapport à 2005 de 8 unités. Le nombre total de

Eine wichtige Anmerkung muss bezüglich der Anzahl Platzierungen gegenüber dem vorherigen Jahr gemacht werden. Aus therapeutischen Gründen müssen manche Jugendliche während einer sehr kurzen Dauer ausserkantonall platziert werden. Diese Platzierungen dauern oft nur einige wenige Tage (siehe Grafik 16), doch werden sie genau gleich verbucht wie z.B. ein Aufenthalt von drei Monaten. Man muss wissen, dass die Gesamtzahl dieser sehr kurzen Aufenthalte sich, für das Jahr 2006, auf 6 Platzierungen beläuft. Somit muss die Gesamtsumme an ausserkantonalen Platzierungen auf der Tabelle relativiert werden, damit auch keine falsche Rückschlüsse gezogen werden.

Wenn man die verschiedenen Tabellen und Graphiken auf den folgenden Seiten analysiert, so kann man feststellen, daß die größte Anzahl ausserkantonall platzierter Minderjähriger vor allem in der Deutschschweiz aufgenommen werden. Diese Tatsache ist vor allem bedingt durch das verminderte Angebot im deutschsprachigen Kantonsteil.

Wir können im Jahr 2006 feststellen, daß von den 25 Walliser Platzierungen 18 aus dem Oberwallis stammen. Dies entspricht 72% der gesamten ausserkantonalen Platzierungen.

Die genauere Analyse dieser Angaben ermöglicht uns festzustellen, daß die Anzahl Platzierungen vom Oberwallis gegenüber dem letzten Jahr gestiegen ist (+5 Einheiten). Es gilt festzustellen, dass das Angebot an Platzierungsplätzen im Oberwallis auf 12 Plätzen begrenzt ist (208 Plätze im französischsprachigen Kantonsteil). Diese Anzahl von ausserkantonall platzierten Minderjährigen ist zudem durch die institutionelle Lage im Oberwallis beziehungsweise dessen Angebot beschränkt.

Wir können feststellen, daß die größte Anzahl der ausserkantonall platzierten Minderjährigen (außer sehr kurze Aufenthalte) in den Kanton Bern geht. Diese Zahl entspricht 24% der Gesamtzahl der ausserkantonalen Platzierungen von Walliser Minderjährigen im Jahr 2006. Im Kanton Bern ist die Anzahl Platzierungen gleich geblieben (=). Auf den 2. Rang kommen die Platzierungen in den Kanton Appenzell Ausserrhoden. Was die Anzahl Platzierungen in diesem Kanton betrifft, so können wir eine Erhöhung (+2) der Platzierungen gegenüber 2005 feststellen.

Es kann hervorgehoben werden, daß die Anzahl von platzierten Walliser Jugendlichen insgesamt im Vergleich zum letzten Jahr gesunken ist. Sie ist gegenüber 2005 um 8 Einheiten gestiegen. Die Gesamtzahl an Platzierungen ist von 252 im Jahr 2005



**Gr. 7 Évolution de la destination des mineurs VS
du canton placés hors canton / Entwicklung des
Bestimmungsortes der platzierten Walliser**

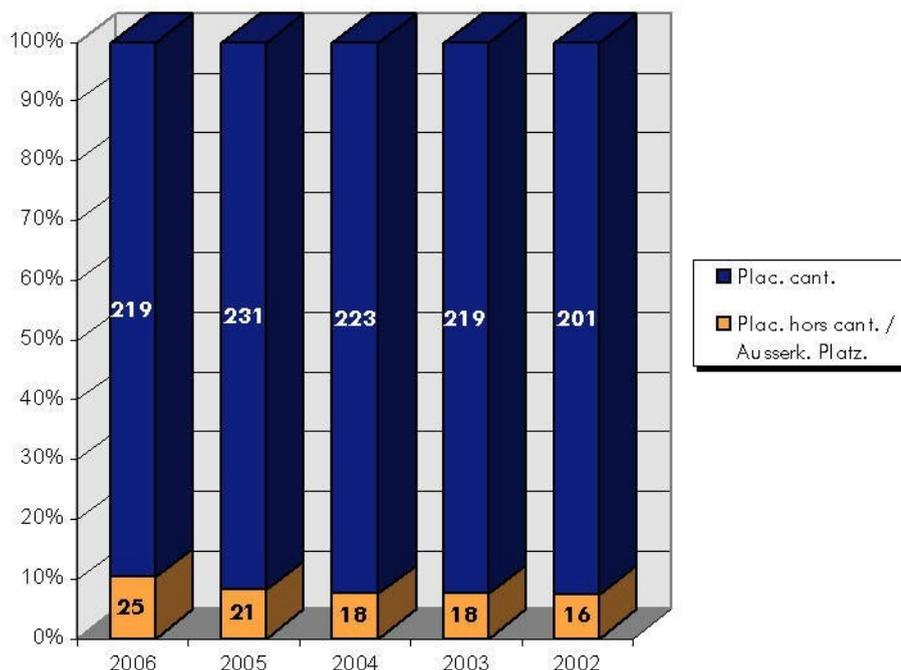


Illustration 16: GRAPHIQUE 7 Évolution de la destination des mineurs du canton
Abbildung 16: GRAFIK 7 Entwicklung desselben des Bestimmungsortes der platzierten Walliser

placements a passé de 252 en 2005 à 244 placements en 2006.

auf 244 Platzierungen im Jahr 2006 gesunken.

Si nous analysons la demande valaisanne, nous constatons que la plus grande demande concerne les placements de type 11 représentant 36% de la totalité des placements hors canton. La plus grande partie de ces placements sont effectués dans des institutions du canton de Berne et Vaud. Nous assistons également à un grand nombre de placements de type 15 (environ 24% des placements hors canton effectués).

Wenn wir die Walliser Nachfrage etwas genauer anschauen, so können wir sehen, daß die größte Nachfrage nach Plätzen des Typus 11 ist, sie entspricht 36% der ausserkantonale platzierten Minderjährigen. Die größte Anzahl dieser Platzierungen werden vom Kanton Bern und Waadt aufgenommen. Wir stellen eine beachtliche Zahl an ausserkantonalen Platzierungen des Typus 15 fest (ca. 24% der Gesamtzahl an ausserkantonalen Platzierungen).

CONCLUSION :

ZUSAMMENFASSUNG:

Nous avons pu constater dès 2003 une augmentation importante du nombre de placements hors canton. Cet effet a été provoqué par des placements de très courte durée. Nous assistons en 2006 à une augmentation du nombre de jeunes valaisans placés hors canton (+4) et parallèlement aussi à une diminution du nombre de placements de jeunes valaisans dans notre canton (-12). Il est important de rappeler que les coûts de placement hors canton sont très élevés pour les pouvoirs publics (cantons et communes) et qu'ils sont limités au strict minimum nécessaire.

Wir hatten seit 2003 eine große Erhöhung der Anzahl ausserkantonaler Platzierungen feststellen können. Dieser Effekt wurde durch häufige, aber sehr kurze Platzierungen ausgelöst. Wir stellen 2006 fest, dass die Anzahl ausserkantonale platzierten Walliser gestiegen ist (+4). Auch, können wir feststellen, dass weniger Platzierungen von Wallisern in unserem Kanton getätigt wurden (-12). Es muss eben noch hinzugefügt werden, dass die ausserkantonalen Platzierungen für die öffentliche Hand (Kanton und Gemeinden) finanziell eine sehr große Belastung sind und deshalb auf ein striktes Minimum begrenzt sind.

- une diminution de pensionnaires placés ayant entre 18 et 24 ans (-1 personne);
- une stabilité du nombre de pensionnaires placés ayant entre 18 à 24 ans.

Si nous analysons les pensionnaires féminins, nous constatons stabilité du nombre par rapport à l'année précédente.

Si nous analysons la tranche d'âge, nous constatons:

- la tranche d'âge des 18 à 24 est la plus grande;
- une diminution des pensionnaires placés ayant entre 15 et 17 ans (-4 personnes);
- une stabilité du nombre de pensionnaires placés ayant entre 7 à 14 ans.

2.11.3 DURÉE DU SÉJOUR DES MINEURS PLACÉS HORS CANTON.

Les coûts de placements hors canton étant très élevés pour les pouvoirs publics, il nous paraissait important de donner une indication quant à la durée du placement hors canton de ces jeunes.

Pour cette raison, le GRAPHIQUE 16 a été créé afin de pouvoir prendre connaissance de la longueur du placement.

Veillez cependant noter que toute la statistique respectivement les données sur les graphiques et tableaux dans ce présent rapport de planification sont axées sur une année, à savoir 2006.

Ce graphique donne aucune information sur la durée totale du placement.

La première constatation que nous pouvons faire, c'est que la plus grande partie des placements sont des séjours à durée limitée. En règle générale, ces séjours durent entre 1 et 4 mois. Ceci découle également du fait que les placements hors canton sont utilisés ponctuellement en situa-

- die Zahl der Platzierten hat abgenommen (-1) für die Altersgruppe 18-24 Jahre;
- die Zahl der Platzierten ist gleich geblieben für die Altersgruppe 18-24 Jahre.

Die Zahl der weiblichen Heiminsassen ist im Vergleich zu 2004 identisch geblieben.

Bezüglich der platzierten Mädchen kann festgehalten werden :

- die Altersgruppe 18-24 Jahre ist die grösste;
- die Zahl der Platzierten hat abgenommen (-4) für die Altersgruppe 15-17 Jahre;
- die Zahl der Platzierten ist gleich geblieben für die Altersgruppe 7-14 Jahre.

2.11.3 DAUER DES AUFENTHALTES VON AUSSERKANTONAL PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN.

Da die Kosten eines Aufenthaltes außerhalb des Kantons für die öffentliche Hand sehr aufwändig sind, wurde entschieden, in diesem Planungsbericht die Dauer des Aufenthaltes eines Walliser Jugendlichen anzugeben.

Um dies zu tun, wurde die GRAFIK 16 in den Planungsbericht miteinbezogen, damit die Länge des Aufenthaltes erfahren werden kann.

Es gilt aber zu berücksichtigen, daß jede hier aufgeführte Tabelle und die Grafik sich auf das gerade aktuelle Jahr beschränkt, also in diesem Planungsbericht das Jahr 2006.

Diese hier aufgeführte Grafik informiert uns nicht über die Gesamtdauer des Aufenthaltes.

Die erste Feststellung, die wir machen können ist, daß der grösste Anteil kurz befristete Aufenthalte sind und zwischen einem und vier Monate dauern. Dies ent-

DESTINATION / BESTIMMUNGSSORT	TYPE / TYPUS										TOTAL
	1	3	4	5	7	9	10	11	15	19	
Mineurs du canton placés hors du canton / Einheimische Minderjährige auswärts platziert	1	3	5	1	0	0	0	9	6	0	25
Mineurs d'autres cantons placés dans le canton / Auswärtige Minderjährige im Kanton platziert	2	42	5	82	29	15	4	0	0	8	187
TOTAL	-1	-39	0	-81	-29	-15	-4	9	6	-8	-162

Illustration 19: TABLEAU 11 Échanges intercantonaux
Abbildung 19: TABELLE 11 Interkantonaler Austausch

2.12 PLACEMENTS INTERCANTONAUX

2.12.1 BALANCE DES PLACEMENTS INTERCANTONAUX

En 2006, le GRAPHIQUE 15 nous présente la balance des placements intercantonaux qui est négative pour la quasi-totalité des types de placements. Le solde de la balance des placements intercantonaux a diminué par rapport à l'année 2005. Il se situe à exactement 162 placements excédentaires de mineurs Confédérés. De manière détaillée, nous pouvons constater que le nombre de placements de Confédérés a augmenté de 2 unités (+1,1%). Le nombre de placements de valaisans hors canton a augmenté de 4 unités (dont certaines de très courte durée) par rapport à 2005.

Nous observons par rapport à 2005 une stabilisation de la demande de places par les Confédérés. Nous constatons une augmentation de la demande de placements de Confédérés pour le type 5. Étant donné que l'Office fédéral de la justice a exigé dès la

2.12 INTERKANTONALER PLATZIERUNGEN

2.12.1 VERGLEICH DER INTER- KANTONALEN PLATZIERUNGEN

Wir können in der GRAFIK 15 sehen, daß im Jahr 2006 der Vergleich der interkantonalen Platzierungen von Minderjährigen nahezu für jeden Typus negativ war. Der Saldo der Bilanz des Austausches ist gegenüber 2005 leicht kleiner geworden. Er beläuft sich auf einen Überschuss von Platzierungen von Ausserkantonalen um genau 162 Einheiten. Im Detail, können wir sehen, daß die Anzahl Platzierungen von Ausserkantonalen gestiegen ist (+2 Einheiten oder 1,1%). Die Anzahl Platzierungen von Walliser Minderjährigen ist im Verhältnis zu 2005 um 4 Einheiten gestiegen (wobei es sich auch um sehr kurze Aufenthalte handelt).

Wir können gegenüber 2005 eine generelle Stabilisierung der Nachfrage an Platzierungen von Ausserkantonalen feststellen. Wir stellen eine Erhöhung der Anzahl Platzierungen von Ausserkantonalen im Typus 5 fest. Da das Bundesamt für Justiz ab dem

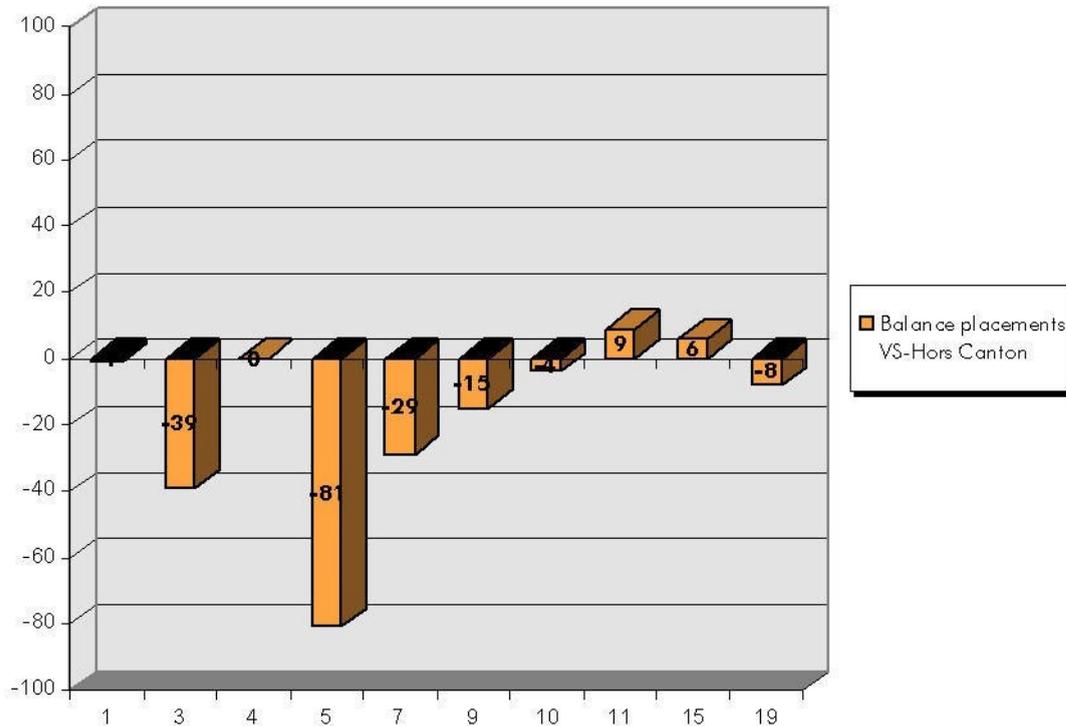


Illustration 20: GRAPHIQUE 15 Balance des échanges
Abbildung 20: GRAFIK 15 Bilanz des Austausches

planification 2004 une nouvelle classification des institutions en appliquant une nouvelle typologie de 1 à 20 et non plus comme avant une classification sur uniquement 6 types différents, pour cette raison les variations peuvent être rapides d'une année à l'autre et reste de ce fait assez peu expressive. Une augmentation importante de la demande de placements de type 5 de la part des Confédérés a pu être constatée. Une augmentation concerne la demande de placements de type 3 qui également augmenté.

Pour la plupart des types de placements, la balance des échanges est négative. Nous assistons à une grande demande de placements de Confédérés pour des séjours de type 5 (43,85%) et 3 (22,45%). Le canton profite de cette situation étant plus "offreur" de places que "demandeur".

Planungsbericht 2004 eine neue Typenbezeichnung der statistisch erfassten Institutionen verlangt hat und die bis anhin angewandten 6 Typen durch 20 verschiedene Typenbezeichnungen aufgeteilt worden sind, aus diesem Grund können die Veränderungen von Jahr zu Jahr sehr rasch sein und sind demzufolge nur bedingt aussagekräftig. Eine recht große Erhöhung der Anfrage bei den Ausserkantonalen für Platzierungen des Typus 5 lässt sich aber feststellen. Ebenfalls lässt sich aus dieser Tabelle eine erhöhte Nachfrage an Platzierungen des Typus 3 ableiten.

Für die Mehrzahl der Typen von Aufenthalt ist die Bilanz des Austausches negativ. Wir stellen eine große Nachfrage von Ausserkantonalen für Platzierungen des Typus 5 (43,85%) und 3 (22,45%) fest. Unser Kanton profitiert von dieser Situation, da er mehr Plätze anbietet, als er nachfragt.

Gr. 8 Évolution de la balance des plac. IC / VS Entwicklung des IK Platzierungen

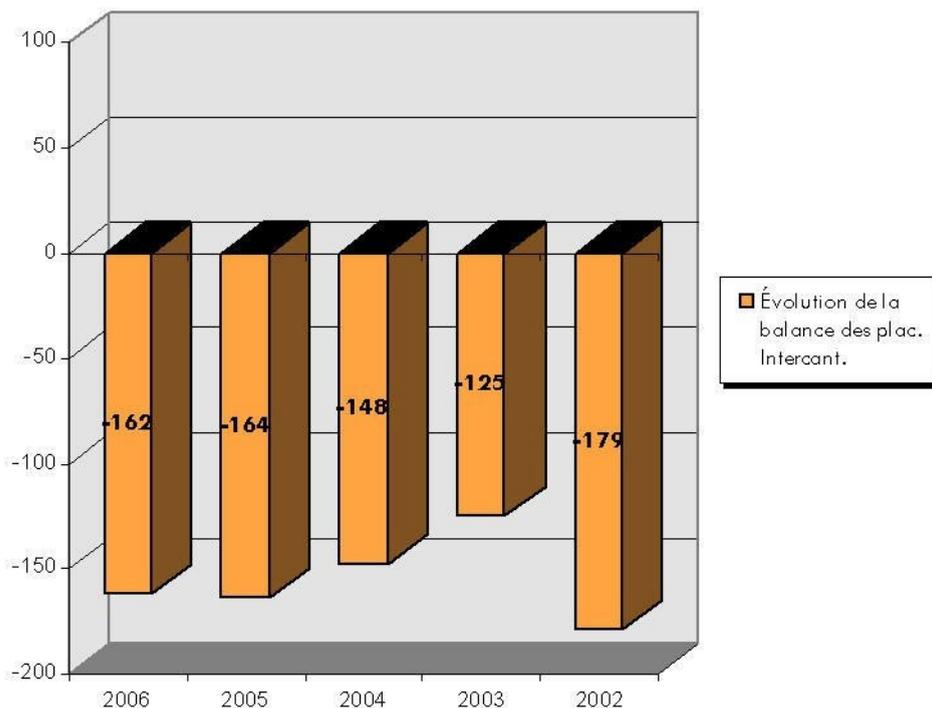


Illustration 21: GRAPHIQUE 8 Évolution de la balance des échanges
Abbildung 21: GRAFIK 8 Entwicklung des Austausches

2.13 L'ÉVOLUTION DE LA BALANCE DES PLACEMENTS INTERCANTONAUX

CONCLUSION :

L'évolution de la balance des échanges représentée ici graphiquement, nous permet de constater que le canton du Valais à toutes les années une balance négative. Le canton du Valais accueille donc plus de mineurs Confédérés qu'il ne place de mineurs valaisans dans les autres cantons.

En comparaison à 2000, la balance des échanges de 2001 avait nettement progressé (+13,69%). Ceci était dû au fait que le nombre de placements de Confédérés dans le canton du Valais avait augmenté alors que le nombre de valaisans placés hors canton était resté stable. Pour l'année 2002 par contre, nous avons pu constater pour la première fois une interruption de cette tendance puisque la différence de la balance des échanges avait diminué par rapport à l'année précédente d'exactement 12 unités ou 6,28 %. En 2003, la tendance se confirmait puisque la différence de la balance des échanges diminuait encore par rapport à 2002 d'exactement 64 unités ou 35,75 %. Il est intéressant de constater que la

2.13 DIE ENTWICKLUNG DER BILANZ DER INTERKANTONALEN PLATZIERUNGEN

ZUSAMMENFASSUNG :

Die hier grafisch aufgeführte Entwicklung des Austausches zeigt uns, daß die Bilanz für den Kanton Wallis jeweils negativ ist. Der Kanton Wallis nimmt somit mehr Kinder aus anderen Kantonen auf, als dass Walliser ausserkantonale platziert werden.

Im Vergleich zu 2000 war der Saldo der Bilanz des Austausches 2001 gestiegen (+13,69%), bedingt durch eine Stabilisierung der Anzahl, der auswärts platzierten Walliser Minderjährigen wie auch eine Erhöhung der Anzahl Platzierungen von Ausserkantonalen im Wallis. Im Jahr 2002 hingegen konnten wir zum ersten Mal einen Unterbruch dieser Tendenz feststellen, das heißt die Differenz nahm zum ersten Mal etwas ab, um genau 12 Einheiten oder 6,28 Prozent. Für das Jahr 2003 konnte die Tendenz bestätigt werden, da der Saldo der Bilanz des Austausches sich ebenfalls verringert hatte, gegenüber 2002 um genau 64 Einheiten oder 35,75%. Es ist interessant festzustellen, dass diese Tendenz 2004 gestoppt wurde, da wir eine echte Zunahme

CHAPITRE III : INFORMATIONS PAR INSTITUTION

3.1 INTRODUCTION

L'équipement social du canton du Valais s'est développé par la création d'institutions d'éducation spécialisées dans la prise en charge de mineurs et de jeunes adultes.

Dans le présent document, nous avons retenu 11 institutions parmi les vingt existantes. Dix d'entre elles sont déjà reconnues par la Confédération. Il s'agit de :

- l'Institut FLEURS DES CHAMPS (reconnaissance par le canton uniquement et fermée fin 2006)
- l'Institut CITÉ PRINTEMPS
- la Jugendwohngruppe ANDERLEDY
- l'Institut ST-RAPHAËL appelé Centre pédagogique et scolaire (CPS)
- l'Institut ST-RAPHAËL appelé Centre de Préapprentissage (CPA)
- l'Institut ST-RAPHAËL appelé Centre de Préapprentissage mixte (CPM)
- le Foyer d'accueil LA FONTANELLE
- le Foyer LA CHALOUPE
- l'Institut ST-RAPHAËL appelé Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT)
- la Maison d'éducation au Travail de PRAMONT appelée (MET)

Une institution ne dispose pas d'une reconnaissance du Canton et de la Confédération. Le

KAPITEL III: BESCHRIEB PRO EINRICHTUNG

3.1 EINFÜHRUNG

Der Kanton Wallis verfügt über eine beachtliche Anzahl von sozialpädagogischen Einrichtungen der verschiedenen Typen.

In diesem Planungsbericht haben wir 11 Institutionen beschrieben und analysiert. Zehn davon sind vom Bundesamt für Justiz anerkannt worden. Es sind dies:

- das Institut FLEURS DES CHAMPS (nur Anerkennung vom Kanton und geschlossen Ende 2006)
- das Institut CITÉ PRINTEMPS
- die Jugendwohngruppe ANDERLEDY
- das Institut ST-RAPHAËL genannt "Centre pédagogique et scolaire" (CPS)
- das Institut ST-RAPHAËL genannt "Centre de Préapprentissage" (CPA)
- das Institut ST-RAPHAËL genannt "Centre de Préapprentissage mixte" (CPM)
- das "Foyer d'accueil LA FONTANELLE"
- das "LA CHALOUPE"
- das Institut ST-RAPHAËL genannt "Foyer des Jeunes Travailleurs" (FJT)
- die Arbeitserziehungsanstalt von PRAMONT genannt (MET)

Eine Einrichtung ist weder vom Bund noch vom Kanton als spezialisierte Einrichtung anerkannt. Sie ist im Besitze einer Betriebsbewilligung, erteilt durch den Vorsteher des

FICHE TECHNIQUE
DE L'INSTITUTION

Institut FLEURS DES CHAMPS
3962 MONTANA

Téléphone : 027 / 481 23 67

Fax : 027 / 481 23 68

PRÉSENTATION

Support juridique:

Fondation Fleurs des Champs

Statut juridique:

Privé

Année de fondation:

1951

Typologie officielle OFJP:

Type 19

INDICATIONS
GÉNÉRALES

Personnes accueillies:

Enfants placés par les offices de Protection de l'Enfant

Âge:

0 à 7 ans

Sexe:

mixte

Langue:

française en majorité

Capacité d'accueil:

7 places

Forme d'accueil:

plus ou moins longs termes et accueil d'urgence

Admission:

toute l'année, avec autorisation du SCJ

Objectifs poursuivis:

offrir aux enfants un cadre sécurisant qui leur permette de retrouver une sécurité affective, psychique et physique indispensable à leur épanouissement.

Institut Fleurs des Champs
Montana

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

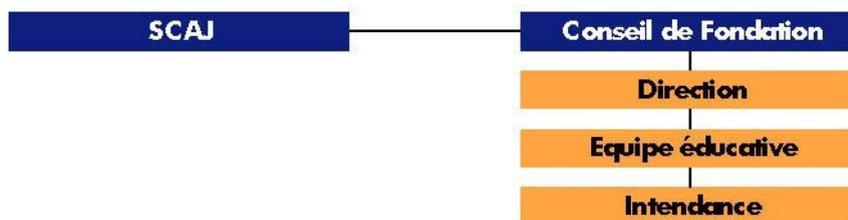
apprentissage des rituels de la vie quotidienne et de la vie en communauté. Soutien scolaire.

Prestations et activités spécifiques:

travail en réseau avec les différents partenaires sociaux: psychologues, logopédistes, ergothérapeutes, etc. et partenariat avec les parents.

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

éducatrices de la petite enfance, veilleuses

Nbre de collaborateurs engagés:

Plein temps: 0
Temps partiel: 7

Options socio-éducatives
Références théoriques:

-

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)
Autre: subventions SCJ

COMMENTAIRES

(recueillis de la Direction de l'institution)

Commentaires qualitatifs:

Bien que les effectifs aient baissé depuis l'année dernière, les enfants présents souffrent de problématiques de comportement plus importantes qui demandent un suivi psycho-pédagogique spécifique. Or, ce soutien il faut aller le chercher à Sion ou à Sierre et il n'est pas du tout facile pour nous de concilier en terme de temps et de personnel cet aspect.

Commentaires quantitatifs:

Notre petit effectif de 7 enfants influence énormément le nombre de personnel qui travaillent. Il suffit d'un enfant de plus ou de moins ou ajouter ou supprimer un poste. De plus la Crèche est de plus en plus remplie et il nous est parfois difficile de trouver une place pour les nouveaux enfants de l'internat car nous devons respecter les normes.

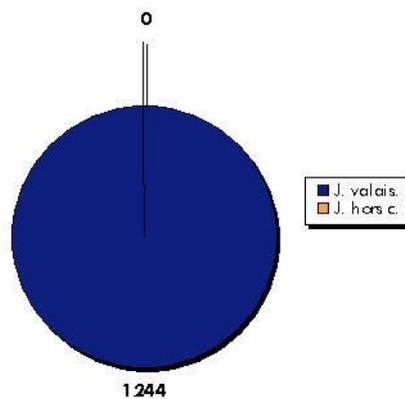


Comme nous pouvons le constater, la totalité des journées proviennent de pensionnaires valaisans.

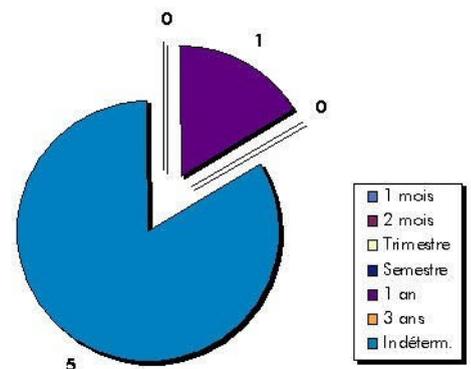


Lors de la saisie des données statistiques, la durée proposée par l'organisme placeur était indéterminée pour 83% des placements et 17% pour 1 an.

Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS



Gr. 26 Durée de placem. proposée par l'organisme placeur VS



FLEURS DES CHAMPS

Années considérées	2006	2005	2004	2003	2002
Nombre de places	7	7	7	7	7
Journées d'ouverture	365	365	366	365	365
Journées d'exploitation	2555	2555	2562	2555	2555
Journées de séjour	1244	1495	2055	2301	2328
Capacité non utilisée	1311	1060	507	254	227
Taux d'occupation	48.69%	58.51%	80.21%	90.06%	91.12%

L'institut FLEURS DES CHAMPS a été recensé pour la première fois dans le rapport de planification en 1996. Nous avons pu constater en 2000 et 2001 une diminution importante du taux d'occupation pour des raisons de profonds changements au sein de l'institution. Les trois dernières années, le taux était au-delà de 80%. Pour cette année cependant, il a diminué de 9,82 points par rapport à 2005. Ce qui conduit à la fermeture.

TABLEAU 21 / C3.1 2006

FLEURS DES CHAMPS

AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	19	
00 - 06 ans	4	4
07 - 14 ans	2	2
15 - 17 ans	0	0
18 - 24 ans	0	0
25 ans et plus	0	0
TOTAL	6	6

TABLEAU 22 / C3.2 2006

FLEURS DES CHAMPS

SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	19	
Garçons	5	5
Filles	1	1
TOTAL	6	6



Comme le définit la typologie, l'institution accueille des enfants en bas âge. La plus grande population se situe entre 0 et 6 ans.



Le TABLEAU 22 nous indique que la population est mixte à forte dominance masculine.



Nous constatons que les placements effectués en 2006 sont exclusivement des journées de séjour en interne.

TABLEAU 23 2006

FLEURS DES CHAMPS

JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	TOTAL
	19	
Interne	6	6
Externe	0	0
PCE / ENB	0	0
TOTAL	6	6

TABLEAU 24 / C4 2006

FLEURS DES CHAMPS

BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	19	
Droit pénal	0	0
Droit civil	6	6
Loi AI	0	0
Autres	0	0
TOTAL	6	6



La base légale pour tous les placements dans cette institution est de droit civil.

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

ILOT de Port-Valais
Route de la Lanche
1897 LE BOUVERET

Téléphone : 024 / 481 38 04

PRÉSENTATION

Support juridique: Période transitoire, fondation en constitution

Statut juridique: Actuellement raison individuelle privée

Année de fondation: 1990

Typologie officielle OFJP: Type 19

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies: enfants

Âge: 0-11 ans

Sexe: mixte

Langue: français

Capacité d'accueil: 12 places

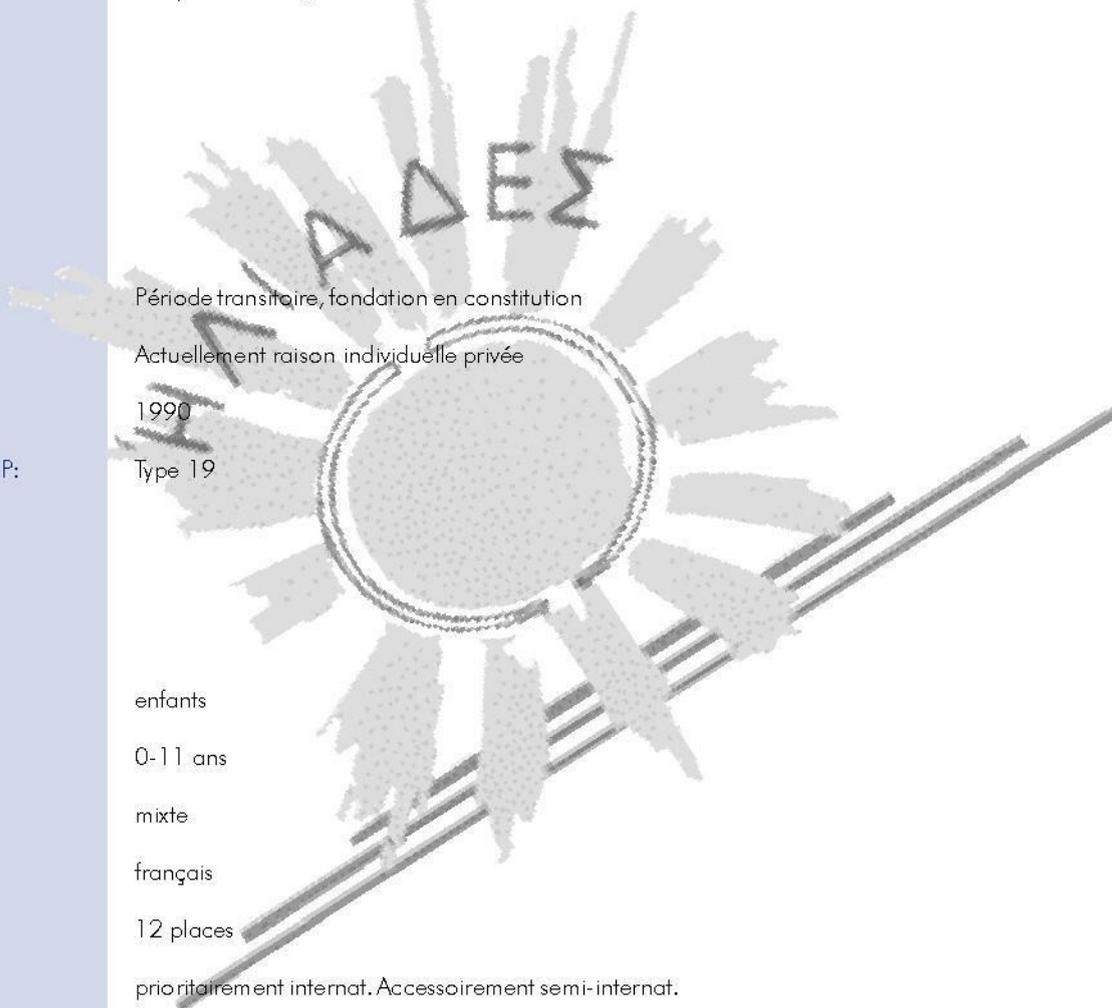
Forme d'accueil: prioritairement internat. Accessoirement semi-internat.

Admission: par l'intermédiaire des services placeurs officiels

Objectifs poursuivis: Répondre aux besoins de l'enfant. Par exemple : sécurité, cadre affectif, problèmes scolaires, etc.

Enfants: Limiter les conséquences d'un placement, en collaborant intensivement avec les familles, les réseaux, l'école, etc.

Adultes: Développer les compétences parentales. Créer, par le biais d'un processus d'encadrement, les conditions permettant le retour de l'enfant dans son lieu d'origine.



PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

Partenariat avec les familles d'origine, les écoles et les services officiels.

Prestations et activités spécifiques:

Accueil professionnel. Travail de réseau, soutien scolaire. Développer dans les familles les compétences parentales. Travail psychologique individuel ou en groupe par psychologue diplômé.

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

Educateurs spécialisés, psychologue

Nbre de collaborateurs engagés:

Plein temps: 4
Temps partiel: 4

Options socio-éducatives
Références théoriques:

référence au modèle systémique

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Autre: facturation forfaitaire Fr. 100.--/jour

COMMENTAIRES

Commentaires qualitatifs:

(recueillis de la Direction de l'institution)

Pourtout en chacun, il est beaucoup plus confortables et beaucoup plus aisé de voir les problèmes et les drames de ce monde au travers des médias, et à distance.

Les aspects émotionnels sont ainsi moins dérangeant et surtout mieux orientés vers un geste que nous connaissons tous: "Mettre la main au porte-monnaie (ouf, ça déculpabilise) et zappersur autre chose."

A la rigueur nous sommes tous capable "d'émotions rationnelles" formatées pour une morale à tiroirs, à géométrie variable et surtout construite sur une vision cartésienne propre à notre culture.

Nos choix de vie se sont basés sur une vision qui relève d'une forme de militantisme, nous considérons être en mission. Il y a bien sûr de l'idéalisme dans ces propos, mais pas d'oeillères partisans, notre seul parti est le parti des enfants qui ont droit à une famille pour y trouver tout ce qui est nécessaire à leur devenir.

Nous ne nous différencions pas de la grande masse des parents, nous essayons, avec nos moyens, nos contradictions, mais surtout avec notre cœur de remplir la mission de tout parent : élever et éduquer ses enfants en s'appuyant sur des valeurs fondamentales de la famille de notre société et de notre culture judéo-chrétienne.

A ceci, il est un règle essentielle que nous ne devons jamais oublier : chaque enfant qui nous est confié construit son devenir sur une terre qui lui est propre et inviolable, sa famille, ses parents ou dans tous les cas avec certitude sa mère.

Dans cette perspective nous privilégions dès l'admission des enfants à l'Ilot, la mise en place d'un partenariat avec les familles, les parents de chacun des enfants. C'est un critère d'admission qui nous donne la garantie de ne pas déposséder les parents de leur rôle et de leurs fonctions. Nous partageons avec eux ce projet passionnant qui consiste à élever des enfants. Elever comprend à nos yeux la notion d'éduquer, l'inverse, éduquer ne veut pas dire forcément élever. C'est une tension permanente que nous ne partageons pas seulement avec les parents mais aussi avec les enseignants, par exemple, qui sont aussi pour nous de partenaires privilégiés.

Nous travaillons dans le même domaine que les institutions spécialisées reconnues d'utilité publique. Cependant deux choses nous distinguent sur un plan administratif :

- 1) Nous ne bénéficions pas des subventions de l'Etat (c'est aussi notre choix)
- 2) Nous revendiquons un statut d'entrepreneur social indépendant.

Sur le plan des caractéristiques institutionnelles, un troisième aspect singularise notre structure d'accueil. Nous avons pour mission d'élever des enfants en partenariat avec leurs parents dont c'est le mandat premier. La communauté familiale élargie que nous formons travaille avec des valeurs morales, éducatives et familiales partagées par les deux partenaires.

Ce partenariat avec les familles et les parents comporte de très nombreux écueils, c'est un challenge difficile et complexe qui année après année devient plus concret dans notre pratique puisque de plus en plus l'âge venant nous sommes dans le rôles non seulement "de parents de substitution" s'agissant des enfants placés à l'Ilot mais aussi dans une fonction de grands-parents quand nous avons à faire à leurs propres parents. (Réf. Modèle des poupées russes)

Pour illustrer cette réalité et alimenter la réflexion, le graphique, ci-dessous, donne quelques éclairages sur les paramètres de départ que nous intégrons dans le travail de partenariat dont un des objectifs est aussi de permettre à ces parents à plus ou moins long terme de développer leurs compétences et d'assumer le plus possible leur fonction.

Familles*	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Fratrie	3	1	2	2	2	3	2	1	5	3	1	3	1	2
Âges	4 à 12 ans	10 ans	8 et 10 ans	7 et 11 ans	8 et 11 ans	0 à 9 ans	17 et 24 ans	5 ans	5 à 9 ans	6 à 12 ans	2 ans	6 et 8 ans	7 ans	0 à 6 ans
Origine	Suisse	Suisse	Espagne	Africain	Suisse	Suisse	Suisse	Suisse	Suisse	Suisse	Suisse	Suisse	Asie	Suisse
Nombre d'enfant placé en internat ou en semi-internat à l'Ilot	1	1	2	1	2	2	1	1	1	2	1	2	1	1
Placement institutionnel antérieur des deux parents, de l'un ou de l'autre	La mère	Les parents	La mère	Aucun	La mère	La mère	La mère	La mère	La mère	La mère	Les parents	Les parents	La mère	Les parents
Placement institutionnel actuel de l'un des parents	-	-	Oui	-	Oui	Oui	-	-	-	Oui	-	-	-	-
Situation économique	Salarié	Salarié	Assistance publique	Salarié	Indépendant	Assistance publique	Assistance publique	AI	Chômage	AI	AI	Salariée	Salariée	AI
Couple parental (CP) ou monoparental (CMP)	CP	CP	CMP	CMP	CP	CMP	CMP	CMP	CP	CMP	CP	CMP	CMP	CP
Système familial : Nombre d'adultes en relation directe de partenariat avec l'Ilot	3	2	1	1	6	5	3	3	3	6	7	3	3	6

Quelques points de repères pour la réflexion :

Seul trois familles sont d'origine étrangère.

Au niveau parental, une seule famille n'a pas d'antécédent institutionnel et quatre parents sont encore suivis par des structures de soins.

Quatre familles dépendent d'une rente AI.

Nous collaborons avec neuf familles monoparentales.

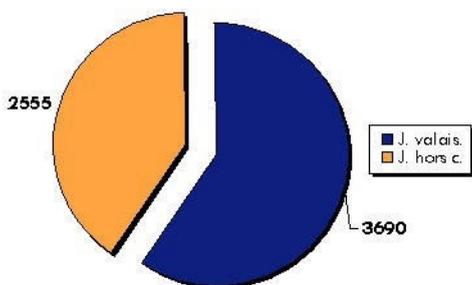
Le partenariat avec les 14 familles correspond dans les faits à 54 adultes concernés à des degrés divers par la fonction parentale.

Commentaires
quantitatifs:

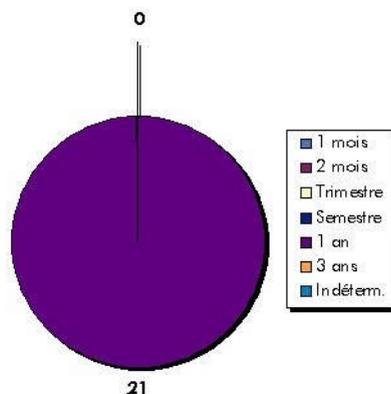
L'analyse du GRAPHIQUE 25 nous permet de constater qu'une partie des journées de séjour dans cette institution proviennent de placements hors canton. Il s'agit exactement de 41% du nombre total de journées.

En ce qui concerne la durée de placement proposée par l'organisme placeur, nous pouvons constater que la totalité sont des placements qui ont une durée d'une année.

Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS



Gr. 26 Durée de placem. proposée par l'organisme placeur VS



L'ILOT DE PORT-VALAIS

Années considérées	2006	2005	2004	2003	2002
Nombre de places	12	12	12	12	12
Journées d'ouverture	365	365	366	365	365
Journées d'exploitation	4380	4380	4392	4380	4380
Journées de séjour*	4785	4774	5032	4382	4645
Capacité non utilisée	-405	-394	-640	-2	-265
Taux d'occupation	109.25%	109.00%	114.57%	100.05%	106.05%

*(ne sont prises en compte que les journées d'internat)

L'ILOT DE PORT-VALAIS a été recensé pour la première en fois dans le rapport de planification en 1996. Comme vous pouvez le constater, l'institution est ouverte à l'année. Nous constatons que le taux d'occupation de l'institution est également en 2006 au-dessus de 100% ceci représente quasiment 1 place à l'année.

TABLEAU 21 / C3.1 2006

L'ILOT DE PORT-VALAIS		
AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	19	
00 - 06 ans	7	7
07 - 14 ans	12	12
15 - 17 ans	2	2
18 - 24 ans	0	0
25 ans et plus	0	0
TOTAL	21	21

TABLEAU 22 / C3.2 2006

L'ILOT DE PORT-VALAIS		
SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	19	
Garçons	14	14
Filles	7	7
TOTAL	21	21

Comme le définit la typologie, l'institution accueille des enfants en bas âge. La plus grande population se situe entre 7 et 14 ans.

Le TABLEAU 22 nous indique que la population est mixte avec une dominance de la population masculine.

TABLEAU 23 2006

L'ILOT DE PORT-VALAIS		
JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	TOTAL
	19	
Interne	17	17
Externe	4	4
PCE / ENB	0	0
TOTAL	21	21

TABLEAU 24 / C4 2006

L'ILOT DE PORT-VALAIS		
BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	19	
Droit pénal	0	0
Droit civil	21	21
Loi AI	0	0
Autres	0	0
TOTAL	21	21

Nous constatons que les placements effectués en 2006 sont en majorité des journées de séjour en interne (80,95%).

Pour la base légale de placement, nous constatons qu'en 2005, tous les placements sont des placements de droit civil.

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

CITÉ PRINTEMPS

CP 2257

R. Gravelone 3

1950 SION 2

Téléphone : 027 / 329 00 60

PRÉSENTATION

Support juridique:

Fondation Sainte-Famille, Sion.

Statut juridique:

Privée et reconnu d'utilité publique.

Année de fondation:

1973

Typologie officielle OFJP:

Type 4
Type 12

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies:

Filles et des garçons qui, par leurs difficultés personnelles, familiales, sociales ont besoin d'un changement de milieu et d'un encadrement éducatif spécialisé.
Ces jeunes ont les capacités suffisantes pour effectuer leur scolarité et leur formation professionnelle dans divers établissements situés, prioritairement, en ville de Sion.

Âge:

6 - 18 ans, au-delà si nécessaire (mais pas d'admission après 18 ans).

Sexe:

Filles et garçons.

Langue:

Français.

Capacité d'accueil:

36 places pour les enfants de 6 à 15 ans, réparties en 4 groupes éducatifs
18 places pour les adolescents de 15 à 18 ans, réparties en 2 groupes éducatifs.

Forme d'accueil:

Internat
Prise en charge partielle (semi-internat)
Prise en charge éducative extérieure (PCE)
Accueil d'urgence.

Admission:

En permanence suivant les places disponibles, mais avec une préférence pour la rentrée scolaire d'août pour les jeunes en scolarité obligatoire.

Objectifs poursuivis:

Permettre à chaque jeune :

- de s'épanouir et de progresser,
- de trouver son équilibre,
- d'exercer ses droits,
- d'assumer ses actes, ses responsabilités et ses obligations,
- d'acquérir son indépendance,
- de préparer un retour en famille ou une vie en studio,
- de s'insérer dans la société.



PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

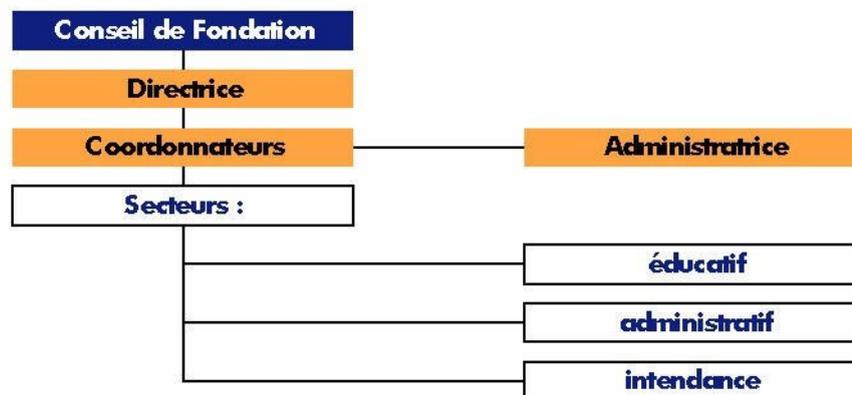
Pédagogie par objectifs avec mise en place de plans d'action individualisés prenant en compte les attentes du jeune, de ses parents/représentant légal et du Service placeur.
Pédagogie se basant également sur les actes de la vie quotidienne (repas, hygiène, devoirs, etc.) visant à valoriser l'enfant dans son agir, à renforcer son estime de lui, à lui apprendre à gérer sa relation à l'autre et à se structurer dans le temps et l'espace.

Prestations et activités spécifiques:

Des entretiens réunissent régulièrement la famille, le jeune et l'éducateur référent pour soutenir les parents dans leur rôle éducatif, pour échanger, relever la progression et, en temps opportun, préparer le départ de l'institution de leur enfant.
Un soutien particulier est apporté à chaque jeune dans sa scolarité ou son apprentissage, et nous favorisons l'élaboration des projets de groupe. Dans le secteur des 6-15 ans, l'institution organise des camps durant chaque période de vacances scolaires.

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

Education spécialisée, praticien-formateur, formation en systémique, en PNL, moniteur J&S, etc.

Nbre de collaborateurs engagés:

Plein temps: 10
Temps partiel: 37

Options socio-éducatives
Références théoriques:

- Dans le cadre de sa prise en charge éducative, l'institution se réfère à la pédagogie du quotidien. La prise en charge spécialisée s'inscrit dans un projet incluant les actes de la vie quotidienne tels que le respect des horaires, l'hygiène, la réalisation des travaux scolaires, les loisirs, etc. visant à valoriser le jeune dans son agir, à renforcer son estime de lui, à lui apprendre à gérer la relation à l'autre et à se structurer dans le temps et l'espace.
- La pédagogie par objectifs permet la co-construction d'un projet avec le jeune, les parents et/ou le représentant légal, dans lequel la scolarité et la formation professionnelle sont prioritaires.
- L'approche systémique oriente les interventions et la collaboration de l'institution avec les familles, les intervenants significatifs et l'entourage social du jeune.
- L'institution se réfère également à des valeurs empreintes d'éthique chrétienne.

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS
Confédération OFJP
Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)
Autre: Fondation Sainte-Famille
Service de l'Action sociale

COMMENTAIRES

Commentaires qualitatifs:

(recueillis de la Direction de l'institution)

familles disloquées, recomposées, familles qui abandonnent leur mission éducative auprès des enfants.

Cette fragilité parentale se traduit aussi par la mise sous tutelle de leurs enfants. Ainsi, 11 enfants, sur les 54 que nous avons accompagnés, bénéficient d'une mesure de tutelle. Dans le secteur des 6-15 ans, pour toutes les situations des jeunes sous tutelle et pour d'autres encore, l'éducateur gère le budget personnel des jeunes (argent de poche, habillement, soins personnels). Cela représente un enfant sur deux !

Nous avons accueilli pour la première fois 5 enfants qui n'avaient pas encore fêté leur 7ème anniversaire ! Ce rajeunissement, associé aux mesures de protection des mineurs - première cause de placement dans le secteur des 6-15 ans - doit être pris au sérieux. Cette situation impose une prise en charge plus soutenue et une présence accrue auprès des enfants. Toutefois, nous devons reconnaître que les ressources éducatives ne nous permettent pas un encadrement optimal. Nous avons d'ailleurs dû solliciter le personnel de maison pour accompagner ces jeunes à l'école et demander aux stagiaires en expérience professionnelle de qualité d'assurer une présence auprès des jeunes le mercredi matin lorsque l'équipe éducative est en synthèse. La direction ne renouvellera pas l'accueil d'enfants de cet âge, si le Service cantonal de la jeunesse (SCJ) ne nous accorde pas des ressources supplémentaires en personnel éducatif, notamment pour cette prestation.

Pour plusieurs jeunes de notre institution, la dernière année de scolarité obligatoire apparaît comme celle des tâtonnements, des hésitations, des découragements. Bien souvent, ils sont à la recherche d'eux-mêmes, de leur voie, mais ils présentent des difficultés qui les rendent provisoirement incapables d'entrer dans le monde du travail : absence de projet professionnel, immaturité, troubles de comportement, échec scolaire, manque de confiance en eux, souhait en décalage avec leurs possibilités, manque de places d'apprentissage dans le domaine choisi, etc. Les éducateurs se sentent quelque peu démunis devant l'accroissement des situations de jeunes qui ne peuvent pas travailler ou se former au sortir de la scolarité obligatoire, quelles qu'en soient les raisons. Malgré des collaborations soutenues avec les orienteurs professionnels, les professeurs et les parents dès le début de la scolarité du 1er degré, les professionnels n'arrivent pas toujours à soutenir le jeune pour qu'il décroche une place.

Au sein du secteur des 15-18 ans, plusieurs départs se sont échelonnés durant le printemps et des places sont restées disponibles pendant plusieurs semaines. Dans le secteur des 6-15 ans, nous avons débuté l'année scolaire (21 août) avec 6 places libres sur les 36 qu'offre la structure. Ceci explique la relative stagnation des journées de séjour entre 2005 et 2006. Ainsi, pour l'année 2006, nous avons enregistré un total de 17'738 journées de séjour, soit 250 de plus qu'en 2005. Durant l'année 2006, nous avons accueilli 32 nouvelles situations, dont 21 dans le secteur des 6-15 ans et 11 dans le secteur des 15-18 ans. Parmi ces jeunes, 31 sont domiciliés en Valais et un dans le canton de Genève. D'autre part, nous avons également été sollicités à huit reprises par les Services sociaux/la Police pour accueillir un jeune en hébergement d'urgence pour une durée allant de 2 à 33 jours.

Durant cette même période, 33 placements se sont terminés, dont 14 dans le secteur des 6-15 ans, 14 dans le secteur des 15-18 ans et 5 en prise en charge extérieure (PCE). En 2006, la durée moyenne du placement a été de 17.68 mois.

En comparant les types de placement de 1995 avec ceux d'aujourd'hui, nous remarquons un changement important. En 1995, les placements relevant du droit public représentaient les 80.30%, ceux relevant du droit civil les 12.70% et ceux relevant du droit pénal les 7%. Depuis cette date, nous n'avons cessé d'observer une diminution des placements relevant du droit public et une augmentation de ceux relevant du droit civil. En 2006, la proportion des journées de séjour relevant du droit public est de 35.08%, celles du droit civil de 58.96% et celles du droit pénal de 5.96%.

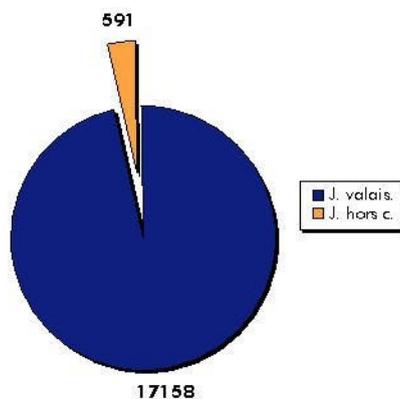
Nous saluons le travail soutenu des éducateurs qui, allié à une collaboration établie avec les familles et les Services placeurs, a permis à 22 jeunes (66.67%) de retourner vivre chez eux à plein temps. Cinq jeunes (15.15%), qui avaient atteint leur majorité civile, ont emménagé dans un studio. Malheureusement, les conditions optimales n'ont pas été réunies pour permettre à 6 autres jeunes (18.18%) de vivre à nouveau chez eux ou en studio. Pour eux, quatre foyers éducatifs et une famille d'accueil ont pris le relais.

Commentaires quantitatifs:

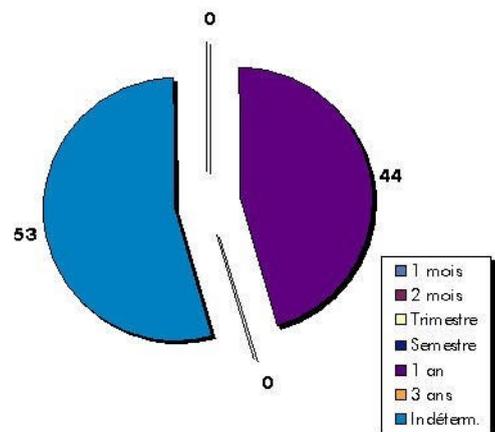
► Nous pouvons constater que pour cette institution, le nombre de journées de séjour provenant de placements hors canton est peu important et représente 3% du nombre total de journées de séjour.

►► Il convient de rappeler ici qu'il s'agit pour le GRAPHIQUE 26 d'une statistique annuelle. Il se peut donc qu'un placement annuel dure effectivement plus long qu'indiqué ici. Il est intéressant cependant de constater qu'environ 45% sont de durée d'un an.

Gr. 25 Rapport Journ. Valais/Hors canton VS



Gr. 26 Durée de placem. proposée par l'organisme placeur VS



Années considérées	2006	2005	2004	2003	2002
Nombre de places	54	54	54	54	59
Journées d'ouverture	365	365	365*	365*	365*
Journées d'exploitation	19710	19710	18194	16650	18135
Journées de séjour	17749	17607	17164	16009	14464
Capacité non utilisée	1961	2103	1030	641	3671
Taux d'occupation	90.05%	89.33%	94.34%	96.15%	79.76%

*(19x366)+(40x281)

L'institut CITÉ PRINTEMPS est la plus grande institution du canton du Valais ouverte à l'année. Toutefois, si nous comparons le taux d'occupation entre 2005 et 2006, est resté quasi inchangé, il a augmenté de 0,72 points. Il convient de remarquer que depuis deux ans une modification du mode de saisie des journées d'exploitation demandée par l'OFJ qui se base sur le calendrier civil et non plus sur le nombre de places à disposition en fonction des périodes est appliquée.

TABLEAU 21 / C3.1 2006

CITE PRINTEMPS		
AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
00 - 06 ans	0	0
07 - 14 ans	46	46
15 - 17 ans	24	24
18 - 24 ans	20	20
25 ans et plus	0	0
TOTAL	90	90

TABLEAU 22 / C3.2 2006

CITE PRINTEMPS		
SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
Garçons	52	52
Filles	45	45
TOTAL	97	97



Le TABLEAU 21 nous informe que les résidents de l'institution ont en majorité entre 7 et 14 ans. Communément aux prestations fournies, elle accueille également un grand nombre de jeunes ayant entre 15 et 17 ans.



En ce qui concerne la classification par sexe, nous avons une majorité de pensionnaires masculins cette année.



Les placements effectués dans cette institution sont pour la plupart de type interne avec cependant également quelques post-cures externes.



En ce qui concerne la base légale du placement, la plupart sont de droit civil (60.82%), 7.21% de droit pénal et autres 31.95%.

TABLEAU 23 2006

CITE PRINTEMPS		
JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
Interne	86	86
Externe	0	0
PCE / ENB	8	8
TOTAL	94	94

TABLEAU 24 / C4 2006

CITE PRINTEMPS		
BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
Droit pénal	7	7
Droit civil	59	59
Loi AI	0	0
Autres	31	31
TOTAL	97	97

STECKBRIEF DER INSTITUTION

Sozialpädagogische Jugendwohngruppe ANDERLEDY
Anderledystr. 22
3900 BRIG

Telefon : 027 / 923 60 50

BESCHRIEB

Träger: Stiftung Jugendwohngruppe Anderledy
Rechtsform: Öffentlich-rechtlich
Gründungsjahr: 1980
Offizielle Typenbezeichnung BFJ: Typus 4
Typus 8

SOZIALPÄDAGOGISCHE
JUGENDWOHNGRUPPE
ANDERLEDY

ALLGEMEINE ANGABEN

Empfangene Personen: Wohngruppe für Kinder und Jugendliche mit psycho-sozialen, zivilrechtlichen und strafrechtlichen Problemstellungen
Alter: 7 - 18 Jahre
Geschlecht: gemischt / Koedukation
Sprache: deutsch
Aufnahmekapazität: 12 regulär und 1 Notfallplatz
Form der Betreuung: Sozialpädagogische Jugendwohngruppe ohne Grundschule
Aufnahme: jederzeit - vorteilhaft im Sommer (Schulrhythmus) - Mindestdauer von einem Aufenthaltsjahr gewünscht
Zielsetzungen: erfolgversprechende Reintegration oder Vorbereitung auf Selbständigkeit

SPEZIFISCHE ANGEBOTE

Erzieherische Programme:

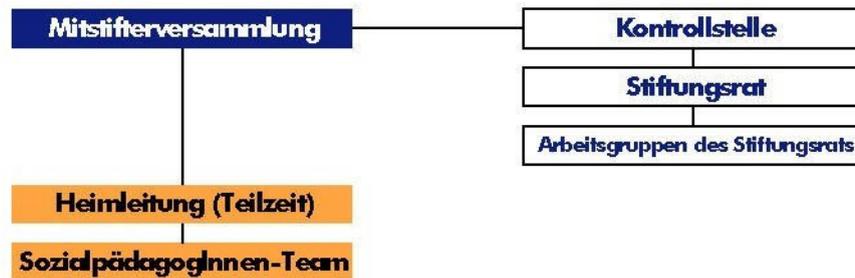
Aufenthaltsgestaltung nach Stufenmodell, interdisziplinäre Zusammenarbeit mit externen Personen und Stellen, intensive Elternarbeit, Unterstützung in Schulfragen.

Spezifische Angebote und Aktivitäten:

Gruppenlager in allen Jahreszeiten, Sport und Natur, eigene Ferienhütte, Erlebnispädagogik

INTERNE ORGANISATION

Einfaches Organigramm:



Art der Spezialisierungen der Mitarbeiter:

Diplomierte SozialpädagogInnen oder solche in Ausbildung gemäss Anforderungen des Bundesamtes für Justiz

Anz. beschäftigter Mitarbeiter:

Vollzeit: 1
Teilzeit: 9

Sozio-erzieherische Ausrichtung
Theoretische Referenzen:

Systemische Betrachtungsweise der individuellen Problemstellungen sowie transparentes Stufenprogramm und Hausregelwerk mit allgemeiner Gültigkeit.

ART DER FINANZIERUNG

Finanzierung durch:

Kanton DEKS
Eidgenossenschaft BFJ
Pensionspreis (Walliser)
Anders: Spenden

KOMMENTARE

(von der Direktion des Heimes)

Qualitative Auswertungen:

Auch im Jahr 2006 ist das Durchschnittsalter weiter gestiegen. Praktisch die Hälfte der Bewohnerinnen und Bewohner stehen in der Berufslehre oder absolvieren die Vorlehrklasse. Im Oberwallis werden an den Standorten Brig und Visp zwei solche Vorlehrklassen geführt. Wir sind überzeugt, dass auch zukünftig diese Klassen für die Institution von Bedeutung sind. Oft werden Jugendliche platziert, welche betreffend Berufswahl und Stellensuche noch kaum handfeste Vorstellungen haben oder andere Themen diesen Prozess gar nicht zulassen. In den Vorlehrklassen werden schulische Defizite aufgearbeitet und die Integration in Betriebe vermittelt den positiven Einfluss der "ernsten" Erwachsenenwelt.

Quantitative Auswertungen:

Erneut können wir die gute Zusammenarbeit mit dem Amt für Kinderschutz erwähnen. Die Vertreterinnen und Vertreter dieses Amtes kennen unsere Möglichkeiten und Grenzen - in den allermeisten Fällen zeigen die Platzierungen einen positiven Verlauf. Ihre Einschätzungen sind somit wichtig, ob und mit welchen Rahmenbedingungen ein Aufenthalt im Anderledy Sinn macht. Nicht zuletzt haben die Platzierungen auch einen grossen Einfluss auf die Gruppendynamik und somit die Stimmung und Kontinuität im Haus.

Ebenfalls die Zusammenarbeit mit den einzelnen Schulen hat uns gefordert. Aus verständlichen Gründen muss der Austausch zwischen den Schulvertretern und uns gut klappen, damit auch als schwierig geltende Schüler in den Klassen integriert werden können. Wenn die Bereitschaft vorhanden ist - und dies trifft für die meisten Lehrpersonen zu - ist wirklich vieles möglich.

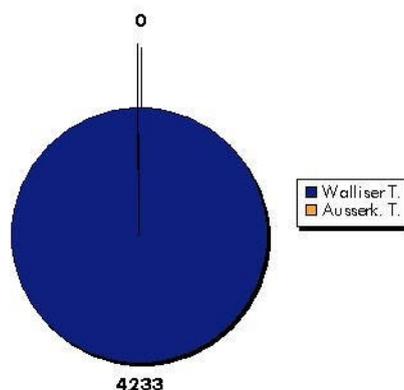
Mit 4233 Belegungstagen resultiert nochmals eine höhere Auslastung. Es ist einerseits erfreulich, wenn die Nachfrage unsere Arbeit ständig bestätigt, andererseits gelangen wir betreffend der Belastung an Grenzen. Wer Einblick in die Sozialpädagogik hat, weiss, dass die Idealgrösse einer Gruppe zwischen 6 und 10 Mitglieder beträgt. Mit 12 und 13 Jugendlichen, welche auch altersmässig dicht beieinander sind, ist der Rhythmus auf der Wohngruppe sehr hoch und fordert das Betreuungsteam. Es liegt auf der Hand, dass bei dieser Auslastung die zur Verfügung stehende Zeiteinheit pro BewohnerIn abnimmt. Dies ist aus sozialpädagogischer Sicht heikel, da gerade der Beziehungsaspekt von zentraler Bedeutung ist. Nur mit einer entsprechenden Präsenz ist die Aufrechterhaltung der Grundordnung und der Kontinuität im Haus gewährleistet.

Jeiziner Donat
Heimleiter

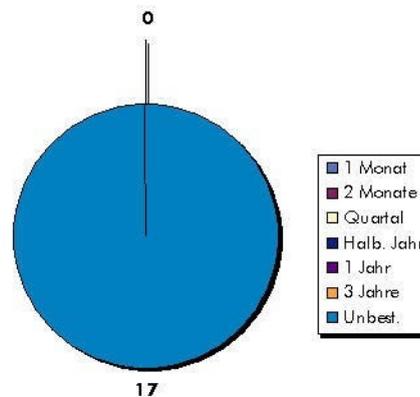
Wie wir von der GRAFIK 25 entnehmen können, ist das Verhältnis zwischen der Anzahl walliser- und ausserkantonaler Tage bedingt durch die institutionelle Lage (nur ein Heim im Oberwallis) klar: alle Tage sind Platzierungen von einheimischen Jugendlichen.

Die Analyse der GRAFIK 26 über die geschätzte Dauer der Platzierung durch die einweisende Instanz, ermöglicht uns festzustellen, daß alle Platzierungen mit unbestimmter Dauer angegeben wurden.

Gr. 25 Verhältnis Ausserk./Walliser Tage VS



Gr. 26 Gesch. Dauer der Platz durch die einw. Instanz VS



Jugendwohngruppe ANDERLEDY

Jahr	2006	2005	2004	2003	2002
Verfügbare Plätze	12	12	12	10	10
Anz. der geöffnet. Tage	365	365	366	365	365
Anz. der Betriebstage	4380	4380	4392	3650	3650
Anz. der Aufenthaltstage	4233	4188	3942	3121	2706
Freie Kapazitäten	147	192	450	529	944
Belegung in Prozenten	96.64%	95.62%	89.75%	85.51%	74.14%

Die JUGENDWOHN-GRUPPE ANDERLEDY ist das einzige Oberwalliser Heim, das Jugendliche mit Schwierigkeiten aufnehmen, welches vom BFJ anerkannt wurde. Wir können ein stetiges Wachstum des Belegungssatzes von Jahr zu Jahr feststellen. In den letzten fünf Jahren ist der Belegungssatz um 22,5 Punkte gestiegen. Zwischen 2006 und 2005 ist er um 1,02 Punkt gestiegen.

TABLEAU 21 / C3.1 2006

ANDERLEDY		
AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
00 - 06 Jahre	0	0
07 - 14 Jahre	2	2
15 - 17 Jahre	13	13
18 - 24 Jahre	2	2
25 J. und mehr	0	0
TOTAL	17	17

TABLEAU 22 / C3.2 2006

ANDERLEDY		
SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
Knaben	9	9
Mädchen	8	8
TOTAL	17	17

Aus der TABELLE 21 läßt sich entnehmen, daß drei Altersgruppen im Heim anzutreffen sind, nämlich diejenigen der 7 bis 14 Jahre mit 2 Platzierungen und der 15 bis 17 Jahre (76,47%). Wir stellen fest, daß 2 Minderjährige die älter als 17 Jahre sind platziert wurden.

Wie wir sehen können, sind die Heimpopulation in der JUGENDWOHN-GRUPPE ANDERLEDY gemischt.

TABLEAU 23 2006

ANDERLEDY		
AUFENTHALTS-TAGE	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
Intern	17	17
Extern	0	0
PCE / ENB	0	0
TOTAL	17	17

TABLEAU 24 / C4 2006

ANDERLEDY		
RECHTLICHE BEGRÜNDUNG DER PLATZIERUNG	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
StrafGB	3	3
ZivilGB	12	12
IVGesetz	0	0
Uebrig	2	2
TOTAL	17	17

Es wird ersichtlich, daß das Heim nur interne Aufenthaltstage anbietet.

Was die rechtliche Begründung der Platzierung betrifft, so können wir der TABELLE 24 entnehmen, daß die größte Anzahl Platzierungen 2006 auf zivilrechtlicher Basis getätigt wurden. Es gibt außerdem auch noch 3 Platzierungen auf strafrechtlicher Basis und 2 Uebrig.

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Institut ST-RAPHAËL
Centre pédagogique et scolaire, Champlan (CPS)
1971 CHAMPLAN

Téléphone : 027 / 398 24 41

PRÉSENTATION

Support juridique: Association
Statut juridique: Privée et reconnue d'utilité publique
Année de fondation: 1946
Typologie officielle OFJP: Type 3

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies: Cas sociaux, mineurs en difficulté ou menacés au sens des directives de l'OFJ et des dispositions cantonales en la matière, adolescents présentant des troubles du comportement importants et s'inscrivant manifestement dans une perturbation sérieuse de contrôle sur leurs émotions, difficultés relationnelles importantes, violences verbales et même physiques, passages à l'acte fréquents, ne pouvant momentanément être intégrés dans les écoles publiques, dans un processus d'apprentissage ou dans le circuit économique ordinaire.

Âge: Toute la scolarité obligatoire (8 - 15 ans) également en 10^{ème} année scolaire.

Sexe: mixte

Langue: française

Capacité d'accueil: 27 jeunes

Forme d'accueil: Internat ou externat ouvert 365 jours par année.

Admission: En permanence selon disponibilités

Objectifs poursuivis: Répartis en petites unités à caractère familial, les jeunes bénéficient d'un encadrement éducatif basé sur un projet pédagogique personnalisé ainsi que sur un enseignement individualisé, renforcé par un appui spécifique, favorisant le développement des connaissances scolaires.

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

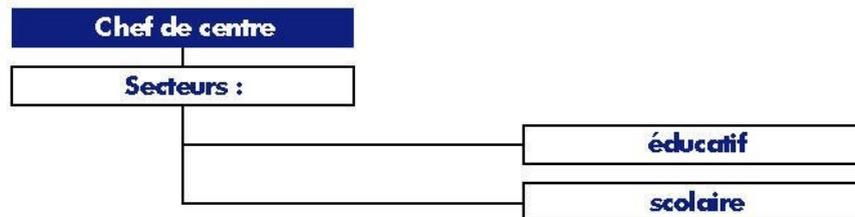
Pédagogie par objectifs avec un système de phases évolutive.s Programme scolaire individualisé. Orientation professionnelle avec stage en entreprise.

Prestations et activités spécifiques:

Objectifs fixés avec chaque jeune avec contrat pédagogique. Bilans fréquents et réguliers. Orientation professionnelle. Soutien extérieur si nécessaire. Prise en charge éducative extérieure.

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

Educateurs spécialisés, praticiens-formateurs, enseignants spécialisés, intervenants extérieurs (psychologue, psychiatre)

Nbre de collaborateurs engagés (y compris part direction, administration, intendance):

Plein temps: 8
Temps partiel: 16

Options socio-éducatives
Références théoriques:

Une approche de la théorie systémique et du concept cognitivo-comportementaliste avec des phases évolutives. Une pédagogie par objectifs adaptée.comme par exemple systémique com portementale.

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS
Confédération OFJP
Confédération OFAS
Subsides scolaires
Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)
Autre: prestations AI

COMMENTAIRES

Commentaires qualitatifs:

(recueillis de la Direction de l'institution)

Depuis 2002 le 50% des jeunes accueillis au Centre pédagogique et scolaire (Cps) nous quittent en fin d'année scolaire ce qui représentent entre 12 à 15 jeunes par année. La moitié de ces jeunes n'a pas trouvé de place d'apprentissage et a été orientée vers d'autres structures prenant en compte leurs difficultés scolaires et/ou éducatives. La pédagogie de l'exigence telle que pratiquée au Cps apporte des solutions concrètes aux jeunes dont nous avons la charge par exemple en éliminant pratiquement l'absentéisme scolaire, nos classes sont intégrées dans le CPS. Nous devons cependant améliorer davantage le niveau d'autonomie de nos jeunes afin qu'ils puissent s'intégrer professionnellement dans notre société en trouvant une place d'apprentissage. Pour cela nous souhaitons développer des fiches de connaissances pratiques qui permettront à ces jeunes d'être performant non seulement en terme d'acquisitions scolaires mais également en terme de savoir faire et de savoir être dans la vie quotidienne. Il est primordial de renforcer pour eux leurs connaissances pratiques

Commentaires
quantitatifs:

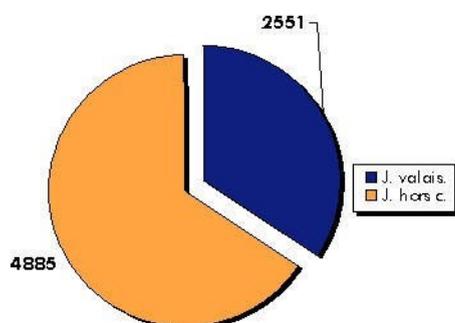
(gestion de leur budget, gestion des moyens de transport, gestion des assurances..). Ces connaissances permettront à nos jeunes une plus juste adaptation aux règles et normes sociales dans un monde en constante évolution. L'éducation étant en perpétuelle mutation, nous nous devons de trouver les stratégies les plus adaptées et les plus appropriées à nos jeunes.

Le centre pédagogique et scolaire accueille en moyenne 27 à 29 jeunes sur l'année scolaire. La proportion des jeunes filles accueillies s'accroît régulièrement depuis 2003. De 5% de jeunes filles accueillies en 2003, nous sommes parvenus cette année avec une demande de prise en charge de 30% pour ces jeunes filles. Il en est de même proportionnellement pour les non admissions que nous avons prononcées cette année. Les difficultés engendrées par la période de l'adolescence et de la préadolescence chez les jeunes filles sont actuellement plus marquées, plus reconnues et nécessitent d'autres stratégies de prise en charge. Nous nous devons de nous adapter au contexte social dans lequel nous évoluons, cela se concrétise en accueillant davantage de jeunes filles et en adaptant notre système éducatif et pédagogique à ces dernières.

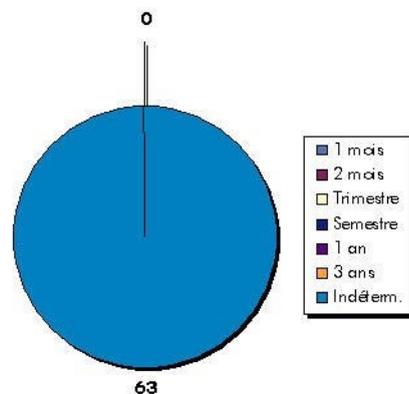
▶ La ventilation des chiffres du GRAPHIQUE 25 nous permet de constater que pour cette année le nombre de journées de séjour valaisannes représente 34%.

▶▶ En ce qui concerne la durée de placement proposée par l'organisme placeur, nous pouvons constater que la totalité des placements sont de durée indéterminée.

Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS



Gr. 26 Durée de placem. proposée par l'organisme placeur VS



Années considérées	2006	2005	2004	2003	2002
Nombre de places	27	27	27	27	27
Journées d'ouverture	365	365	281	265	267
Journées d'exploitation	9855	9855	7587	7155	7209
Journées de séjour	7436	7549	7149	7313	6929
Capacité non utilisée	2419	2306	438	-158	280
Taux d'occupation	75.45%	76.60%	94.23%	102.21%	96.12%

◀ Nous pouvons constater que le nombre de places offertes par l'institut ST-RAPHAËL (CPS) est resté identique à rapport à l'année précédente. Depuis 2005, les journées d'ouverture sont calculées sur l'année complète ce qui a bien entendu une incidence sur le taux d'occupation. Nous assistons à une diminution de 1,15 point par rapport à l'année précédente.

TABLEAU 21 / C3.1 2006

CPS		2006
AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	3	
00 - 06 ans	0	0
07 - 14 ans	41	41
15 - 17 ans	22	22
18 - 24 ans	0	0
25 ans et plus	0	0
TOTAL	63	63

TABLEAU 22 / C3.2 2006

CPS		2006
SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	3	
Garçons	56	56
Filles	7	7
TOTAL	63	63

◀◀ En analysant le graphique suivant, l'institution accueille des enfants et des jeunes. La plus grande population se situe entre 7 et 14 ans (65,07%). Avec cependant également une grande population de jeunes ayant entre 15 et 17 ans.

◀ Le TABLEAU 22 nous indique que la population est mixte avec une large dominance de la population masculine.

TABLEAU 23 2006

CPS		2006
JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	TOTAL
	3	
Interne	63	63
Externe	1	1
PCE / ENB	0	0
TOTAL	64	64

TABLEAU 24 / C4 2006

CPS		2006
BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	3	
Droit pénal	4	4
Droit civil	56	56
Loi AI	3	3
Autres	0	0
TOTAL	63	63

◀◀ La quasi-totalité des placements effectués en 2006 sont des journées de séjour en interne.

◀◀ La base légale la plus souvent appliquée dans les placements dans cette institution est de droit civil (88,89%).

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Institut ST-RAPHAËL
Centre de préapprentissage (CPA)
Av. Grand-Champsec 22
1950 SION

Téléphone : 027 / 203 35 50

PRÉSENTATION

Support juridique: Association
Statut juridique: Privée et reconnue d'utilité publique
Année de fondation: 1946
Typologie officielle OFJP: Type 5

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies: Cas sociaux, mineurs en difficulté ou menacés au sens des directives de l'OFJ et des dispositions cantonales en la matière, adolescents présentant des troubles du comportement importants et s'inscrivant manifestement dans une perturbation sérieuse de contrôle sur leurs émotions, difficultés relationnelles importantes, violence verbale et même physique, passages à l'acte fréquents, ne pouvant momentanément être intégrés dans les écoles publiques, dans un processus d'apprentissage ou dans le circuit économique ordinaire

Âge: 15 à 18 ans

Sexe: masculin

Langue: française

Capacité d'accueil: 18 internes + 4-6 externes

Forme d'accueil: Internat et externat

Admission: En permanence selon les disponibilités

Objectifs poursuivis: Intégration/adaptation sociale, scolaire et professionnelle - orientation professionnelle si possible débouchant sur une place d'apprentissage

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

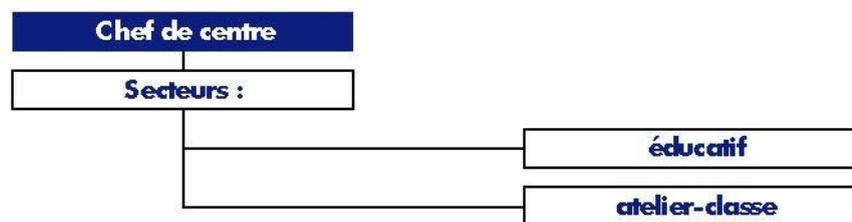
Stages, orientation professionnelle, recherche d'apprentissage, mise à niveau scolaire, travail en atelier, activités sportives et culturelles, compétences sociales développées en internat, etc.

Prestations et activités spécifiques:

Divers ateliers avec développement de notions de productivité, créativité et entretien ainsi que des stages et visites en entreprise à des fins d'information et d'orientation professionnelle, classe avec activités scolaires adaptées à chaque jeune et en fonction du choix professionnel, internat-externat avec activités communautaires (tâches quotidiennes) et loisirs.

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

Educateurs/trices spécialisés, maîtres socio-professionnels, enseignants spécialisés

Nbre de collaborateurs engagés y compris part direction, administration, intendance):

Plein temps: 7
Temps partiel: 9

Options socio-éducatives
Références théoriques:

Une approche de la théorie systémique et au concept cognitivo-comportementaliste avec des phases évolutives. Une pédagogie par objectifs adaptés.

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS
Confédération OFJP
Confédération OFAS
Subsides scolaires
Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)
Autre, précisez : prestations AI

COMMENTAIRES

Commentaires qualitatifs:

(recueillis de la Direction de l'institution)

A ce jour, avec l'annualisation, nous accueillons des jeunes tout au long de l'année. En 2005, nous constatons l'arrivée d'une population plus immature et le programme préprofessionnel a été ralenti par leur difficulté à entrer dans une dynamique exigeante comme celle du monde professionnel. Cela se confirme en 2006 avec une durée des placements en légère augmentation et des demandes de placements pour des adolescents de plus en plus jeunes. (rupture scolaire) Nous avons également constaté une augmentation des situations en lien avec le système pénal (80%). Le résultat dans la réalisation des objectifs s'est ressenti jeunes ont réalisé près de 53% des objectifs qui leurs ont été posés. L'option de travaux concrets a été reconduite cette année et s'est axée sur la rénovation des ateliers. Cette option permet aux jeunes de mesurer et réaliser ce qu'ils apprennent car les exercices d'ateliers ne peuvent pas toujours le démontrer de façon évidente.

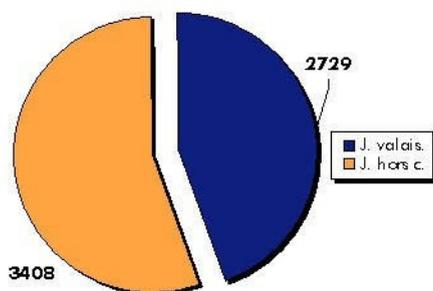
Commentaires
quantitatifs:

Le budget de fonctionnement du Centre de préapprentissage est basé sur un nombre annuel de 6'000 nuitées, à savoir 5600 internes et 400 externes. L'exercice 2006 se solde par un nombre inférieur de 15 aux prévisions. A noter que la prévision annuelle n'a pu être atteinte car il n'y a eu pratiquement aucun placement d'externe au centre de préapprentissage.

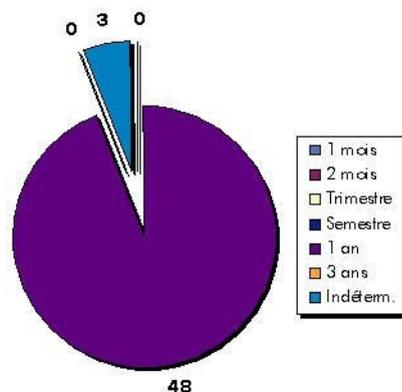
► Nous pouvons constater en analysant le GRAPHIQUE 25 que le rapport entre le nombre de journées de séjour valaisannes et les journées hors canton est de 44% de journées valaisannes sur la totalité. Il y a donc quasiment un même nombre de journées hors canton (56%).

►► La ventilation des chiffres du GRAPHIQUE 26 nous permet de voir que la quasi-totalité des placements sont de durée d'une année.

Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS



Gr. 26 Durée de placem. proposée par l'organisme placeur VS



ST-RAPHAEL, CPA

Années considérées	2006	2005	2004	2003	2002
Nombre de places	21	21	21	21	21
Journées d'ouverture	365	365	296	291	279
Journées d'exploitation	7665	7665	6216	6111	5859
Journées de séjour	6137	6797	5797	5739	5067
Capacité non utilisée	1528	868	419	372	792
Taux d'occupation	80.07%	88.68%	93.26%	93.91%	86.48%

On constate que le nombre de places disponibles est resté inchangé depuis plus de cinq ans. Pour la première fois en 2005, les journées d'ouverture étaient calculées sur l'année complète ce qui a bien entendu une incidence sur le taux d'occupation. Cette année encore nous assistons à une diminution de 8,61 points par rapport à l'année précédente.

TABLEAU 21 / C3.1 2006

CPA		
AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	5	
00 - 06 ans	0	0
07 - 14 ans	0	0
15 - 17 ans	43	43
18 - 24 ans	8	8
25 ans et plus	0	0
TOTAL	51	51

TABLEAU 22 / C3.2 2006

CPA		
SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	5	
Garçons	51	51
Fillles	0	0
TOTAL	51	51



Comme le définit la typologie, l'institution ST-RAPHAËL (CPA) n'accueille uniquement des garçons en préapprentissage. La plus grande population (84%) se situe entre 15 et 17 ans.



Le TABLEAU 22 nous indique que la population est uniquement masculine.



Comme indiqué dans la fiche signalétique, l'institution offre des journées de séjour en tant qu'internes mais également en tant qu'externes. Il faut cependant dire que la plupart des journées de séjour sont de type interne.



La plus grande part des placements sont des placements de droit civil avec également un grand nombre de placements de droit pénal (39%).

TABLEAU 23 2006

CPA		
JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	TOTAL
	5	
Interne	46	46
Externe	5	5
PCE / ENB	0	0
TOTAL	51	51

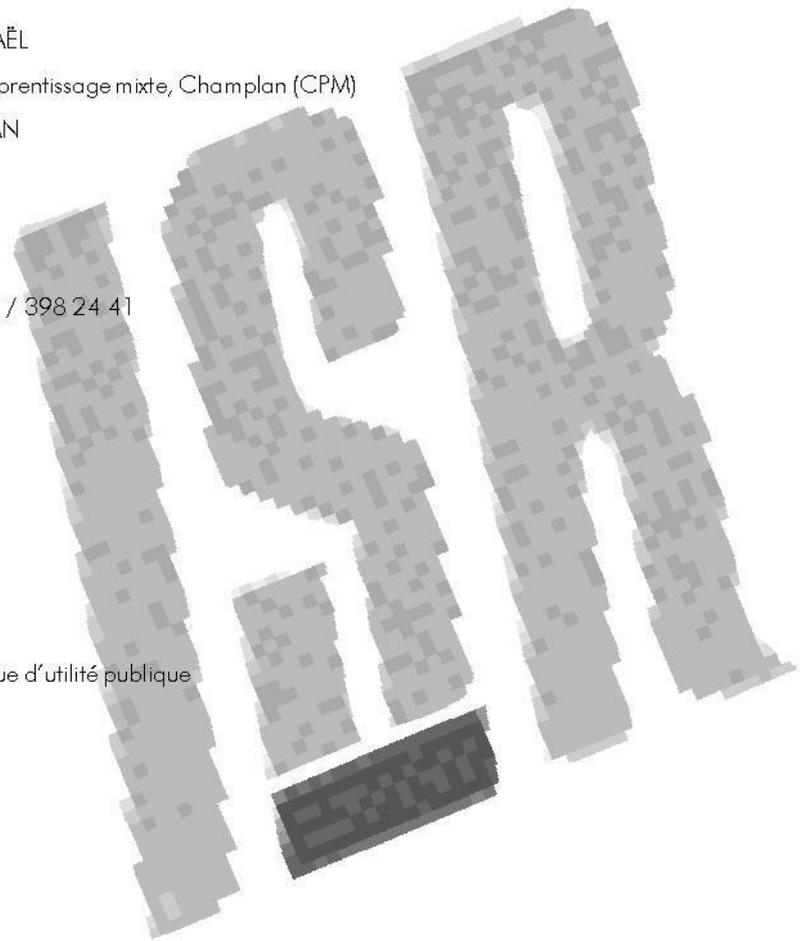
TABLEAU 24 / C4 2006

CPA		
BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	5	
Droit pénal	20	20
Droit civil	25	25
Loi AI	6	6
Autres	0	0
TOTAL	51	51

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Institut ST-RAPHAËL
Centre de préapprentissage mixte, Champlan (CPM)
1971 CHAMPLAN

Téléphone : 027 / 398 24 41



PRÉSENTATION

Support juridique: Association
Statut juridique: Privée et reconnue d'utilité publique
Année de fondation: 1946
Typologie officielle OFJP: Type 5

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies: Cas sociaux, mineurs en difficulté ou menacés au sens des directives de l'OFJ et des dispositions cantonales en la matière, adolescents présentant des troubles du comportement importants et s'inscrivant manifestement dans une perturbation sérieuse de contrôle sur leurs émotions, difficultés relationnelles importantes, violences verbales et même physiques, passages à l'acte fréquents, ne pouvant momentanément être intégrés dans les écoles publiques, dans un processus d'apprentissage ou dans le circuit économique ordinaire.

Âge: 15 - 18 ans

Sexe: mixte

Langue: française

Capacité d'accueil: 9

Forme d'accueil: Internat - externat ouvert 365 jours par année .

Admission: En permanence selon disponibilités

Objectifs poursuivis: L'accompagnement au CPM poursuit 3 axes principaux : l'intégration sociale, le développement personnel et l'intégration professionnelle. L'expérimentation de nouvelles valeurs, un encadrement structurant et chaleureux, un projet pédagogique personnalisé, un soutien pré-professionnel (orientation professionnelle, stages en entreprises), un appui scolaire spécifique sont autant de moyens au service de l'objectif final du CPM, à savoir la réinsertion sociale et professionnelle du jeune.

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

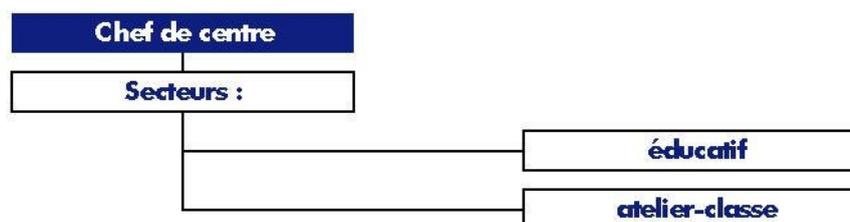
pédagogie par objectifs en 4 modules de durée variable en fonction de l'évolution du jeune. Projet pédagogique individualisé.

Prestations et activités spécifiques:

Objectifs fixés avec chaque jeune avec contrat pédagogique. Bilans fréquents et réguliers. Orientation professionnelle. Soutien psycho-social extérieur si nécessaire. Prise en charge éducative extérieure comme par exemple PCE, acc. prof.

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

Educateurs/trices spécialisé/es (praticiens-formateurs), maîtres socio-professionnels, enseignant spécialisé, conseiller en orientation professionnelle.

Nbre de collaborateurs engagés (y compris part direction, administration, intendance):

Plein temps: 1
Temps partiel: 7

Options socio-éducatives
Références théoriques:

Approche de la théorie systémique et du concept cognitivo-comportementaliste avec des phases évolutives. Pédagogie par objectifs adaptés.

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS
Confédération OFJP
Confédération OFAS
Subsides scolaires
Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)
Autre, précisez : prestations AI

COMMENTAIRES

Commentaires qualitatifs:

(recueillis de la Direction de l'institution)

2006 a vu la refonte du concept de prise en charge en atelier.

Non seulement, l'atelier a totalement été rénové mais une vocation "Habitat et Jardin" lui a été donnée. Elle conditionne ainsi les travaux qui y sont accomplis : entretien des extérieurs (pelouse, fruitiers, ornements, talus, etc.), entetien et rénovation intérieurs du centre (nettoyages, peintures, etc.), auxquels s'ajoutent régulièrement des exercices d'évaluation.

L'atelier du Centre de préformation mixte vise à compenser les déficits de la formation scolaire de base (maintien des acquis, nouveaux apprentissages) et à développer chez le jeune les qualités indispensables, pratiques et sociales, pour qu'il puisse s'adapter au monde professionnel.

Ainsi, l'action menée dans cet atelier va être orientée vers le fait de favoriser des comportements adéquats chez le jeune, de susciter de l'intérêt pour le travail et d'augmenter progressivement le rythme de travail et le rendement. L'Atelier de Préformation est composé de 3 niveaux qui répondent à des besoins différents du jeune. Le passage d'un niveau à un autre est conditionné par une évaluation.

Niveau 1 : Apprentissage des compétences transversales

Ce niveau permet, d'une part, d'évaluer les compétences (affectives, motrices et cognitives) du jeune afin de définir des objectifs individualisés et, d'autre part, de lui donner, ou redonner, un rythme de travail.

Les compétences principales travaillées en niveau 1 sont fortement centrées sur les comportements à adopter : respect des personnes (maître d'atelier, autres jeunes), respect du matériel, gestion des émotions, stabilité à la place de travail, ponctualité, etc. Seront également travaillées l'attitude posturale, la compréhension des consignes simples et la résistance à l'effort, aux contraintes du travail.

Niveau 2 : Intégration et confirmation des compétences professionnelles

Le jeune va renforcer les compétences acquises en niveau 1 et les transposer dans le monde professionnel en se confrontant à la réalité économique lors de stages en entreprises.

Le travail d'atelier est orienté vers une certaine productivité pour couvrir les besoins internes (entretien des extérieurs, fabrication de meubles, rénovation des bâtiments, etc.). On va exiger du jeune un certain rendement, une qualité de finition tout en lui offrant un travail diversifié et valorisant.

Le jeune peut commencer ses stages en entreprise après avoir validé un stage interne dans les services communautaires.

Le niveau 2 vise à développer les compétences suivantes chez le jeune : compréhension rapide de consignes multiples, organisation et méthode de travail, développement du sens de la collaboration, précision dans les réalisations, etc. Le travail sur les compétences affectives se poursuit, notamment au niveau de la gestion des émotions, résistance à l'effort, responsabilisation, prise d'initiatives.

Niveau 3 : Intégration socioprofessionnelle

Tout comme dans le niveau 2, le travail d'atelier vise le rendement et la qualité. Ce troisième niveau est aussi fortement axé sur l'intégration socioprofessionnelle du jeune, qui effectue des stages de longue durée en vue de confirmer son choix professionnel ou des stages en vue d'un apprentissage. Pour que les démarches de recherches d'emploi aboutissent, le jeune peut effectuer un ou plusieurs stages dans son canton d'origine.

Un soutien spécifique en fonction de la profession choisie peut être apporté par le maître d'atelier ou l'enseignant.

Les compétences travaillées sont le renforcement du rythme et du rendement, l'intégration dans la vie professionnelle, l'autonomie maximale, l'autocontrôle, etc.

Les collaborations intersectorielles ont été renforcées dans le but d'assurer une meilleure cohésion autour du projet pédagogique du jeune.

Le placement reste une rupture dans le parcours du jeune et les compétences et l'entraide d'une équipe éducative ne suffisent pas toujours à mener le jeune vers la validation de ses objectifs. Ainsi, sur les 20 jeunes accompagnés plus ou moins longtemps durant l'année civile 2006, 6 ont quitté prématurément le CPM, dans l'impossibilité de répondre aux exigences de la structure ou de la société. Au terme de l'année scolaire 2005-2006, 3 jeunes ont regagné leur milieu familial d'où ils suivent des formations diverses, 2 jeunes filles ont intégré d'autres institutions et 4 jeunes ont poursuivi leur placement au CPM pour une deuxième année. Au niveau du personnel, nous avons vu le départ d'une éducatrice, d'un maître d'atelier et d'une veilleuse, tous trois remplacés.

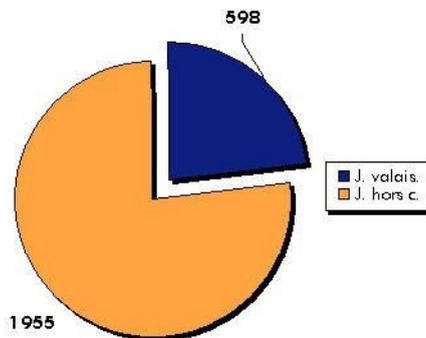
Sur les 2556 journées facturées en 2006, 575 proviennent du Valais, 1153 du canton de Vaud, 636 de Genève et 192 de Fribourg.

Commentaires
quantitatifs:

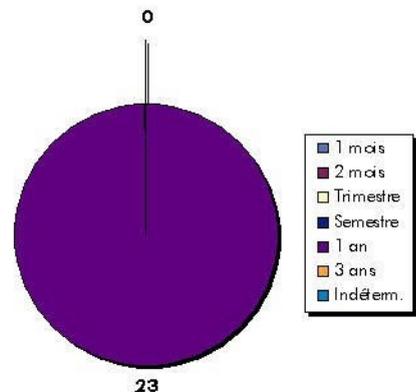
Les chiffres du GRAPHIQUE 25 nous permettent de constater que le nombre de journées de séjour de valaisans est de 23% contre 77% de journées hors canton.

Nous voyons sur le GRAPHIQUE 26 que la quasi-totalité des placements sont d'une année.

Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS



Gr. 26 Durée de placem. proposée VS par l'organisme placeur



ST-RAPHAEL, CPM

Années considérées	2006	2005	2004	2003	2002
Nombre de places	9	9	9	9	9
Journées d'ouverture	365	365	296	289	285
Journées d'exploitation	3285	3285	2664	2601	2565
Journées de séjour	2553	2706	2427	2466	2190
Capacité non utilisée	732	579	237	135	375
Taux d'occupation	77.72%	82.37%	91.10%	94.81%	85.38%

L'institut ST-RAPHAËL (CPAM) voit une diminution de 4,65 points du taux d'occupation par rapport au chiffre de l'année précédente. Pour la première fois en 2005 comme pour cette présente année, les journées d'ouverture sont calculées sur l'année complète ce qui a bien entendu une incidence sur le taux d'occupation.

TABLEAU 21 / C3.1 2006

CPM		
AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	5	
00 - 06 ans	0	0
07 - 14 ans	1	1
15 - 17 ans	21	21
18 - 24 ans	1	1
25 ans et plus	0	0
TOTAL	23	23

TABLEAU 22 / C3.2 2006

CPM		
SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	5	
Garçons	13	13
Filles	10	10
TOTAL	23	23



Le TABLEAU 21 nous permet de voir que la population de cette institution a généralement entre 15 et 17 ans.



La répartition du nombre de pensionnaires par sexe nous permet de constater que l'institution a plus de pensionnaires masculins.



Toutes les journées de séjour dans l'institution sont de type interne.



TABLEAU 23 2006

CPM		
JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	TOTAL
	5	
Interne	23	23
Externe	0	0
PCE / ENB	0	0
TOTAL	23	23

TABLEAU 24 / C4 2006

CPM		
BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	5	
Droit pénal	5	5
Droit civil	13	13
Loi AI	5	5
Autres	0	0
TOTAL	23	23

Les principales raisons de placement dans cette institution sont justifiées par le droit civil ainsi qu'une partie assez importante de droit pénal.

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Foyer d'accueil LA FONTANELLE
1890 MEX

Téléphone : 027 / 767 11 22

PRÉSENTATION

Support juridique:

Association La Fontanelle

Statut juridique:

Privée et reconnue d'utilité publique

Année de fondation:

1987

Typologie officielle OFJP:

Type 5


LaFontanelle
s'engage pour la réinsertion de jeunes en rupture.

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies:

Jeunes de la Suisse romande, en situation d'échec scolaire ou professionnel, présentant des troubles de comportements, des ruptures familiales et/ou institutionnelles fréquentes et dont les problèmes personnels ou familiaux ont dégénéré en acte délictueux (fugue, violence, refus de l'autorité, vol, etc.) ou en toxicomanie. Ils sont pour la plupart sous mandats pénaux.

Âge:

dès 15 ans, jusqu'à 20 ans (pas d'admission après 18 ans)

Sexe:

filles et garçons en deux foyers (pas de mixité)

Langue:

français

Capacité d'accueil:

17

Forme d'accueil:

24h sur 24, 365 jours par année

Admission:

en permanence

Objectifs poursuivis:

Placer le jeune dans un contexte pour lui permettre de reprendre pied et de réfléchir au sens à donner à son existence

Le mener dans une parenthèse active, encourageant la réflexion, le développement personnel ainsi que la patiente restauration des relations de l'individu avec l'autre, son environnement et son histoire

Le conduire dans de nouvelles expériences favorisant l'acquisition de compétences sociales, la gestion de ses pulsions et la diminution de ses comportements délictueux

L'orienter et construire un projet d'avenir, pour sa profession et son lieu de vie

Le soutenir après la phase institutionnelle pour assurer la transition entre le foyer et le retour à la société

Pendant et après le placement, collaborer étroitement avec les parents en vue de leur réappropriation des compétences parentales

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

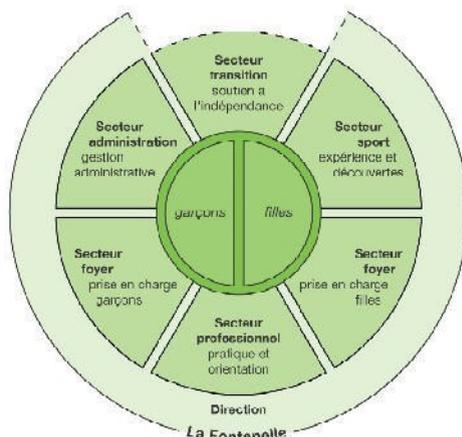
Pédagogie par objectifs progressifs en 4 phases (Intégration, Exploration, Vérification, Réalisation), adaptées au rythme d'évolution du jeune. Possibilité de revenir en phase inférieure pour travailler les points fragiles.

Prestations et activités spécifiques:

Activités psycho-éducatives, travail avec les familles, accompagnement éducatif individualisé, prise en charge sportive et aventurière par des camps de longue durée, appui scolaire, formation et orientation professionnelles, stages dans des entreprises, suivi personnalisé lors de la transition entre l'institution et le retour à la société. Activités et lieu de vie totalement séparés entre les filles et les garçons.

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

éducateur spécialisé, praticien-formateur, maître d'éducation physique, maître socio-professionnel, enseignant, économiste, systémique, PNL, arthérapie, drainage lymphatique.

Nbre de collaborateurs engagés:

Plein temps: 3
Temps partiel: 24

Options socio-éducatives
Références théoriques:

Travail de référence éducatif individualisé. Pédagogie par objectifs progressifs, par le quotidien (comportementalisme), par l'expérience, par le sport, par le travail. Référence à l'approche systémique et au concept de l'attachement-séparation (Bowlby).

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS
Confédération OFJP
Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)
Autre, précisez : Participation de l'Association La Fontanelle

COMMENTAIRES

Foyer filles :

(recueillis de la Direction de l'institution)

Commentaires tirés du rapport annuel 2006, consultable sur le site www.lafontanelle.ch, rubrique "en savoir plus"

Un intervenant ponctuel au foyer des filles notait "quelque chose s'est posé dans la maison". Ce quelque chose a des noms : sécurité, soin, confiance, clarté. L'équipe éducative a su positionner son autorité à la fois avec douceur et détermination. Elle a mis en place des prises en charge individuelles correspondant mieux à certains besoins personnels, tout en conservant un accompagnement cohérent à l'égard des autres adolescentes.

Fin 2006, la moyenne annuelle des filles accueillies est supérieure à six, confirmant la tendance de stabilité observée depuis 2005. Nous mentionnions dans notre rapport 2005 notre inquiétude quant au nombre de filles quittant l'institution sans projet, tout en relevant d'indéniables progrès sur le plan de leurs comportements. En 2006, le nombre de filles ayant quitté le foyer avec un projet de vie se situe à 73%, avec une nette augmentation en fin d'année. Dès le mois d'août, l'engagement d'éducateurs référents externes agissant dans les différents cantons a facilité la mise en place des projets. Les contacts entretenus avec des chefs d'entreprises ont notamment pu être suivis de manière plus soutenue, et le retour au domicile du jeune a pu être accompagné avec plus de proximité. Depuis l'été 2006, toutes les filles qui ont quitté le foyer avaient un projet personnel et ont pu être suivies dans leur canton de domicile par nos intervenants chargés de cette transition.

A l'interne, notre programme d'activités s'est enrichi d'un atelier poterie qui favorise la créativité, mais aussi la persévérance. Le travail avec les familles devient un des points forts du foyer : en plus des contacts lors des séances officielles, nous proposons à celles qui le souhaitent un travail en profondeur sur des thèmes donnés. Un nombre important de proches ont choisi de bénéficier de cette offre.

Enfin, en mai, le foyer filles a vécu durant six jours une expérience particulière, voire controversée, sous la forme d'un tournage d'une émission pour Temps Présent intitulée "Adolescentes et violentes". Les journalistes ont finalement réussi à traiter avec respect et délicatesse les agissements de certaines jeunes filles, offrant au public une autre compréhension de la situation.

Foyer garçons :

17 garçons ont été accueillis en 2006 pour une durée moyenne de 11 mois, moyenne légèrement supérieure à celle des années précédentes. Le programme habituel a été maintenu, avec notamment deux longs camps, l'un en été durant sept semaines au Canada, et l'autre en hiver durant quatre semaines en Tunisie.

L'appui éducatif après l'étape institutionnelle a été renforcé et est devenu systématique depuis août 2006. Il a aidé les jeunes à tourner leurs regards vers l'avenir pour construire plutôt que de se centrer sur leurs manques et leurs difficultés. Ces ressources éducatives ont même été utilisées dans le contexte de situations en échec au foyer, permettant à deux garçons de rebondir vers des projets redimensionnés une fois à l'extérieur, sans que la cohérence institutionnelle soit mise trop à mal. 87% des jeunes qui ont quitté l'institution avaient un projet et ont bénéficié d'un accompagnement local.

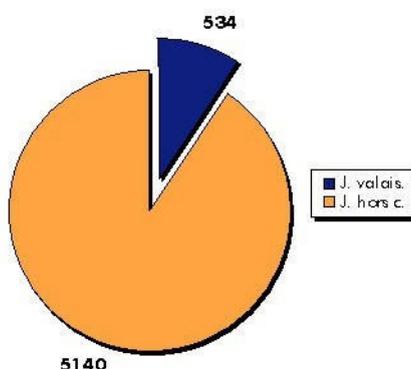
Les adaptations apportées au concept éducatif sont entrées en application dès le début 2006, à la grande satisfaction des jeunes et de l'équipe éducative. Changer un concept qui a fait ses preuves durant de nombreuses années est une démarche délicate, mais les difficultés rencontrées en fin 2005 nous ont insufflé l'ultime impulsion, de précédentes expériences nous ayant déjà alertés sur un certain nombre d'inadéquations. Le concept a été enrichi par les modifications suivantes : les quatre phases du programme ont été redimensionnées à des durées identiques de trois mois et les objectifs ont été clarifiés et précisés pour chacune des phases. En cas d'infraction grave à nos interdits majeurs, la conséquence du retour à la première phase a été supprimée. Comme chez les filles, des conséquences par degré aux infractions ont été introduites, selon leurs gravités. Enfin, les comportements pouvant entraîner une remise en cause du placement et nécessitant une collaboration des services placeurs ont été définis.

Ces changements ont besoin d'être testés et éprouvés sur la durée avant de tirer des conclusions objectives. Les usagers relèvent cependant que ces adaptations apportent de la clarté sur la progression entre les étapes, engendrent moins de découragement dans l'échec et permet d'avoir plus de nuances lorsqu'il faut quitter fermement des comportements inacceptables. Ce concept n'est évidemment pas la solution miracle qui transforme un jeune en rupture de jour au lendemain, mais un outil précieux pour lui donner des repères au cœur de ses difficultés.

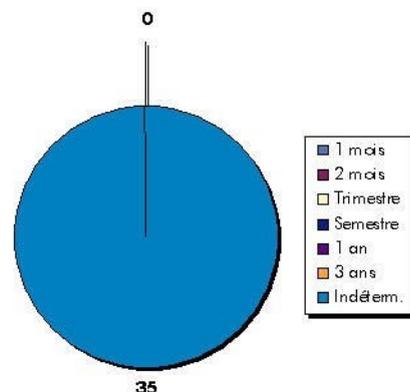
► L'analyse des données du GRAPHIQUE 25 nous permet de constater que le rapport entre le nombre de journées valaisannes et le nombre de journées hors canton est de 9% de journées valaisannes.

►► Nous pouvons voir sur le GRAPHIQUE 26 concernant la durée de placement proposée par l'organisme placeur que la durée pour cette institution est d'une durée indéterminée pour tous les placements effectués.

Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS



Gr. 26 Durée de placem. proposée par l'organisme placeur VS



LA FONTANELLE

Années considérées	2006	2005	2004	2003	2002
Nombre de places	17	17	17	17	17
Journées d'ouverture	365	365	366	365	365
Journées d'exploitation	6205	6205	6222	6205	6205
Journées de séjour	5674	5667	5576	5935	5331
Capacité non utilisée	531	538	646	270	874
Taux d'occupation	91.44%	91.33%	89.62%	95.65%	85.91%

*(13x365)+(4x184)

L'institut LA FONTANELLE a le même nombre de places depuis plus de cinq ans. Si nous comparons le taux d'occupation entre 2005 et 2006, il a augmenté de 0,11 point. Durant ces dernières 5 années, nous pouvons constater que la moyenne se situe aux environs de 90%. L'institution n'a plus augmenté son nombre de places depuis 2001. Comme vous pouvez le constater, l'institution est ouverte à l'année.

TABLEAU 21 / C3.1 2006

LA FONTANELLE

AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	5	
00 - 06 ans	0	0
07 - 14 ans	1	1
15 - 17 ans	29	29
18 - 24 ans	4	4
25 ans et plus	0	0
TOTAL	34	34

TABLEAU 22 / C3.2 2006

LA FONTANELLE

SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	5	
Garçons	17	17
Filles	18	18
TOTAL	35	35

Comme le définit la typologie, les pensionnaires de cette institution ont entre 15 et 24 ans avec une dominance de la tranche d'âge des 15 à 17 ans.

TABLEAU 23 2006

LA FONTANELLE

JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	TOTAL
	5	
Interne	37	37
Externe	0	0
PCE / ENB	6	6
TOTAL	43	43

TABLEAU 24 / C4 2006

LA FONTANELLE

BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	5	
Droit pénal	20	20
Droit civil	15	15
Loi AI	0	0
Autres	0	0
TOTAL	35	35

L'institut accueille à la fois des garçons (48%) et des filles.

Nous constatons que les placements effectués en 2006 sont pour la plus grande majorité des séjours en interne (86%) avec également 6 séjours en PCE.

En ce qui concerne la base légale de placement dans cette institution, nous assistons à une majorité du nombre de placements de droit pénal (57,14%) et 42,85% de droit civil.

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Foyer LA CHALOUBE
19/28 rue des Dents-du-Midi
1868 COLLOMBEY

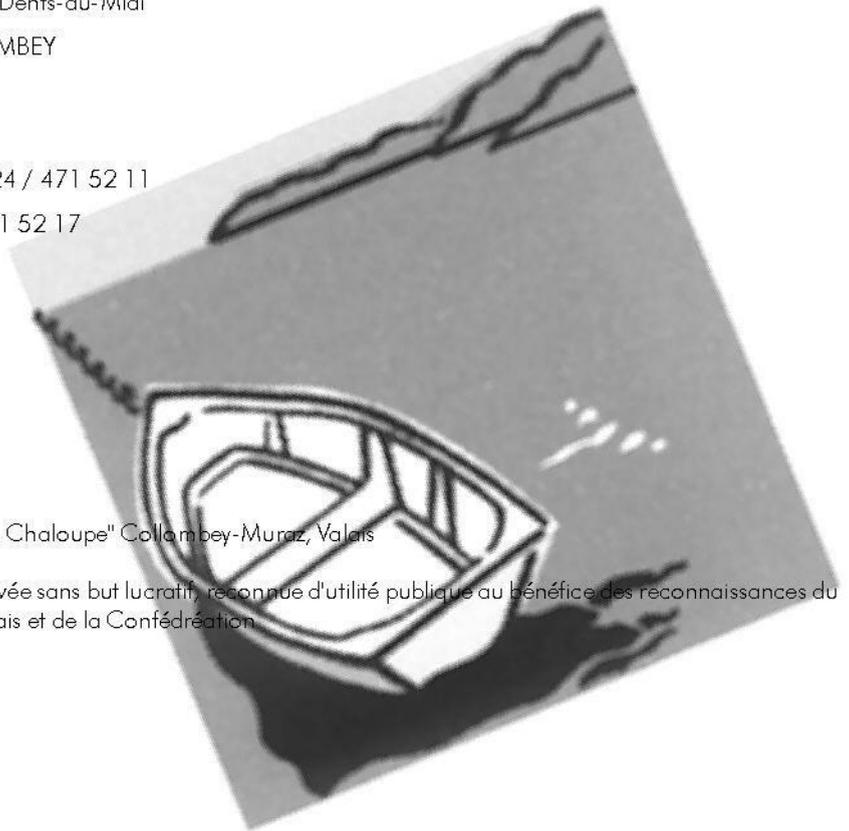
Téléphone : 024 / 471 52 11
Fax : 024 / 471 52 17

PRÉSENTATION

Support juridique: Association "La Chaloupe" Collombey-Muraz, Valais
Statut juridique: Association privée sans but lucratif, reconnue d'utilité publique au bénéfice des reconnaissances du Canton du Valais et de la Confédération
Année de fondation: 2002
Typologie officielle OFJP: Type 4

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies: Enfants et adolescents en âge de scolarité et en difficulté sociale
Âge: 6 - 16 ans
Sexe: Mixte
Langue: Française
Capacité d'accueil: 12
Forme d'accueil: Internat
Admission: L'admission est possible en permanence
Objectifs poursuivis: Auto nomisation des jeunes



PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

Les jeunes sont orientés professionnellement et font des stages d'observation. Ils participent aux activités du foyer qui visent la construction de l'estime de soi.

Prestations et activités spécifiques:

escalade et VTT.

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

5 éducateurs (trices) spécialisés

Nbre de collaborateurs engagés:

Plein temps: 4
Temps partiel: 1

Options socio-éducatives
Références théoriques:

action socio-éducative vers une autonomie grandissante.

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS
Confédération OFJP
Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)

COMMENTAIRES

Commentaires qualitatifs:

(recueillis de la Direction de l'institution)

L'année 2006 fut résolument l'année des changements. Le 1^{er} avril, Madame Johanna Mengis a repris la direction du Foyer. Dans un petit foyer comme La Chaloupe, un changement de direction n'amène pas seulement une nouvelle personne mais il demande de revoir les habitudes et les manières de faire. Cela passe par des échanges sur nos valeurs, des ajustements du règlement du foyer, la création de procédures, et même par une réorganisation des heures de travail. Nos représentations diverses concernant la prise en charge des jeunes sont parfois fruit de richesses comme frein à l'évolution. Pour en parler nous avons créé les journées institutionnelles.

Durant cette période de changement et de réaménagement, nous avons pu compter sur le soutien des professionnels engagés dans le service de la protection de la jeunesse, et de tous les collègues impliqués dans l'éducation, l'enseignement ou encore dans la thérapie du jeune.

Durant l'année 2006, nous avons accueilli vingt-trois jeunes au Foyer la Chaloupe. Le séjour le plus court fut de treize jours, les plus longs durent toute l'année scolaire. Au total, nous avons enregistré 3002 nuitées. En dehors du programme scolaire qui est suivi à la règle, les jeunes ont profité des activités sportives typiquement hivernales tel le ski, le patin ou la luge, et en été, la piscine, le vélo et les balades dans la région du Chablais. Dans la mesure du possible, les jeunes sont invités à participer à l'élaboration du programme des week-end ou des vacances scolaires. Le colloque des jeunes donne le cadre nécessaire pour ces échanges. Durant cette année, les enfants et adolescents du foyer ont fréquenté divers établissements scolaires. Notre vocation première qui est d'accueillir des jeunes chablaisiens tant vaudois que valaisans, implique une diversification des lieux de scolarisation. Cette année nous constatons une diminution des placements hors canton.

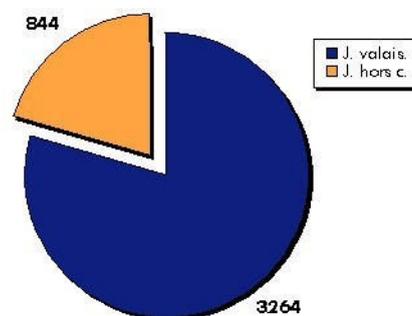
22 novembre 2007

Johanna Mengis - directrice

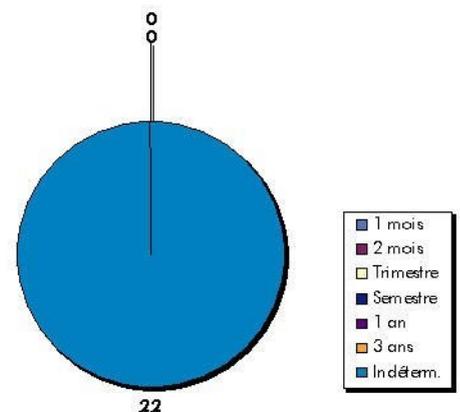
▶ En ce qui concerne le rapport du nombre de journées valaisannes par rapport au nombre de journées hors canton, nous pouvons constater pour cette institution un taux de 79% de journées valaisannes.

▶▶ Nous pouvons voir sur le GRAPHIQUE 26 concernant la durée de placement proposée par l'organisme placeur que la durée pour cette institution est d'une durée indéterminée pour tous les placements effectués.

Gr. 25 Rapport Journ. VS Valais./Hors canton



Gr. 26 Durée de placem. proposée VS par l'organisme placeur



LA CHALOUPPE

Années considérées	2006	2005	2004	2003	2002
Nombre de places	12	12	12	10	10
Journées d'ouverture	353	365	352	365	365*
Journées d'exploitation	4236	4380	4224	3650	1850
Journées de séjour	4108	3727	3376	3328	1846
Capacité non utilisée	128	653	848	322	4
Taux d'occupation	96.98%	85.09%	79.92%	91.18%	99.78%

*(ouverture le 1.7.02)

Le tableau de l'institution LA CHALOUPPE, nouvellement recensée dans la planification 2002. Le SCJ a exigé que les 2 places d'urgence soient ajoutées et comptabilisées au même titre que les autres places, ceci à partir de l'année 2004. Le taux d'occupation par rapport à un 2005 a augmenté de 11,89 points.

TABLEAU 21 / C3.1 2006

LA CHALOUPPE		
AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
00 - 06 ans	1	1
07 - 14 ans	12	12
15 - 17 ans	9	9
18 - 24 ans	0	0
25 ans et plus	0	0
TOTAL	22	22

TABLEAU 22 / C3.2 2006

LA CHALOUPPE		
SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
Garçons	13	13
Filles	9	9
TOTAL	22	22



Comme le définit la typologie, l'institution accueille des adolescents et des jeunes. La plus grande population se situe entre 7 et 14 ans.



Le TABLEAU 22 nous indique que la population est mixte avec une dominance de la population masculine.



Toutes les journées de séjour sont internes. Il n'existe ni des journées en prise en charge extérieure, ni des journées d'externat.

TABLEAU 23 2006

LA CHALOUPPE		
JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
Interne	22	22
Externe	0	0
PCE / ENB	0	0
TOTAL	22	22

TABLEAU 24 / C4 2006

LA CHALOUPPE		
BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
Droit pénal	1	1
Droit civil	21	21
Loi AI	0	0
Autres	0	0
TOTAL	22	22



Cette année, nous avons surtout des placements de droit civil.

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Institut ST-RAPHAËL
Foyer pour jeunes travailleurs (FJT)
R. Hermann Geiger 6
1950 SION

Téléphone : 027 / 322 92 68

PRÉSENTATION

Support juridique: Association
Statut juridique: Privée et reconnue d'utilité publique
Année de fondation: 1946
Typologie officielle OFJP: Type 9

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies: Cas sociaux, mineurs en difficulté ou menacés au sens des directives de l'OFJ et des dispositions cantonales en la matière, adolescents présentant des troubles du comportement importants et s'inscrivant manifestement dans une perturbation sérieuse de contrôle sur leurs émotions, difficultés relationnelles importantes, violences verbales et même physiques, passages à l'acte fréquents, ne pouvant momentanément être intégrés dans les écoles publiques, dans un processus d'apprentissage ou dans le circuit économique ordinaire.

Âge: 16 à 20 ans

Sexe: Mixte

Langue: Française

Capacité d'accueil: 12 à l'internat, 3 à 5 en appartements-studios

Forme d'accueil: Internat, appartement, studios

Admission: En permanence, suite à l'évaluation du stage probatoire.

Objectifs poursuivis: Intégration / adaptation sociale et professionnelle, débouchant sur une place d'apprentissage par le biais de l'orientation professionnelle et de stages en entreprise mis en place par nos soins.

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

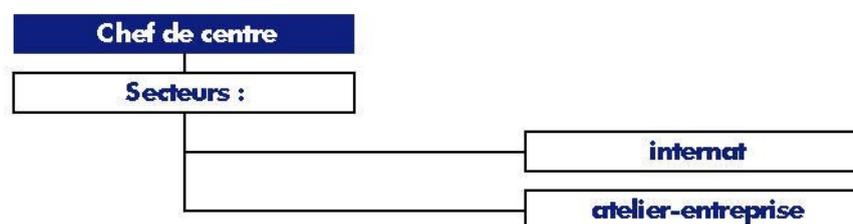
Rythme de travail et compétences professionnelles développées dans notre atelier-entreprise : rythme de travail, orientation professionnelle, recherche d'emploi, stages en entreprise, cours d'appui scolaire.
Compétences sociales développées en internat : activités sportives et culturelles, programme individualisé, ..

Prestations et activités spécifiques:

Evolution vers une plus grande autonomie par un système de module interne qui permet une prise de responsabilité croissante. Visite d'entreprise à des fins d'information et d'orientation professionnelle. Connaissance des différents organisme de travail à utiliser comme support dans la recherche d'emploi et d'orientation professionnelle.

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

Educateurs(trices) spécialisé(e)s, maître socioprofessionnel, praticiens- formateurs, intervenant en toxicomanie

Nbre de collaborateurs engagés (y compris part direction, administration, intendance) :

Plein temps: 2
Temps partiel: 7

Options socio-éducatives
Références théoriques:

Une approche de la théorie systémique et au concept cognito-comportementaliste avec des phases évolutives. Un pédagogie par objectifs adaptés. Une approche concrète de la réalité socio-économique.

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS
Confédération OFJP
Confédération OFAS
Subsides scolaires
Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)

COMMENTAIRES

Commentaires qualitatifs:

(recueillis de la Direction de l'institution)

Les changements amorcés en 2005 se sont poursuivis en 2006. Cela ne s'est pas fait sans heurts, 2 collaborateurs de longue date ont quitter le foyer. Plus de la moitié du Personnel ont donc au maximum 2 ans de foyer. Nous avons donc pu travailler sur des bases nouvelles en fonction des objectifs mis en place (répondre à notre mission, collaboration entre l'internat et les ateliers, stabilisation du Personnel, poursuite des réflexions des bâtiments, application du SQ, élaboration du concept).

De plus, des synergies entre les 4 Centres ont permis une prise en charge de plus en plus adéquate. La création des corporations de métiers, la mise en place de projets inter Centre, la supervision de groupe ont été des outils qui ont permis de répondre au mieux à notre mission, en intégrant de façon adéquate les nouveaux collaborateurs et en redynamisant les anciens.

Commentaires
quantitatifs:

Le fait de cibler au mieux les demandes d'admission permet une prise en charge de plus en plus optimal dans notre processus d'accompagnement. Nous avons constaté en 2006 que les jeunes accueillis avaient de bonnes capacités manuelles ou intellectuelles pour les jeunes qui sont dans un cursus scolaire (études gymnasiales). Après la période d'observation en atelier, chaque jeune a pu intégrer assez rapidement le monde économique par le biais de stage à court et moyen terme. nous sommes toujours confrontés à la difficulté de pouvoir dispenser un appui scolaire aux jeunes en difficulté. Des solutions sont trouvées (appui externe sous forme de professeur privé, collaboration avec les CFP), mais ne couvrent pas encore la totalité des manques.

La réorganisation opérée à l'atelier en 2005, avec la réunification de 2 ateliers (atelier FJT et atelier CPM sous le nom de atelier entreprise) afin d'avoir une meilleure prise en charge des jeunes, est en cours d'évaluation.

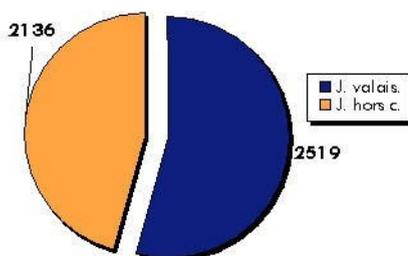
Le budget de fonctionnement du foyer des jeunes travailleuses et travailleurs est basé sur un nombre annuel de 5100 nuitées, internat et appartement compris. L'exercice 2006 se solde par un nombre de 4522 nuitées, soit inférieur de 578 aux prévisions, mais supérieur de 380 nuitées par rapport à 2005. nous sommes toujours tributaires des jeunes qui ont l'autonomie nécessaire pour pouvoir intégrer un studio et de pouvoir vivre de façon plus autonome. En 2006, une moyenne d'environ 2 jeunes ont pu être en studio. A l'internat, nous arrivons à quasi 100% de taux d'occupation.

62 % sont des placements valaisans et 38% des placements hors cantons. 21 jeunes ont fréquenté le foyer, 6 filles et 15 garçons. 13 jeunes ont poursuivi leur placement en 2007. Pour les jeunes qui ont quitté le foyer en 2006, 6 d'entres ont eu une fin de placement d'entente avec les offices placeurs, 1 a intégré le Centre de préapprentissage pour manque de maturité.

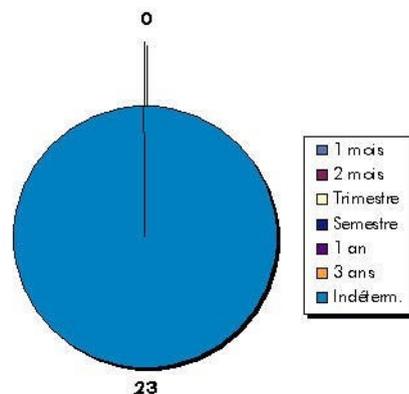
► L'analyse des données du GRAPHIQUE 25 concernant le rapport entre le nombre de journées valaisannes et le nombre de journées hors canton nous permet de constater que pour cette institution le taux est de 54% de journées valaisannes.

►► Nous pouvons voir sur le GRAPHIQUE 26 concernant la durée de placement proposée par l'organisme placeur que la durée pour cette institution est indéterminée pour tous les placements effectués en 2006.

Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS



Gr. 26 Durée de placem. proposée VS par l'organisme placeur



ST-RAPHAEL, FJT

Années considérées	2006	2005	2004	2003	2002
Nombre de places	15	15	15	15	15
Journées d'ouverture	365	365	366	365	365
Journées d'exploitation	5475	5475	5490	5475	5475
Journées de séjour	4655	4275	5091	5084	4542
Capacité non utilisée	820	1200	399	391	933
Taux d'occupation	85.02%	78.08%	92.73%	92.86%	82.96%

L'institut ST.-RAPHAËL (FJT) voit son taux d'occupation augmenter de 6,94 points par rapport au chiffre de 2005. Si nous comparons le taux d'occupation de 2006 aux taux d'occupation des années précédentes, nous pouvons constater qu'il est dans la moyenne en comparaison aux cinq dernières années. Comme vous pouvez le constater, l'institution est ouverte à l'année.

TABLEAU 21 / C3.1 2006

FJT		2006
AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	9	
00 - 06 ans	0	0
07 - 14 ans	0	0
15 - 17 ans	10	10
18 - 24 ans	13	13
25 ans et plus	0	0
TOTAL	23	23

TABLEAU 22 / C3.2 2006

FJT		2006
SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	9	
Garçons	17	17
Filles	6	6
TOTAL	23	23



Comme le définit la typologie, l'institution accueille des jeunes qui ont entre 15 et 24 ans.



Le TABLEAU 22 nous indique que la population est mixte avec une dominance de la population masculine.



Nous constatons que les placements effectués en 2006 sont tous des journées de séjour en interne.



TABLEAU 23 2006

FJT		2006
JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	TOTAL
	9	
Interne	23	23
Externe	0	0
PCE / ENB	0	0
TOTAL	23	23

TABLEAU 24 / C4 2006

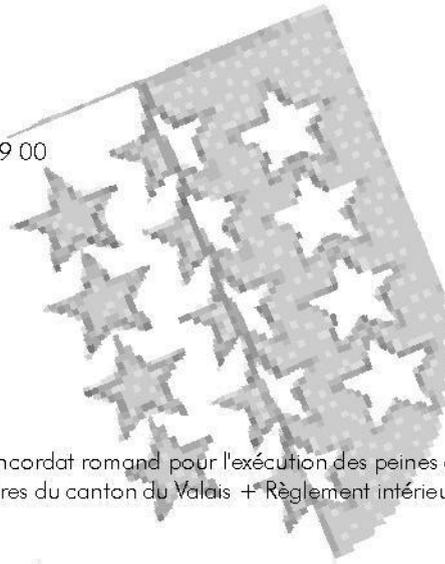
FJT		2006
BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	9	
Droit pénal	11	11
Droit civil	9	9
Loi AI	0	0
Autres	3	3
TOTAL	23	23

La base légale la plus souvent appliquée dans placements dans cette institution est de droit pénal qui représente 47%.

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Maison d'éducation au travail de PRAMONT
3977 GRANGES

Téléphone : 027 / 459 89 00



PRÉSENTATION

Support juridique:	Code Pénal Suisse + Concordat romand pour l'exécution des peines et mesures + Règlement des établissements pénitentiaires du canton du Valais + Règlement intérieur de Pramont + Concept éducatif
Statut juridique:	Maison d'éducation au travail
Année de fondation:	1978
Typologie officielle OFJP:	Type 7 Type 9 Type 10

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies:	Jeunes adultes et adolescents, personnes en difficultés sur le plan social et professionnel (uniquement cas pénaux).
Age:	15 - 30 ans
Sexe:	Masculin
Langue:	Français / Allemand / Italien et autres selon provenances des pensionnaires.
Capacité d'accueil:	34 places
Forme d'accueil:	Internat, semi-liberté, externat (logement et travail à l'extérieur)
Admission:	En permanence
Objectifs:	L'apprentissage des règles fondamentales de la vie en société, des choix à long terme, conforme à l'intérêt véritable de l'interné, la préformation et la formation professionnelle.

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

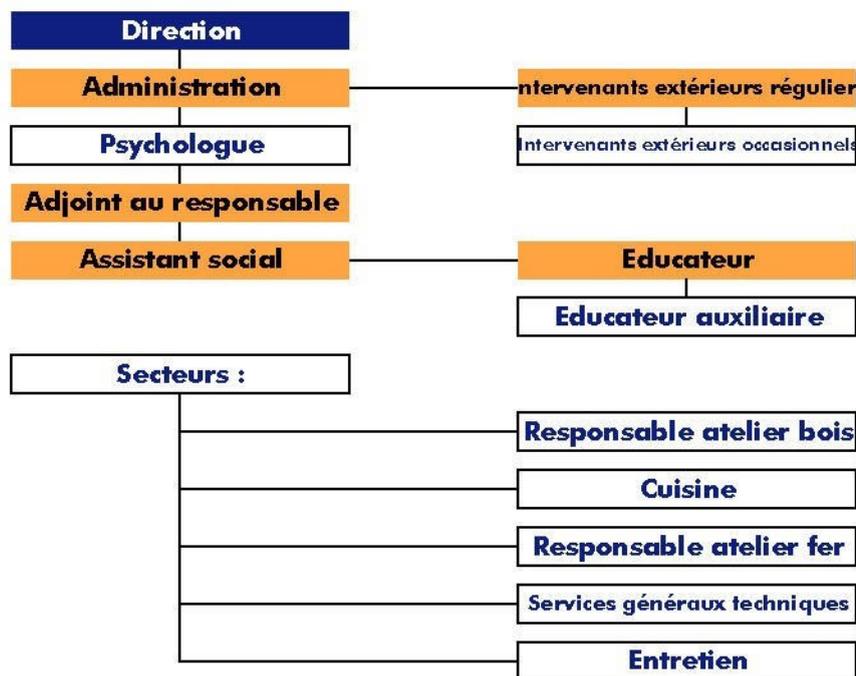
Institution fermée pour adolescents et jeunes adultes placés pénalement par la Suisse romande et le Tessin

Prestations et activités spécifiques:

Formations possibles dans nos ateliers :
 menuiserie/ébénisterie,
 cuisinier,
 serrurier/mécanicien,
 pépiniériste,
 conciergerie
 Formations externes (boulangier, charpentier, paysagiste, etc.)

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

Educateurs spécialisés, maîtres socio-professionnels, assistant social, enseignants

Nbre de collaborateurs engagés:

Plein temps: 23
 Temps partiel: 11

Options socio-éducatives
 Références théoriques:

Système com portementaliste, pédagogie par objectifs

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Confédération OFJP
 Prix journée (hors canton)
 Prix de pension (valaisans)

COMMENTAIRES

(recueillis de la Direction de l'institution)

Commentaires qualitatifs:

Augmentation de la violence verbale et physique des jeunes
Diminution de l'âge des pensionnaires
Augmentation du taux d'étrangers
Augmentation des problèmes psychiques
Nous avons malheureusement des délais d'attente importants pour les nouvelles admissions.

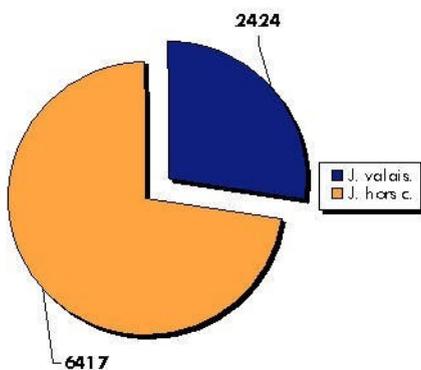
Commentaires quantitatifs:

Taux d'occupation toujours au maximum
Refus de placements en raison des transformations
Diminution de l'âge de placement à la suite des transformations d'une partie du secteur jeunes adultes en centre éducatif fermé
Les demandes d'admission des mineurs sont sans cesse en augmentation
Nous avons malheureusement des délais d'attente importants pour les nouvelles admissions

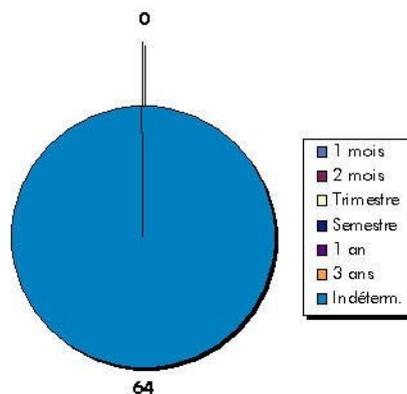
▶ Le GRAPHIQUE 25 nous permet de constater que le rapport entre le nombre de journées de séjour de valaisans et le nombre de journées hors canton pour cette institution s'élève à 27% de journées valaisannes.

▶▶ Lors de la saisie des données statistiques, la durée proposée par l'organisme placeur était indéterminée. Il convient de rappeler ici qu'il s'agit pour le GRAPHIQUE 26 d'une statistique annuelle.

Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS



Gr. 26 Durée de placem. proposée par l'organisme placeur VS



Maison d'éducation au travail PRAMONT

Années considérées	2006	2005	2004	2003	2002
Nombre de places	34	34*	21	35	35
Journées d'ouverture	365	365	366	365	365
Journées d'exploitation	12410	9377	7686	12775	12775
Journées de séjour	8841	8520	7616	8424	11079
Capacité non utilisée	3569	857	70	4351	1696
Taux d'occupation	71.24%	90.86%	99.09%	65.94%	86.72%

*(Le nombre de places a été diminué en raison des transformations de la MET en Centre éducatif fermé)

TABLEAU 21 / C3.1 2006

PRAMONT			
AGE / ALTER	TYPE / TYPUS		TOTAL
	7	9+10	
00 - 06 ans	0	0	0
07 - 14 ans	0	0	0
15 - 17 ans	13	5	18
18 - 24 ans	24	11	35
25 ans et plus	0	0	0
TOTAL	37	16	53

TABLEAU 22 / C3.2 2006

PRAMONT			
SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS		TOTAL
	7	9+10	
Garçons	37	16	53
Fillles	0	0	0
TOTAL	37	16	53

TABLEAU 23 2006

PRAMONT			
JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS		TOTAL
	7	9+10	
Interne	37	16	53
Externe	0	0	0
PCE / ENB	0	0	0
TOTAL	37	16	53

TABLEAU 24 / C4 2006

PRAMONT			
BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS		TOTAL
	7	9+10	
Droit pénal	37	16	53
Droit civil	0	0	0
Loi AI	0	0	0
Autres	0	0	0
TOTAL	37	16	53



La maison d'éducation au travail de Pramont a entrepris de profonds changements institutionnels en 2005. Pour cette raison, une comparaison n'est possible qu'avec l'année précédente. Si nous comparons les deux taux d'occupation, nous constatons une diminution de 19,62 points.



Le TABLEAU 21 nous permet de voir que la population de cette institution a généralement entre 18 et 24 ans mais également une part importante de 15 - 17 ans.



Le TABLEAU 22 nous indique que la population est exclusivement masculine.



Nous constatons que les placements effectués sont uniquement des journées de séjour en interne.



Pour la base légale de placement, nous constatons qu'il n'y a que des placements de droit pénal.

3.2 PRIX DE REVIENT PAR JOURNÉE

3.2.1 REMARQUES

Le tableau suivant contient des informations relatives au nombre de journées d'ouverture annuelle, du nombre de collaborateurs ainsi que du prix journalier de placement pour chacune des institutions.

Au sujet du nombre de journées d'ouverture annuelle, nous souhaitons que les institutions spécialisées puissent répondre à l'accueil et la prise en charge éducative durant toute l'année (365 jours). Aussi, pouvons nous constater qu'en 2006, une grande partie des institutions sont ouvertes à l'année. Quant au prix de placement journalier il faut savoir que ce dernier dépend notamment du nombre de journées d'ouverture annuelle, des jeunes à prendre en charge et de la dimension de l'institution, des intérêts et dettes de l'institution, etc.

D'une manière générale, les prix de la journée dans les institutions valaisannes se situent dans la moyenne suisse, voire au-dessous du prix journalier pratiqué dans les institutions analogues dans d'autres cantons.

3.2 REALE BETRIEBSKOSTEN PRO TAG

3.2.1 ANMERKUNGEN

Die vorliegende Tabelle enthält Angaben bezüglich der Anzahl Tage, an denen die Institution offen ist, die Zahl der Mitarbeiter und die Kosten pro Platzierungstag.

Wir fördern einen Jahresbetrieb von 365 Tagen. Für das Jahr 2006 stellen wir fest, daß eine große Anzahl von Walliser Institutionen während des ganzen Jahres offen sind. Dies entspricht voll und ganz der Erwartung und dem Willen der Kantonalen Dienststelle für die Jugend. Es ist selbstverständlich, dass dies auch Auswirkungen auf die Betriebskosten hat. Aus erzieherischer Sicht ist die Schliessung der Institution für verschiedene Kinder nicht angemessen.

Die Kostenfrage ist selbstverständlich auch von anderen Faktoren abhängig. Es sind dies : Schwierigkeiten der zu betreuenden Jugendlichen, Belegungszahlen, Grösse des Betriebes, besondere Kosten (Miete der Gebäulichkeiten) u.a.m. Gesamthaft gesehen sind die Tageskosten der Walliser Institutionen tiefer oder im Rahmen derjenigen ähnlich gelagerter Heime in anderen Kantonen.

PRIX DE REVIENT PAR JOURNEE D'EXPLOITATION¹ / REALE BETRIEBSKOSTEN PRO TAG²

NOMBRE DE POSTES / ANZAHL POSTEN

PERSONNES ENGAGEES / ANZAHL BESCHAEFTEGTE

JOURNEES OUVERTES / OFFENE TAGE

CITE PRINTEMPS, Sion	365	48	30.6	313.05
ST-RAPHAEL, FJT, Sion	365	19	9.15	250.75
FLEURS DES CHAMPS, Montana	365	14	4.45	328.07
ILOT, Port-Valais*	365	9	5.5	100.00
Jugendwohngruppe ANDERLEDY, Brig	365	9	7	233.42
ST-RAPHAEL, CPS, Champlan	365	37	22.9	386.95
ST-RAPHAEL, CPA, Champsec	365	26	16.05	347.06
ST-RAPHAEL, CPM, Champlan	365	19	8.25	375.36
LA FONTANELLE, Mex et Vérossaz	365	26	20.6	358.02
			filles	395.62
Maison d'éducation au travail PRAMONT*	365	34	29.5	200.00
			ou	450.00
LA CHALOUBE, Collombey	353	8	6	301.86

* Prix forfaitaire par jour / Preispauschale pro Tag

¹ Pour certaines institutions le prix de revient est une moyenne de différents types de séjours

² Für manche Institutionen handelt es sich um eine Mischrechnung

Prix communiqués par les institutions au 14.09.2007

Sous réserve de modifications.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I:	9	VALLÉE DE CONCHES	41
1.1 COMMISSION CANTONALE POUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE	9	2.11 PLACEMENTS HORS CANTON	42
1.2 CONFÉRENCES DES DIRECTEURS D'INSTITUTIONS, DES SERVICES AEMO ET DE LA DIRECTION DU SCJ	12	2.11.1 RÉPARTITION SELON LE CANTON DE PLACEMENT (DES CONFÉDÉRÉS ET MINEURS VALAISANS PLACÉS DANS LES INSTITUTIONS VALAISANNES)	42
CHAPITRE II: L'OFFRE SOCIO-PÉDAGOGIQUE INSTITUTIONNELLE	15	2.11.2 PYRAMIDE DES ÂGES DES MINEURS VALAISANS PLACÉS EN INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES HORS CANTON	45
2.1 LE SCHÉMA DE PLANIFICATION COMPREND 5 VOLETS, À SAVOIR:	15	2.11.3 DURÉE DU SÉJOUR DES MINEURS PLACÉS HORS CANTON.	46
2.2 DÉFINITION DES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉTABLISSEMENTS	16	2.12 ÉCHANGES INTERCANTONAUX	48
2.3 DÉFINITIONS RELATIVES AUX TABLEAUX DES PAGES SUIVANTES	17	2.12.1 BALANCE DES ÉCHANGES DE MINEURS	48
2.4 INSTITUTIONS VALAISANNES CONCERNÉES	18	2.13 L'ÉVOLUTION DE LA BALANCE DES ÉCHANGES	50
2.5 PLACES OFFERTES PAR CHAQUE INSTITUTION ET CAPACITÉ CANTONALE DE PLACES	20	CHAPITRE III : INFORMATIONS PAR INSTITUTION	52
2.6 JOURNÉES D'OUVERTURE - TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION.	24	3.1 INTRODUCTION	52
2.7 JOURNÉES D'EXPLOITATION - JOURNÉES DE SÉJOUR - CAPACITÉ NON-UTILISÉE	26	3.2 PRIX DE REVIENT PAR JOURNÉE	98
2.8 TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION	27	3.2.1 REMARQUES	98
2.9 POPULATION DES INSTITUTIONS VALAISANNES	30	C	
2.9.1 NOMBRE ET PROVENANCE DES MINEURS PLACÉS DANS LE CANTON	30		
2.9.2 PYRAMIDE DES ÂGES DES MINEURS PLACÉS DANS LE CANTON	33		
2.9.3 RÉPARTITION SELON LA BASE LÉGALE DE PLACEMENT	35		
2.9.4 RÉPARTITION SELON LA NATIONALITÉ DU JEUNE PLACÉ	36		
2.10 RÉPARTITION SELON LE DISTRICT DE DOMICILE DU MINEUR VALAISAN	39		
MONTHÉY-ST-MAURICE	39		
MARTIGNY-ENTREMONT	39		
CONTHEY-SION-HÉRENS	40		
SIERRE-LOËCHE	40		
VIÈGE-RAROGNE	40		
BRIGUE	41		

INHALTSVERZEICHNIS

KAPITEL I:	9		
1.1 KOMMISSION ZUR FÖRDERUNG UND ZUM SCHUTZ DER JUGEND	9	2.1.1 AUFTEILUNG DES BESTIMMUNGORTES NACH KANTON (IN DEN WALLISER HEIMEN PLATZIERTE EIDGENOSSEN UND WALLISER MINDERJÄHRIGE)	42
1.2 KONFERENZ DER DIREKTOREN DER SOZIALPÄDAGOGISCHEN EINRICHTUNGEN DER SPFB UND DER LEITUNG DER KDJ	12	2.1.2 DIE ALTERSPYRAMIDE DER AUSSERKANTONAL PLATZIERTEN WALLISER MINDERJÄHRIGEN	46
KAPITEL II: DAS SOZIALPÄDAGOGISCHE HEIMANGEBOT	15	2.1.3 DAUER DES AUFENTHALTES VON AUSSERKANTONAL PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN	46
2.1 DER GRUNDGEDANKE DER PLANUNG	15	2.1.2 INTERKANTONALER AUSTAUSCH	48
2.2 DEFINITION DER VERSCHIEDENEN HEIMTYPEN	16	2.1.3.1 BILANZ DES AUSTAUSCHES VON MINDERJÄHRIGEN	48
2.3 DEFINITIONEN BETREFFEND DIE AUF DEN NÄCHSTEN SEITEN PUBLIZIERTEN TABELLEN	17	2.1.3 DIE ENTWICKLUNG DER BILANZ DES AUSTAUSCHES	50
2.4 DIE ERWÄHNTEN WALLISER INSTITUTIONEN	18	KAPITEL III: BESCHRIEB PRO EINRICHTUNG	52
2.5 ANZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE PRO INSTITUTION UND KANTONALE GESAMTZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE	20	3.1 EINFÜHRUNG	52
2.6 OFFENE TAGE - DER JÄHRLICHE DURCHSCHNITTLICHE BELEGUNGSSATZ IN %	24	3.2 REALE BETRIEBSKOSTEN PRO TAG	98
2.7 ANZAHL BETRIEBSTAGE - ANZAHL AUFENTHALTSTAGE - UNBENUTZTE KAPAZITÄT	26	3.2.1 ANMERKUNGEN	98
2.8 DER JÄHRLICHE DURCHSCHNITTLICHE BELEGUNGSSATZ IN %	27		
2.9 DIE INSASSEN DER WALLISER HEIME	30		
2.9.1 ANZAHL UND HERKUNFT DER PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN IM KANTON	30		
2.9.2 DIE ALTERSPYRAMIDE DER PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN IM KANTON	33		
2.9.3 DIE AUFTEILUNG NACH BEGRÜNDUNG DES AUFENTHALTES	35		
2.9.4 DIE AUFTEILUNG NACH STAATSANGEHÖRIGKEIT DER HEIMINSASSEN	36		
STAATSANGEHÖRIGKEIT	37		
AUFENTHALTSBEWILLIGUNG	38		
2.10 DIE AUFTEILUNG NACH WOHNBEZIRK DES WALLISER MINDERJÄHRIGEN	39		
MONTHÉY-ST-MAURICE	39		
MARTINACH-ENTREMONT	39		
GUNDIS-SITTEN-ERING	40		
SIDERS-LEUK	40		
VISPRARON	40		
BRIG	41		
GOMS	41		
2.11 AUSSERKANTONALE PLATZIERUNGEN	42		

INDEX

A			
AEMO	12		
AUTORITÉS	9		
B			
BUDGET	10		
C			
CAPACITÉ CANTONALE	17		
CAPACITÉ NON UTILISÉE	17		
CAPACITÉ TOTALE	22		
CHAPITRE I	15		
CHAPITRE VI	52		
CONCLUSION	29, 44, 50		
CONFÉDÉRATION	9, 52		
D			
DEFINITION	16		
DÉFINITION DES DIFFÉRENTS TYPES	16		
DÉFINITIONS	17		
DEMANDE	29		
DEMANDE SATISFAITE	15		
DÉPOUILLEMENT	29		
DÉTENTION	16		
DURÉE	46		
E			
ÉCHANGES INTERCANTONAUX	15		
ÉCOLE	16		
ÉVOLUTION	29		
EXPLOITATION	17		
EXTERNE	17		
EXTRASCOLAIRE	12		
F			
FILLES	34		
FILLES	34		
FOYERS	16		
G			
GARÇONS	33		
I			
ILLUSTRATION 1	21		
ILLUSTRATION 10	33		
ILLUSTRATION 11	34		
ILLUSTRATION 12	35		
ILLUSTRATION 13	37		
ILLUSTRATION 14	38		
ILLUSTRATION 15	42		
ILLUSTRATION 16	44		
ILLUSTRATION 17	45		
ILLUSTRATION 18	47		
ILLUSTRATION 19	48		
ILLUSTRATION 2	23		
ILLUSTRATION 20	49		
ILLUSTRATION 21	50		
ILLUSTRATION 3	23		
ILLUSTRATION 4	25		
ILLUSTRATION 5	25		
ILLUSTRATION 6	26		
ILLUSTRATION 7	27		
ILLUSTRATION 8	31		
ILLUSTRATION 9	32		
INFORMATIONS	52		
INFORMATIONS PAR INSTITUTION INTERNE	52 17		
J			
JOURNÉES DE SÉJOUR	17		
JOURNÉES D'EXPLOITATION	17		
JOURS D'OUVERTURE	17		
L			
LA DEMANDE SATISFAITE	15		
LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE	15		
LANGUE	11		
LES ÉCHANGES INTERCANTONAUX	15		
LES RESSOURCES	9		
LPPM	16		
L'UTILISATION DE L'OFFRE	15		
N			
NATIONALITÉ	36		
NOMBRE DE PLACES OFFERTES	17		
O			
OFFRE	12, 15, 30		
OFJ	53		
P			
PCE	17		
PERMIS DE SÉJOUR	38		
PLACES OFFERTES	17		
POLITIQUE INSTITUTIONNELLE	15		
PRIX JOURNALIER	98		
PROMOTION	9		
PROTECTION	9		
PROVENANCE	30		
PYRAMIDE	33		
R			
RÉÉDUCATION	16		
RÉPARTITION	35		
S			
STAGIAIRES	14		
STOCK DE PLACES	17		
T			
TABLE DES MATIÈRES	100		
TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION	17, 26		
THÉRAPIE	16		
TYPES D'ÉTABLISSEMENTS	16		
TPOLOGIE	19		
U			
UTILISATION DE L'OFFRE	15		

INDEX

A			
ABBILDUNG 1	21		
ABBILDUNG 10	33		
ABBILDUNG 11	34		
ABBILDUNG 12	36		
ABBILDUNG 13	37		
ABBILDUNG 14	38		
ABBILDUNG 15	42		
ABBILDUNG 16	44		
ABBILDUNG 17	46		
ABBILDUNG 18	47		
ABBILDUNG 19	48		
ABBILDUNG 2	23		
ABBILDUNG 20	49		
ABBILDUNG 21	50		
ABBILDUNG 3	23		
ABBILDUNG 4	26		
ABBILDUNG 5	26		
ABBILDUNG 6	26		
ABBILDUNG 7	27		
ABBILDUNG 8	31		
ABBILDUNG 9	32		
ALTERSPYRAMIDE	33		
ANGEBOT	12, 15, 30		
ANZAHL AUFENTHALTSTAGE	17		
ANZAHL BETRIEBSTAGE	17		
ANZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE	17		
AUFENTHALTSBEWILLIGUNG	38		
AUFENTHALTSTAGE	17		
AUFTEILUNG	36		
AUSSERKANTONALER			
AUSTAUSCH	16		
AUSSERSCHULISCH	12		
AUSTAUSCH	48		
AUSWERTUNG	29		
B			
BELEGUNGSQUOTEN	11		
BELEGUNGSSATZ	17		
BEOBACHTUNGSHEIM	16		
BESCHREIBUNG	52		
BESCHREIBUNG DER			
INSTITUTIONEN	52		
BETRIEBSTAGE	17		
BILANZ DES AUSTAUSCHES	48		
BJ	9		
BUDGET	10		
BUNDESAMT FÜR JUSTIZ	53		
BUNDESAMT FÜR STATISTIK	39		
D			
DAUER	46		
DÉFINITION	16		
DEFINITION DER HEIMTYPEN	16		
DEFINITIONEN	17		
DER AUSSERKANTONALER			
AUSTAUSCH	16		
DER JÄHRLICHE			
BELEGUNGSSATZ	17		
DIE ERFÜLLTE NACHFRAGE	16		
DIE FAMILIENEXTERNE			
JUGENDHILFE	16		
DIE NUTZUNG DES ANGEBOTES	16		
DURCHSCHNITTLICHE			
BELEGUNGSSATZ	26		
E			
EINLEITUNG	9		
ENB	17		
ERFÜLLTE NACHFRAGE	16		
ERZIEHUNGSAUFSICHT	9		
ERZIEHUNGSHEIM	16		
EXTERNE	17		
F			
FAMILIENEXTERNE			
JUGENDHILFE	16		
FREIHEITSENTZUG	16		
G			
GEMEINDEN	12		
GESAMTBESTAND AN			
VERFÜGBARER PLÄTZE	17		
GESAMTZAHL AN VERFÜGBARER			
PLÄTZE	17		
GRUNDSCHULE	16		
H			
HEIMTYPEN	16		
HERKUNFT	30		
I			
INHALTSVERZEICHNIS	101		
INTERNE	17		
J			
JUGENDARBEIT	12		
JUGENDFÖRDERUNG	9		
JUGENDSCHUTZ	9		
K			
KANTONALE GESAMTZAHL AN			
VERFÜGBARER PLÄTZE	17		
KAPAZITÄT	17		
KAPITEL I	9, 16		
KAPITEL V	48		
KAPITEL VI	52		
KLEINKINDERHEIME	16		
KNABEN	33		
KOMMISSION	9		
KOSTEN PRO PLAZIERUNGSTAG	98		
L			
LEISTUNGSVERTRÄGE	9, 14		
LSMG	16		
M			
MÄDCHEN	34		
MANDATEN	9		
N			
NACHERZIEHUNG	16		
NACHFRAGE	29		
NUTZUNG DES ANGEBOTES	16		
O			
OBERWALLIS	11		
P			
PYRAMIDE	33		
S			
STAATSANGEHÖRIGKEIT	36		
STRAFUNTERSUCHUNGS-			
RICHTER	11		
STUDENTEN	14		
T			
THERAPIEHEIM	16		
TYPENBEZEICHNUNG	19		
U			
UNBENUTZTE KAPAZITÄT	17		
V			
VERFÜGBARE PLÄTZE	17, 22		
W			
WOHNBEZIRK	39		
Z			
ZUSAMMENFASSUNG	20, 44, 50		

REPertoire des Tableaux

- Illustration 1: Places offertes
- Illustration 2: TABLEAU 1 La capacité cantonale de places
- Illustration 3: Journées d'ouverture
- Illustration 4: GRAPHIQUE 1 Journées d'ouverture
- Illustration 5: Taux annuel moyen d'occupation en pourcent
- Illustration 6: TABLEAU 5 Taux annuel moyen d'occupation par institution
- Illustration 7: GRAPHIQUE 12 Taux annuel moyen d'occupation
- Illustration 8: TABLEAU 9 Nombre et provenance des mineurs placés dans le canton
- Illustration 9: GRAPHIQUE 14 Répartition par provenance des mineurs placés
- Illustration 10: GRAPHIQUE 4 Évolution de l'origine des mineurs placés
- Illustration 11: TABLEAU 27 Nationalité des jeunes placés
- Illustration 12: GRAPHIQUE 27 Permis de séjour des jeunes étrangers
- Illustration 13: PYRAMIDE 2 Âge des mineurs placés
- Illustration 14: TABLEAU 44 Base légale du placement
- Illustration 15: TABLEAU 7 Répartition selon le canton de placement
- Illustration 16: GRAPHIQUE 7 Évolution de la destination des mineurs du canton
- Illustration 17: PYRAMIDE 3 Âge des mineurs placés hors canton
- Illustration 18: GRAPHIQUE 16 Durée du séjour des mineurs placés hors canton
- Illustration 19: TABLEAU 11 Échanges intercantonaux
- Illustration 20: GRAPHIQUE 15 Balance des échanges
- Illustration 21: GRAPHIQUE 8 Évolution de la balance des échanges

Verzeichnis der Tabellen

- Abbildung 1: Anzahl der Plätze
- Abbildung 2: TABELLE 1 Die Gesamtzahl verfügbarer Plätze
- Abbildung 3: Anzahl offener Tage
- Abbildung 4: GRAFIK 1 Anzahl offener Tage
- Abbildung 5: Der jährliche Belegungssatz in Prozent
- Abbildung 6: TABELLE 5 Der jährliche Belegungssatz pro Institution
- Abbildung 7: GRAFIK 12 Der jährliche durchschnittliche Belegungssatz
- Abbildung 8: TABELLE 9 Anzahl und Herkunft der platzierten Minderjährigen im Kanton
- Abbildung 9: GRAFIK 14 Verteilung nach Herkunft der platzierten Minderjährigen
- Abbildung 10: GRAFIK 4 Die Entwicklung nach Herkunft der Platzierungen
- Abbildung 11: TABELLE 27 Staatsangehörigkeit der platzierten Jugendlichen
- Abbildung 12: GRAFIK 27 Aufenthaltsbewilligung der ausländischen Jugendlichen
- Abbildung 13: PYRAMIDE 2 Alter der platzierten Minderjährigen
- Abbildung 14: TABELLE 44 Rechtliche Begründung der Platzierung
- Abbildung 15: TABELLE 7 Aufteilung des Bestimmungsortes nach Kanton
- Abbildung 16: GRAFIK 7 Entwicklung des Bestimmungsortes der platzierten Walliser
- Abbildung 17: PYRAMIDE 3 Alter der ausserkantonally platzierten Minderjährigen
- Abbildung 18: GRAFIK 16 Dauer des Aufenthaltes der ausserkantonally platzierten Minderjährigen
- Abbildung 19: TABELLE 11 Interkantonaler Austausch
- Abbildung 20: GRAFIK 15 Bilanz des Austausches
- Abbildung 21: GRAFIK 8 Entwicklung des Austausches

